



Plan Local d'Urbanisme Commune de Monestier-de-Clermont

Dossier d'arrêt

1.1 Rapport de présentation / Diagnostic territorial

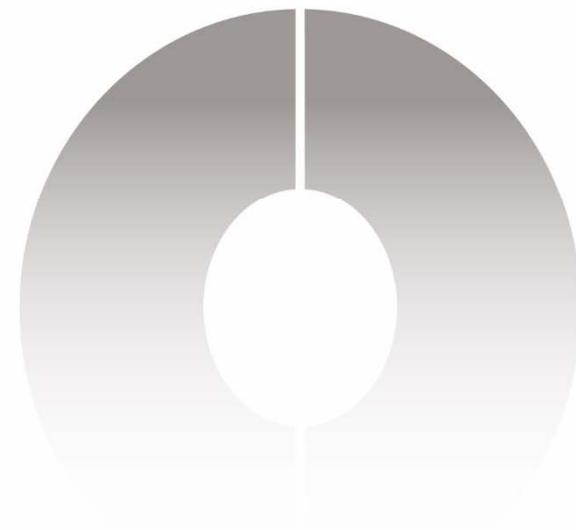
2 mars 2020

SOMMAIRE DETAILLE

PREAMBULE.....	3	1.4. Hydrographie.....	76
NOTE RELATIVE AU PLU.....	4	1.5. Inventaires et protections des espaces naturels	78
Pourquoi un nouveau PLU à Monestier-de-Clermont ?	5	2. Les milieux naturels.....	83
Elaboration du PLU : Les éléments clés du PLU	5	2.1 Patrimoine écologique	87
Diagnostic croisé,.....	7	2.2 Espèces invasives	88
vision de territoire	7	2.3 Les dynamiques écologiques et Trame Bleue – Trame Verte	89
1. DYNAMIQUES TERRITORIALES.....	8	2.4 Synthèse des richesses écologiques.....	91
1.1 Une commune Porte d’entrée sur le Trièves.....	8	3. PRISE EN COMPTE DES RISQUES	93
1.2 Description sommaire de la commune au sein du contexte supra communal (SCoT, PLH, CC...).....	9	3.1 Les risques naturels.....	93
2. UN CADRE DE VIE MARQUE PAR LA TOPOGRAPHIE ET L’AGRICULTURE.....	13	3.2 Les risques technologiques	97
2.1 Analyse du grand paysage	13	4. Les nuisances et les pollutions	98
2.2 Trame du paysage et espaces naturels.....	15	4.1 La qualité de l’air et les risques sanitaires	98
2.3 Aménagement et structuration du territoire	18	4.2 Les nuisances sonores.....	102
2.4 Entités paysagères	24		
2.5 Enjeux paysagers	25		
2.6 Synthèse.....	31		
2.7 Analyse de la structure urbaine	31		
.....	33		
2.8 Architecture et patrimoine	35		
3. UNE COMMUNE RURALE TRES ATTRACTIVE	39		
3.1 Evolution de la population et de son profil	39		
3.2 Un parc de logement croissant.....	42		
3.3 Dynamique constructive et potentiel	44		
3.4 Une économie communale qui se tertiarise.....	49		
3.5 Dynamiques de déplacements	59		
3.6 Equipements publics et tissu associatif	63		
3.7 Réseaux.....	66		
▶ Adduction eau potable	66		
Etat initial de l’environnement	72		
1 ENVIRONNEMENT NATUREL.....	73		
1.1. Climatologie	73		
1.2. Géologie.....	74		
1.3. Hydrogéologie.....	75		



PREAMBULE



NOTE RELATIVE AU PLU

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 est à l'origine de la rénovation du Plan d'Occupation des Sols, POS, en Plan Local d'Urbanisme, PLU. Cette loi réforme une approche de l'urbanisme devenue obsolète, en invitant les municipalités et les organismes de coopération intercommunale à intégrer dans leur politique de développement les notions de ville durable et de démocratie participative.

Le PLU est un outil de planification, mais aussi un document d'urbanisme réglementaire de droit commun, qui régit notamment les possibilités de constructions et d'usages des sols. Son objet ne se limite pas à un zonage, mais présente le projet politique de la commune en matière d'urbanisme. Le PLU est le cadre de référence des différentes actions d'aménagement visant au renouvellement urbain et à la maîtrise des extensions périphériques.

Ce document a pour ambition d'afficher les orientations en matière d'urbanisme, de traitements des espaces publics, de trames viaires, de valorisation et de préservation des paysages, de l'environnement et de l'agriculture, dans une optique de développement territorial durable.

Le PLU couvre l'ensemble de la commune et permet de préciser, sur des secteurs particuliers identifiés comme stratégiques, les modalités d'urbanisation.

Le PLU doit respecter les principes légaux fixés par le code de l'urbanisme. Ces principes s'imposent à l'Etat comme à toutes les collectivités territoriales. Ils sont énoncés dans les articles L 110 et L 121 -1 du code de l'urbanisme ainsi qu'il suit :

- ▶ L'article L 110 définit le principe de gestion économe des sols et impose aux collectivités publiques d'harmoniser leurs décisions en matière d'utilisation de l'espace ;
- ▶ L'article L 121 -1 définit des principes qui précisent, en matière d'urbanisme, la notion de développement durable, permettant d'assurer l'équilibre entre le développement des communes urbaines et rurales et la protection des espaces naturels, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, une utilisation économe de l'espace, la maîtrise des besoins de déplacement, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, ainsi que la préservation des espaces naturels.

- ▶ loi valant Engagement National pour l'Environnement (Loi Grenelle II - 12 juillet 2010)
- ▶ loi pour l'amélioration du logement et pour un urbanisme rénové (loi ALUR – 27 mars 2014)
- ▶ loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN – 23 novembre 2018)

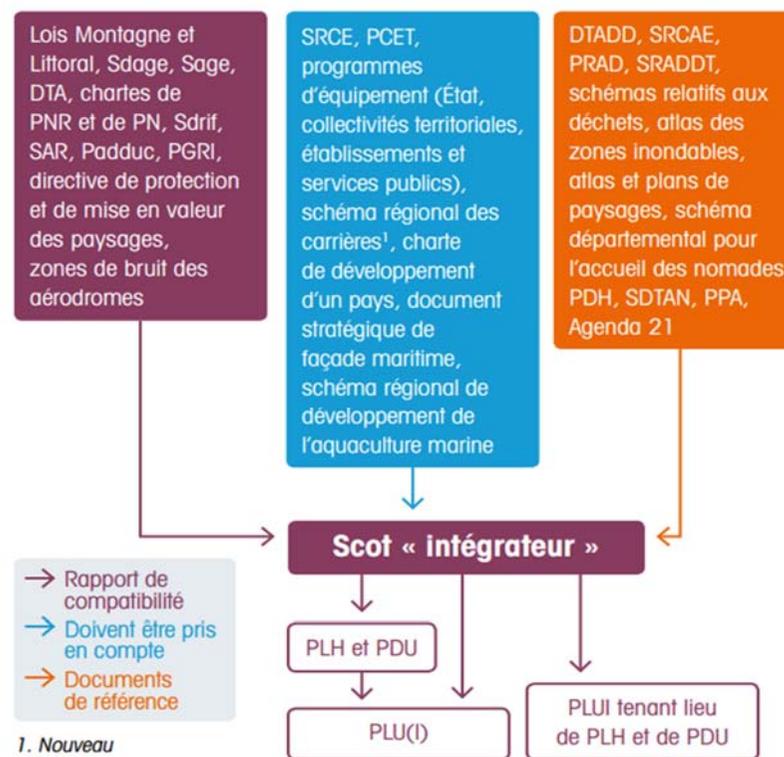


Schéma illustratif de la hiérarchie des normes (depuis la mise en œuvre de la loi "ALUR" de 2014)

Pourquoi un nouveau PLU à Monestier-de-Clermont ?

Le Conseil Municipal de Monestier-de-Clermont a prescrit une nouvelle élaboration de son PLU (par délibération en date du 29 février 2016) en précisant notamment, les objectifs poursuivis :

- Intégrer la richesse et la qualité du patrimoine naturel de la commune (secteur Natura 2000, identification d'espèces protégées en matière de flore et de faune, présence de ripisylve, milieux humides ...) constituant un élément de base du projet communal de manière à maintenir la biodiversité, le paysage et la qualité du cadre de vie.
- Conforter l'identité de Monestier-de-Clermont qui s'appuie autant sur la préservation des éléments du paysage bâti, architectural et naturel spécifique que sur le maintien de la dynamique agricole tenant compte de la lutte contre l'étalement urbain.
- Déterminer un développement mesuré, orienté sur l'affirmation des différentes polarités accueillant les principaux équipements publics sportifs, de loisirs et associatifs et sur le maintien de l'identité de chaque secteur entouré d'un écrin naturel et paysager.
- Accompagner de manière qualitative les divisions parcellaires qui se multiplient (suite à la suppression du COS), et qui viennent dénaturer les maisons de maîtres inscrites dans des grands parcs paysagers.
- Conserver et préserver le patrimoine architectural, la qualité paysagère de la commune et les entrées de bourg.
- Rechercher une maîtrise des déplacements dans la mesure du possible à l'échelle de Monestier-de-Clermont, et notamment en améliorant les cheminements piétons-cycles pour les trajets du quotidien, et ce particulièrement avec le pôle d'équipement scolaire, et prendre en compte les possibilités d'intermodalité.
- Traduire dans le PLU l'étude réalisée par la précédente municipalité sur le pôle gare sous forme d'Orientation d'Aménagement et de Programmation.

La délibération prévoit de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession

agricoles les études pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :

- ▶ Des articles seront insérés dans le bulletin municipal
- ▶ Par le biais des comptes rendus du conseil municipal
- ▶ Par voie d'affichage
- ▶ Au minimum, deux réunions publiques de concertation seront organisées qui permettront échanges et réflexions avec la population
- ▶ Un registre de concertation sera mis à disposition du public en mairie afin de recueillir les observations et propositions.

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à L'INITIATIVE ET SOUS LA RESPONSABILITE DE LA COMMUNE.

Elaboration du PLU : Les éléments clés du PLU

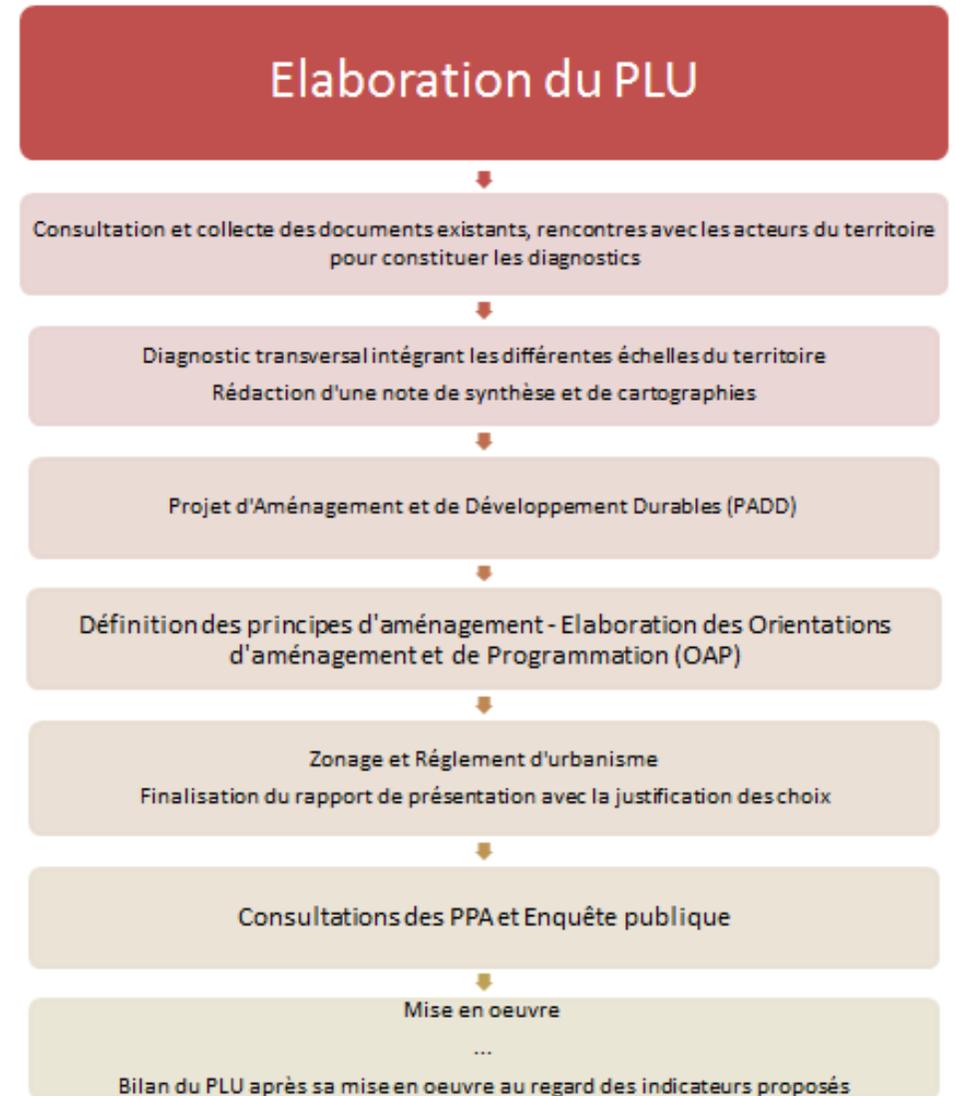
Le PLU est un document à la fois stratégique et opérationnel, énonçant les règles à court et moyen termes inscrites dans une vision prospective à long terme. Il se distingue des POS en privilégiant la prise en compte globale des enjeux et du projet urbain d'ensemble. Sa définition est fixée par l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme. Il régit l'utilisation des sols compris dans le périmètre communal

Le PLU doit respecter les principes légaux fixés par le code de l'urbanisme. Ces principes s'imposent à l'Etat comme à toutes les collectivités territoriales. Ils sont énoncés dans les articles L 110 et L 121 -1 du code de l'urbanisme ainsi qu'il suit :

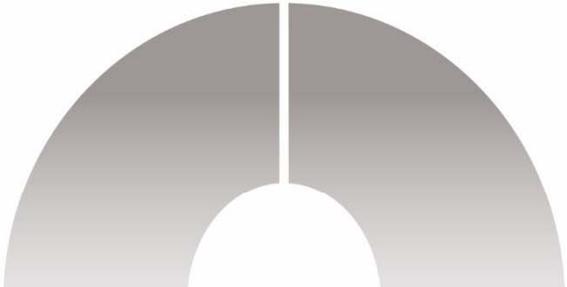
- L'article L 110 définit le principe de gestion économe des sols et impose aux collectivités publiques d'harmoniser leurs décisions en matière d'utilisation de l'espace ;
- L'article L 121 -1 définit des principes qui précisent, en matière d'urbanisme, la notion de développement durable, permettant d'assurer l'équilibre entre le développement des communes urbaines et rurales et la protection des espaces naturels, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, une utilisation économe de l'espace, la maîtrise des besoins de déplacement, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, ainsi que la préservation des espaces naturels.

- loi valant Engagement National pour l'Environnement (Loi Grenelle II - 12 juillet 2010)

L'élaboration du PLU s'organise en 4 grandes étapes que sont le diagnostic, synthétisé dans un rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui correspond au projet politique de la commune, l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le Zonage et Règlement d'urbanisme qui permet la finalisation du rapport de présentation et la justification des choix.



DIAGNOSTIC
CROISE,
VISION DE
TERRITOIRE



Le diagnostic du rapport de présentation du PLU représente un état des lieux de la commune. Il est le portrait du territoire communal.

Il permet de faire émerger les enjeux d'aménagement, de développement et de protection, qui sont du ressort d'un document d'urbanisme local tel que le PLU, et de les partager à la population.

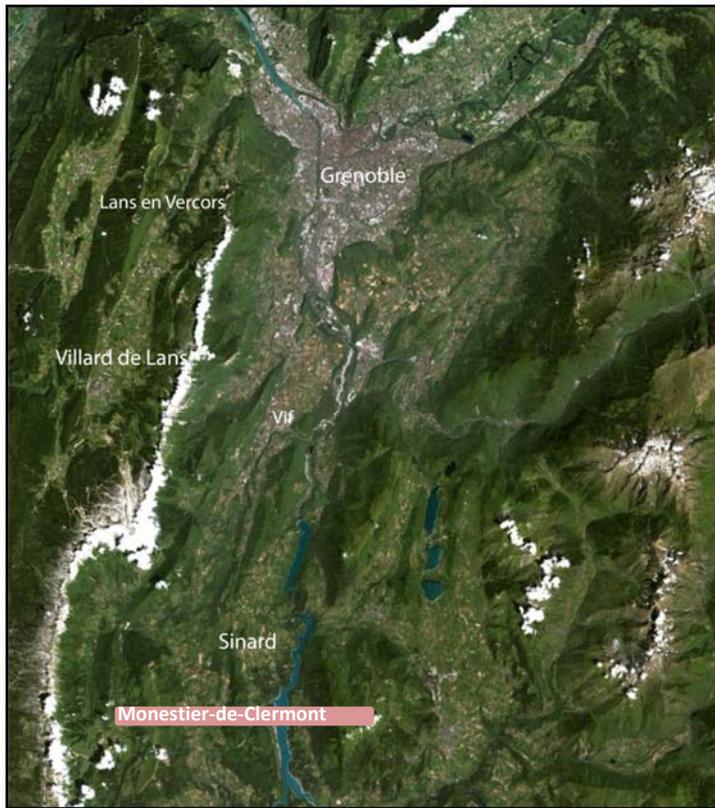
Le diagnostic est la base du projet pour la commune. Sans ce dernier, aucune piste d'actions ni de projet cohérent peuvent être construits.

Le présent diagnostic considère la commune de Monestier-de-Clermont à ses différentes échelles, du hameau au grand territoire. Il est simple et synthétique afin d'être compréhensible et approprié par le plus grand nombre.

1. DYNAMIQUES TERRITORIALES

Monestier-de-Clermont est le chef-lieu du canton de Matheysine-Trièves, à l'extrémité Sud-Ouest du département de l'Isère, le long du Drac et du lac de Monteynard.

La ville fait partie de la Communauté de communes du Trièves. Ce territoire regroupe les communes du plateau de moyenne montagne, au pied des massifs du Vercors et du Dévoluy.



Localisation de Monestier-de-Clermont dans son site – Source : Géoportail – Traitement : Epoque

1.1 Une commune Porte d'entrée sur le Trièves

Monestier-de-Clermont, s'étendant sur une superficie de 5,45 km², est située sur un plateau relativement rural, à 846 mètres d'altitude, proche du Drac à l'ouest, et traversée sur un tronçon aérien par l'autoroute A51 du Nord-Est au Sud-Ouest. Le profil topographique du plateau facilite ainsi les liaisons du Nord vers le Sud, notamment grâce au pont surplombant la commune sur lequel l'A51 passe.

La situation géographique de Monestier-de-Clermont à proximité de plusieurs territoires que sont le Trièves, le plateau du Vercors, ainsi que la Métropole de Grenoble.



Monestier-de-Clermont, à proximité de plusieurs territoires dynamiques – Source : Géoclip – Traitement : Epoque

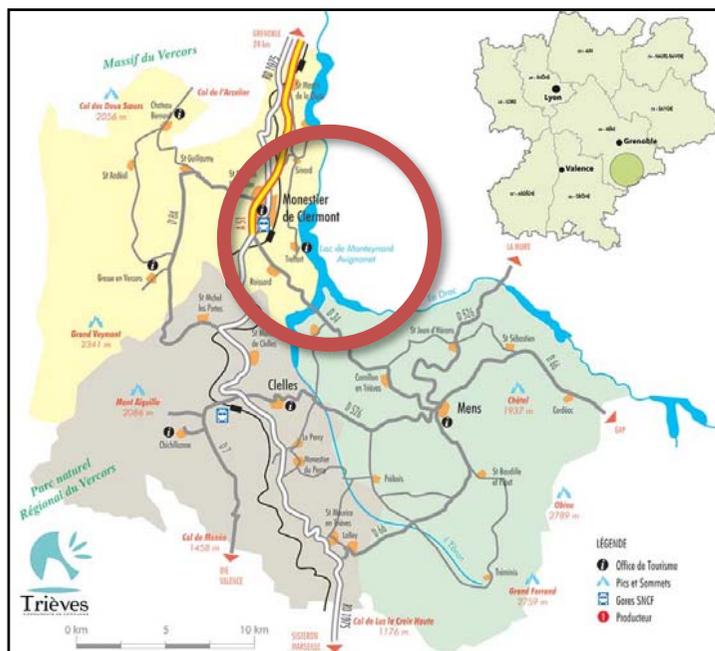
Cette localisation géographique proche d'un bassin d'emploi majeur, couplée à la qualité du cadre de vie propre au territoire de Monestier-de-Clermont, donne à la commune une attractivité résidentielle importante. Monestier-de-Clermont compte ainsi 1 417 habitants en 2013, avec une croissance non négligeable de 3.7%/an depuis 2007.

1.2 Description sommaire de la commune au sein du contexte supra communal (SCoT, PLH, CC...)

► Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise

Instrument de mise en cohérence des politiques publiques, le SCoT approuvé le 21 décembre 2012, fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacements, d'environnement, d'économie, autant de thématiques-clés qui forgent notre cadre de vie quotidien et futur.

La commune de Monestier-de-Clermont est intégrée à la Communauté de communes du Trièves et au SCoT de la Région Urbaine Grenobloise.

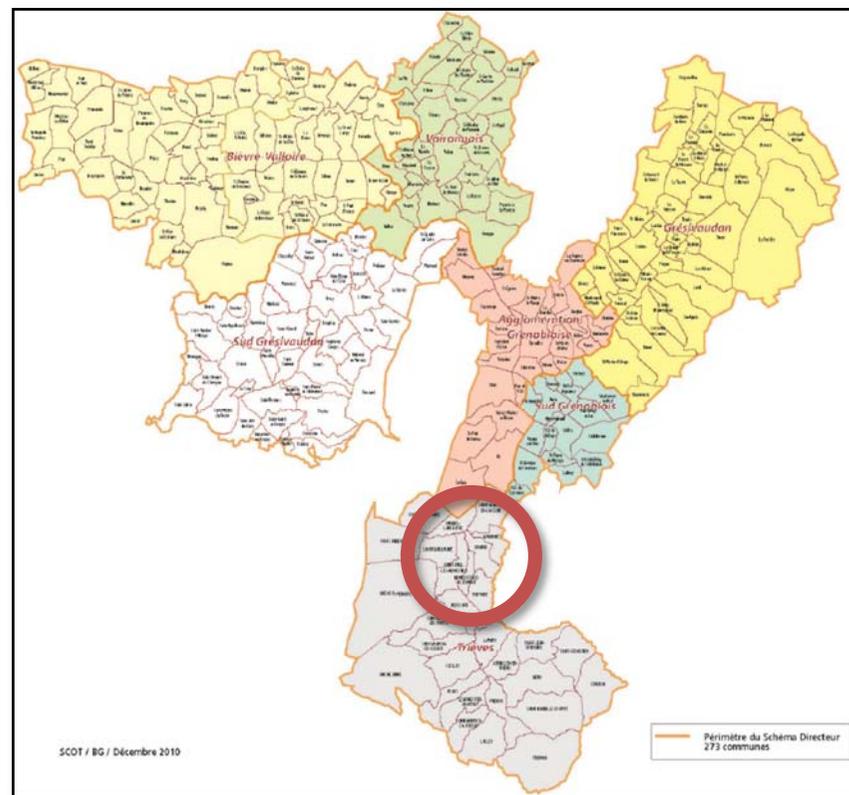


Périmètre de la Communauté de Communes du Trièves

La commune de Monestier-de-Clermont est intégrée à la Communauté de communes du Trièves. Cette dernière est représentée auprès de l'Établissement Public du SCoT de la

Région Urbaine Grenobloise, qui élabore et tient à jour le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Le territoire du SCoT de Région Urbaine Grenobloise regroupe 273 communes sur 7 secteurs (Agglomération Grenobloise, Voironnais, Bièvre Valloire, Grésivaudan, Sud Grenoblois, Trièves, Sud Grésivaudan), réunissant au total 13 EPCI.



Carte du SCoT de la Région Urbaine Grenobloise

Le SCoT, document de planification indispensable, a été approuvé le 21 décembre 2012, après 6 années d'étude. Le Plan Local d'Urbanisme de Monestier-de-Clermont devra être compatible avec les orientations à long terme de ce document.

Les orientations du SCoT sont les suivantes :

Orientation 1 : Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et paysagères, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole

- Organiser le territoire de la région grenobloise autour de la protection durable des espaces naturels, agricoles et forestiers au regard de leur rôle structurant en matière économique, sociale, paysagère, patrimoniale et écologique.
- Assurer le maintien et/ou la remise en bon état des continuités écologiques en s'appuyant sur une trame verte et bleue.
- Protéger et gérer durablement ses ressources en eau, et enfin promouvoir une exploitation raisonnée des carrières.

Orientation 2 : Améliorer les qualités du cadre de vie, en intégrant les exigences environnementales paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire.

- Préserver l'identité paysagère la région grenobloise.
- Créer les conditions de l'attractivité urbaine en améliorant la qualité du cadre de vie.
- Prévenir les risques majeurs.
- Réduire l'exposition des populations à la pollution atmosphérique et aux nuisances sonores.
- Favoriser une gestion durable des déchets.
- Favoriser les économies d'énergie.

Orientation 3 : Conforter l'attractivité métropolitaine dans le respect des enjeux du développement durable

- Mobiliser l'ensemble des moteurs de l'économie.
- Renforcer les grands équipements et services structurants.
- Améliorer les conditions de déplacement à longue distance.
- Développer le tourisme sous toutes ses formes.
- Irriguer l'ensemble des territoires et des populations par les réseaux numériques.

Orientation 4 : Équilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines

- Créer les conditions favorables au renforcement des logiques de proximité dans le fonctionnement quotidien des territoires et à la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'automobile.
- Améliorer l'efficacité énergétique de la région urbaine

- S'inscrire dans la lutte contre le changement climatique.
- Définir une armature urbaine et organiser un développement de l'offre en logements, commerciale, de foncier économique et de déplacement qui soit
- Atténuer les grands déséquilibres entre la localisation des emplois et celle des actifs
- Veiller à une meilleure articulation de la localisation entre habitat, commerces, services, équipements et activités.

Orientation 5 : Intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité urbaine

- Répondre aux besoins liés au développement tout en limitant la consommation d'espaces, l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat, des emplois, des commerces et des équipements en dehors des tissus urbains mixtes et en intensifiant l'usage des espaces déjà classés en zones U et AU des PLU.
- Localiser en priorité le développement dans et à proximité des centres villes et des principaux arrêts de transports en commun, tout en favorisant la mixité fonctionnelle des tissus urbains
- Favoriser une plus grande proximité entre habitat, emploi, commerces, services et équipements.
- Optimiser la fréquentation des transports collectifs
- Conforter le développement des modes actifs.
- Créer les conditions pour améliorer l'efficacité énergétique et s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique.

Les principales orientations du SCOT pour les communes rurales sont :

Les documents d'urbanisme locaux, les projets et les politiques d'aménagement veilleront à intégrer les orientations suivantes :

Le Trièves souhaite :

- Conserver son autonomie de fonctionnement.
- Modérer sa croissance démographique, tout en la maintenant à un niveau suffisant pour lui permettre de maintenir et développer ses commerces, services et équipements publics ; ainsi que pour permettre le maintien des secteurs du BTP et de la construction.
- Développer les filières économiques locales notamment autour de l'agriculture, de la filière bois et de l'accueil touristique.
- Valoriser la proximité de Grenoble pour conforter son attractivité touristique et servir de débouché à ses productions locales.
- Valoriser le rôle de la voie ferrée pour la desserte du secteur.

- Préserver les espaces naturels et agricoles, en poursuivant, voire en accélérant, la réduction de la consommation du foncier agricole et naturel dédié à l'habitat et au développement économique engagé depuis les années 2000 en lien avec l'évolution des documents d'urbanisme et l'augmentation des prix du foncier. Les documents d'urbanisme locaux doivent privilégier le réinvestissement du tissu bâti existant (renouvellement urbain ou densification) plutôt que la consommation des espaces non bâtis à usage encore agricole ou naturel.

En termes d'organisation territoriale :

- Les communes situées sur les contreforts du Vercors valoriseront ce potentiel touristique symbolisé notamment par la « route des Dolomites françaises » et la présence des stations de montagne (Gresse en Vercors, Château-Bernard, Chichilianne notamment).

- Les communes de la partie Nord du Trièves situées à proximité de la RN75 et de l'A51 sont les plus concernées par la périurbanisation. Elles chercheront à valoriser leur proximité relative par rapport à l'agglomération grenobloise (y compris pour l'accueil du développement économique) tout en maîtrisant leur développement résidentiel. Le rôle de Monestier de Clermont comme bourg centre de ce secteur sera conforté. Le lac de Monteynard constitue par ailleurs un atout touristique à renforcer.

- Les communes de la partie sud du Trièves situées à proximité de la RD1075 s'organiseront autour du petit bourg de Clelles en privilégiant un réseau de services et de commerces de proximité.

- La partie Sud-Est du Trièves, plus à l'écart des grands axes de communication, s'organisera autour du bourg-centre de Mens et valorisant son potentiel touristique (massif de l'Obiou, patrimoine historique du centre-bourg de Mens).

► **La Communauté de communes du Trièves**

La commune de Monestier-de-Clermont fait partie du canton de Matheysine-Trièves (72 communes).

Elle est intégrée à la Communauté de communes du Trièves.

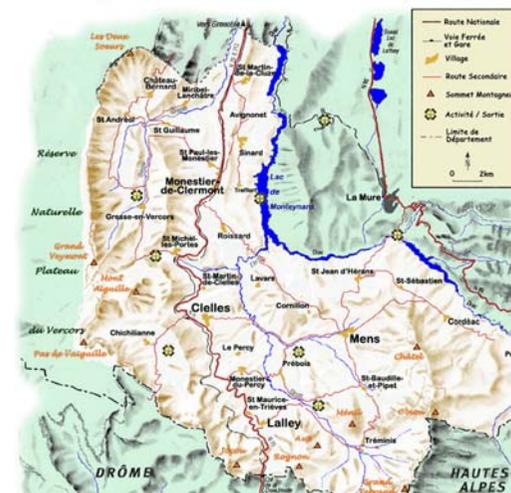
Créée par la fusion de trois Communautés de communes préexistantes, elle regroupe 10 197 habitants (INSEE, 2017), répartis sur 28 communes : Avignonet, Roissard, Château-Bernard, Saint-Andéol, Chichilianne, Saint-Baudille-et-Pipet, Clelles, Saint-Guillaume, Cordéac, Saint-Jean-d'Hérans, Cornillon-en-Trièves, Saint-Martin-de-Clelles, Gresse-en-Vercors, Saint-Martin-de-la-Cluze, Lalley, Saint-Maurice-en-Trièves, Lavars, Saint-Michel-les-Portes, Le Monestier-du-Percy, Saint-Paul-lès-Monestier, Mens, Saint-Sébastien, Monestier-de-Clermont, Sinard, Le Percy, Treffort, Prébois, Tréminis



Le territoire de la CCT concerne la partie située à 20 km au Sud de l'agglomération grenobloise. C'est un plateau de moyenne montagne au pied des massifs du Vercors et du Dévoluy, à l'extrémité Sud-ouest du département de l'Isère. C'est une région rurale au relief fortement entaillé par les cours d'eau et limité par des barrières physiques : falaises du Vercors à l'ouest, massif du Dévoluy au Sud Est, vallée du Drac à l'Est.

Les compétences de la Communauté de Communes du Trièves sont :

- Le développement économique
- Les déplacements et la voirie
- L'emploi
- Le logement
- Le social
- Le tourisme
- La culture



Territoire de la Communauté de Communes du Trièves

► Le Territoire à énergies positives (TEPOS)

La Communauté de Communes du Trièves s'est engagée en mars 2014 dans le plan de Territoire à Energies Positives dit TEPOS. Cette démarche a pour objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus") d'ici à 2050 pour le Trièves. L'accomplissement de la transition énergétique représente la fin première (rôle constitutif) du territoire à énergie positive : elle répond aux enjeux fondamentaux du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles et de la réduction des risques industriels majeurs à l'échelle du territoire.

Les objectifs principaux du TEPOS du Trièves sont :

- Faire bouger les courbes de consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables d'ici à 2020,
- Utiliser l'énergie comme vecteur de développement économique (rénovation, énergies renouvelables, transport...),
- Améliorer la résilience du territoire à l'augmentation du coût de l'énergie.

Le plan TEPOS du Trièves s'organise autour de 5 axes déclinés en objectifs opérationnels :

- Axe 0 : Gouvernance – transversalité,
- Axe 1 : Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et les activités économiques,
- Axe 2 : Mobilité,
- Axe 3 : Bois-énergie,
- Axe 4 : Autres Energies renouvelables.

Ce plan se base sur un diagnostic et des enjeux partagé en 2014, avec les partenaires de la démarche, un plan d'actions opérationnel sur les différentes thématiques sur 2014-2020 ainsi que sur un accompagnement financier et technique fort de l'ADEME et de la Région.

Le diagnostic révèle une émission de gaz à effet de serre liée à 60% à l'agriculture et l'élevage, le restant des émissions étant lié directement à la consommation d'énergie dans les secteurs de l'habitat, du transport, du tertiaire et de l'industrie. Le secteur du transport étant le plus consommateur puisqu'il représente 50% de la consommation tous secteurs confondus, devant l'habitat (37%) – le parc de logement restant très énergivore dû à la typologie (maison individuelle à 75%), à la taille (36% de maison de 100 m²) et à l'ancienneté (43% des logements datant d'avant 1949) du parc.

► La Charte de Paysage du Trièves

La Charte Paysage émerge d'une volonté intercommunale de s'inscrire dans un projet de développement établissant les priorités en matière de gestion, de préservation et de mise en valeur du paysage à l'échelle du Trièves.

L'étude se compose d'une analyse du paysage, d'un diagnostic paysager, des sites pilotes identifiés et les perspectives de développement envisagées, et d'un plan d'actions.

2. UN CADRE DE VIE MARQUE PAR LA TOPOGRAPHIE ET L'AGRICULTURE

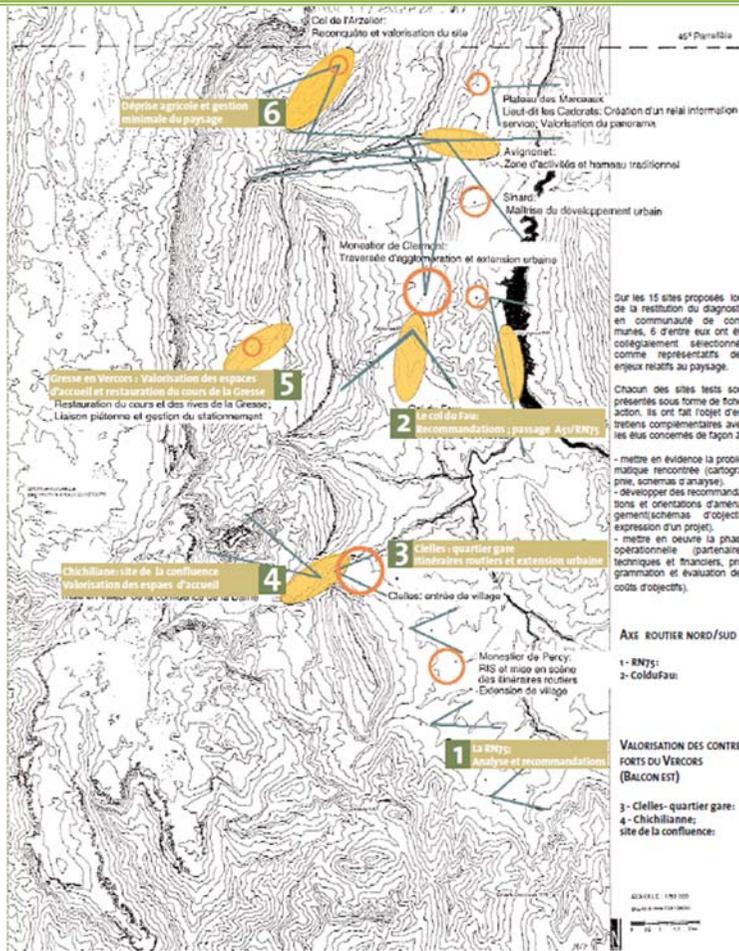
2.1 Analyse du grand paysage

Le **grand paysage** ou **paysage de grande nature** de Monestier de Clermont, est marqué par une géographie de vallée à l'ouest du lac de Monteynard. La commune a comme particularité d'être enclavée entre deux reliefs :

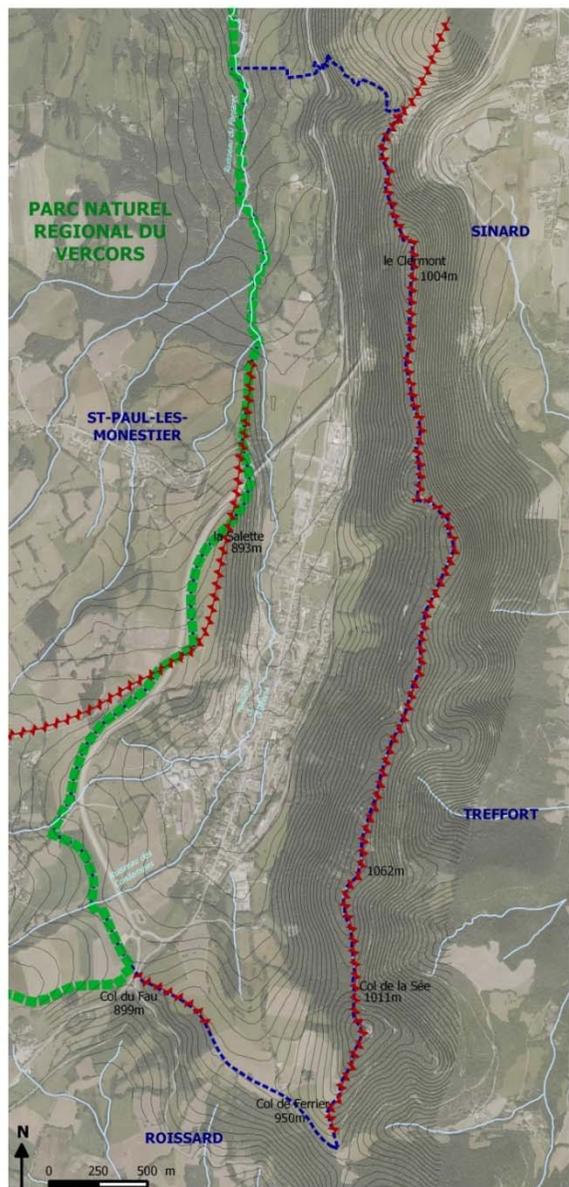
- à l'Est, le Clermont, qui crée une rupture forte, empêchant tout lien avec les communes à l'Ouest de Monestier (Sinard, Treffort) ou avec le lac du Monteynard ;
- à l'Ouest, la Salette, moins importante, qui crée une limite partielle à l'Est avec St Paul les Monestier.

Cette situation géographique et géomorphologique de la commune, à proximité du Parc Naturel du Vercors, lui confère une ambiance intimiste et authentique, bien qu'elle soit longée et desservie par l'autoroute A51. De même, cette position offre peu de visibilité sur la commune depuis l'extérieur et accentue l'impression d'intimité dans un cadre à forte valeur naturelle (terres agricoles et bois).

Le **paysage du quotidien** est marqué au-delà de ces éléments naturels par une ambiance rurale forte. L'urbanisation s'est faite logiquement en fond de vallée, suivant la morphologie longiligne orientée Nord-Sud. Autour, les espaces agricoles occupent les plaines et les coteaux peu pentus. Le boisement des pentes abruptes descend progressivement vers ces espaces cultivés. L'hydrographie est peu importante et se perçoit très peu sur place.



Sites test – Charte paysagère du Trièves



CARTE DU
CONTEXTE NATUREL

- Légende
- Limite communale
 - Courbe de niveau (10m)
 - Ligne de crête
 - Cours d'eau

Epode - 15080 Monestier-de-Clermont

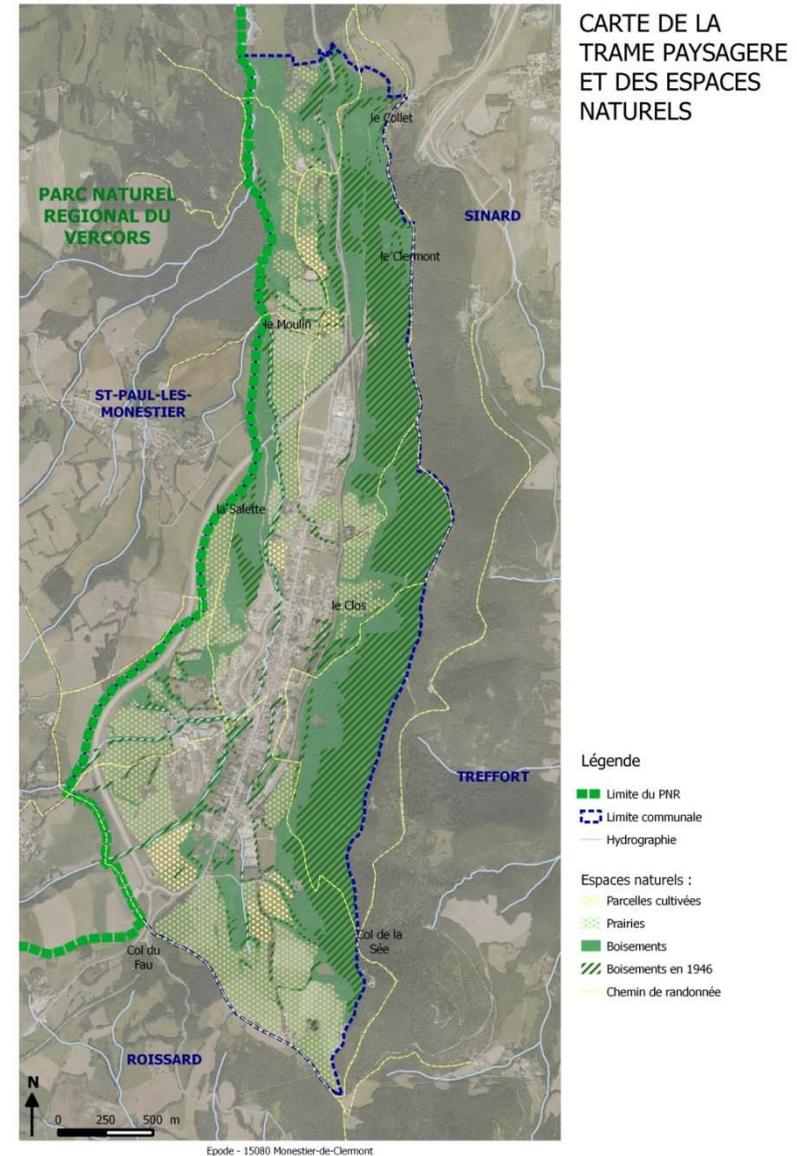
2.2 Trame du paysage et espaces naturels

Le **paysage « naturel »** de Monestier de Clermont entoure la zone urbanisée du centre-bourg, se trouve en périphérie de la commune. Il se compose de différents éléments caractéristiques, des **motifs de paysage** : les coteaux boisés, les allées boisées, les espaces agricoles. Au Nord, le paysage se referme progressivement (relief, boisement) alors qu'il s'ouvre au Sud-Ouest.

Le grand paysage extérieur, perceptible en pourtours Nord, Ouest et Sud, participe à l'ambiance et à l'identité paysagère de la commune.

Des chemins de randonnées permettent de découvrir le paysage de la commune. Il s'agit en partie d'un réseau de chemins de campagne qui apportent du caractère et du cachet aux alentours de la commune.

On note la présence du Parc Naturel Régional du Vercors à la frontière Ouest, garant d'une forte qualité paysagère.



- Les coteaux boisés

Les boisements se trouvent sur les versants du Clermont et de la Salette presque exclusivement. Il s'agit d'essences mixtes, d'un mélange de feuillus et de conifères. Ils renforcent la fermeture partielle au Nord alors que le Sud, dépourvu de zones boisées importantes, est plus ouvert.

Le versant du Clermont est d'autant plus présent, la coupure qu'il fait avec l'Est est d'autant plus marquée, de part ces boisements denses.

Le coteau de la Salette présente également un boisement sur son versant mais son sommet, resté cultivé et ouvert, permet des vues sur la commune et le grand paysage.



Versant entièrement boisé du Clermont ; limite franche à l'Est



Versant de la Salette, moins important, en limite de PNR : limite Ouest

Le boisement crée des perceptions rapprochées particulières, en occultant les vues pour mieux les révéler par la suite. C'est le cas par exemple lorsque l'on arrive sur la commune par le Nord avec la D110 et que l'entrée sur la commune est marquée par la sortie du boisement.



La route D110 en direction de Monestier de Clermont, aucune perception ; motif panaché des différentes essences, variant selon la saison

▪ Les allées boisées

Dans les zones agricoles du Nord et du Sud, les routes et chemins présentent la particularité d'être bordés d'arbres, restes de haies traditionnelles. Ces alignements se remarquent et constituent un motif de paysage qualitatif, esthétique, identifié à la commune de Monestier. Ils structurent le paysage ouvert des prairies agricoles, sans fermer les vues, les laissant transparaitre en pointillés. Elles sont parfois présentes en zone urbanisée.



Chemin des Valloires au Nord de la commune ; allée de la gare



Orthophoto du chemin de Ferrier, au Nord ; route vers l'aire du col de Fau, au Sud-Ouest

Ils bénéficient également à l'environnement en étant à la fois des habitats et des corridors écologiques. Ces allées boisées sont à préserver.

- **Les espaces agricoles**

Les espaces agricoles se trouvent principalement aux extrémités Nord et Sud de Monestier de Clermont et à quelques endroits en pourtour du cœur urbanisé. La plupart sont des pâtures, les parcelles cultivées sont peu nombreuses.



La Croix de la Salette, en face, des espaces agricoles sur le versant du Clermont



Col de Ferrier ; les Valloires et le Moulin

Elles offrent des respirations, particulièrement à Monestier de Clermont, en contrebalançant les espaces boisés et urbanisés assez denses et fermés. Ces ouvertures s'ouvrent sur des perceptions remarquables sur le paysage alentour.

- **Le grand paysage**

Monestier de Clermont bénéficie d'une situation avantageuse dans le paysage du Trièves, vallonné, de moyenne montagne, de qualité et préservé. On peut l'observer depuis les cols et les points hauts de la commune, grâce aux espaces ouverts.



Vue depuis la croix de la Salette sur Monestier de Clermont, le Clermont et le Vercors

Les perceptions sont lointaines, vers différentes chaînes montagneuses, comme le Vercors, et différents sommets emblématiques, tel que le Mont Aiguille.



Vue depuis l'aire du col de Fau vers le Vercors à l'Ouest



Vue depuis le col de Ferrier vers le Vercors et le Mont Aiguille

Ces vues sont à préserver en évitant la déprise agricole et la fermeture des espaces agricoles.

▪ **Habitat : le « bourg-rue »**



Vue sur le bourg depuis le chemin des Côtes

Le bâti du centre-bourg historique est dense et de bonne qualité architecturale. Les habitations se placent de part et d'autre de la rue principale, Grand Rue.



Cartes postales anciennes : un bourg historique basé sur une rue unique

Un certain nombre de petits commerçants (boulangeries, fleuristes, restaurants...) font de cette rue un lieu attractif et vivant. Une partie de la route a d'ailleurs été classée en zone 30 et à sens unique, ce qui valorise les cheminements doux au cœur de la commune.

Certaines façades, et parfois les volets et les portes, sont peints de couleurs vives. Cette particularité, visible uniquement depuis l'intérieur du bourg, est un élément d'identification de Monestier.



Grand Rue,

voie commerçante ; bâti traditionnel, aligné sur la route et particularité des enduits de couleur

Le patrimoine bâti, de qualité, serait à mettre en valeur et parfois à rénover. Les activités de la Grand Rue, commerçantes principalement, sont à conserver et encourager.

▪ **Habitat pavillonnaire**

Autour du « bourg-rue » historique, les habitations se sont construites, d'abord dans le fond de vallée puis sur le début des coteaux. En fond de vallée, les constructions sont plutôt bien intégrées, reprenant des codes de couleurs et de forme traditionnels, ce qui crée une homogénéité.



Logement en

fond de vallée, en continuité de Grand Rue : le Clos ; Grand Rue

Le bâti plus récent est quant à lui plus impactant de par sa position en hauteur et sa disposition « en escalier », très visible. Le type d'architecture s'éloigne de l'habitat traditionnel. Aussi les parcelles autour des habitations individuelles ne participent pas à l'intégration du bâti récent (à l'inverse de l'habitat mitoyen).



construits dans la pente en bas de coteaux

Les Côtes,



La Ferme de Ferrier ; le hameau du Collet ; le hameau et la friche du Moulin

L'écoconstruction, même si elle diffère un peu de l'habitat traditionnel, peut être encouragée car ce processus est en cohérence avec le paysage naturel de la commune. A l'inverse, certains matériaux et certaines formes de construction doivent être proscrites car trop impactants et incohérents.



Grand Rue, écoconstructions à encourager ; les Clos, impact de ce mur très fort (matériaux, dimensions)

Les nouvelles constructions devront reprendre certains codes architecturaux traditionnels pour s'intégrer au mieux. L'étalement urbain doit être contenu, notamment sur les zones sensibles que sont les coteaux.

▪ **Habitat isolé**

La commune ne présente pas de hameaux (mis à part le Collet, à cheval sur la commune de Sinard) mais uniquement des habitations isolées. Il s'agit de bâtiments traditionnels, à forte valeur patrimoniale et paysagère, parfois à fonction agricole. Ils s'intègrent très bien dans le paysage. Parfois leur état semble cependant dégradé ou à l'abandon.

▪ **Equipements**

Le centre comporte des édifices remarquables comme l'Eglise ou le Château de Bardonenche. Certains services sont installés dans ces édifices : la mairie, la bibliothèque, un gîte...



L'église ; le Château de Bardonenche ; la mairie ; la bibliothèque

De nombreux restaurants et commerces de proximité rendent le centre dynamique et créent un mode de vie urbain, paradoxe dans une commune plutôt rurale.



Place de l'église et place de l'Hôpital : importance de l'économie locale

Le quartier de la gare se distingue par de grandes bâtisses de l'ère industrielle, traces d'une période faste de Monestier-de-Clermont, qui a participé à son développement.



Allée de la gare ; bâtisse remarquable du quartier de la Gare

Le patrimoine bâti du bourg doit être valorisé. Les restaurants et commerces participent à la vie de la commune, qui a tendance habituellement à décliner dans les communes rurales ; leur activité est à encourager.

▪ Le pôle des Portes du Trièves

Ce pôle concentre plusieurs équipements éducatifs (école, collège), sociaux, sportifs (gymnase, piscine, terrains de sport) et touristiques (camping). Son influence dépasse l'échelle communale. Il est cependant déconnecté du centre bourg par sa position, un type de bâti et une structuration différente.



Ce manque de lien au centre-bourg serait à pallier, par une meilleure liaison physique et quant à l'architecture et la disposition de nouveaux bâtiments.

▪ Les Zones d'Activités Economiques

Les zones d'activité se trouvent aux extrémités de l'urbanisation.

La ZAC des Carlares est impactante par son emplacement en entrée de ville ; la première image qu'elle donne de la commune n'est pas très valorisante et n'est pas représentative. Les bâtiments d'activité intégrés à l'habitat, reprenant le toit à deux pans, permettent une meilleure intégration cependant.



La ZI de Pravie, grande surface purement technique, avec du stockage de matériel et de véhicules, ne se remarque pas depuis le bourg du fait de sa position en limite d'urbanisation et grâce à la végétation. Des nuisances sonores sont cependant rapportées par les riverains.



Il manque un traitement paysager à ce type d'endroits, trop fonctionnels.

▪ L'autoroute

L'autoroute se trouve en limite ouest de la commune. Elle démarre dans la commune de Monestier au niveau d'un rond-point au Sud-Ouest de l'urbanisation.

C'est un ouvrage qui paraît massif sur les photos aériennes, potentiellement très impactant dans le paysage, au niveau visuel et sonore. Paradoxalement, elle est peu perceptible sur place. Seules quelques séquences rappellent sa présence : tunnel, rares vues ponctuelles. Depuis la croix de la Salette, elle est même imperceptible alors qu'elle se trouve quelques mètres en contre-bas.



Orthophoto de l'autoroute ; quelques séquences seulement rappellent la présence de l'autoroute : tunnel, vues ponctuelles

Seuls le rond-point et la plateforme au départ de l'autoroute marquent fortement le paysage.



Parking de l'aire du col de Fau et rond-point en arrière-plan

Depuis l'autoroute, il n'y a aucune perception de Monestier-de-Clermont du fait des deux talus végétalisés qui la bordent. Ceux sont ces derniers qui garantissent également la discrétion de cet ouvrage dans le paysage.



Depuis l'autoroute, aucune perception de la commune

Cet ouvrage est donc parfaitement intégré, excepté l'aire du col de Fau qui mériterait d'être aménagée.

▪ Le viaduc

Ouvrage d'art imposant et impressionnant, le viaduc traverse Monestier-de-Clermont dans toute sa largeur Nord. Malgré ses dimensions et son emplacement, et s'il reste fortement impactant dans le paysage, sa forme sobre, presque épurée, et l'utilisation du béton et rendent acceptable dans le paysage naturel de la commune. Aussi, il ne gêne pas la vue sur le grand paysage et il peut même être un élément d'identification de la commune.



Vue depuis la ZA des Carlares sur le viaduc avec en arrière-plan le grand paysage

Depuis le viaduc, la perception de la commune est seulement fugace du fait de la vitesse et des glissières de sécurité. Des événements exceptionnels l'interdisent à la circulation et permettent l'accès aux piétons, ce qui permet d'avoir des perceptions de la vallée et des massifs alentours et une autre vision de cet équipement.



Vue fugace depuis le viaduc sur Monestier de Clermont au travers des glissières

Ce viaduc peut être un atout pour la commune et les démarches le mettant en avant (ouverture aux piétons...) sont à multiplier.

- **Le chemin de fer**

Le chemin de fer est un équipement ancien, traversant longitudinalement la commune de Monestier. Il est très bien intégré, presque imperceptible. Seuls les quelques croisements avec la route ou les chemins indiquent sa présence.



Depuis la Croix de la Salette, le tracé horizontal en bas du versant est imperceptible



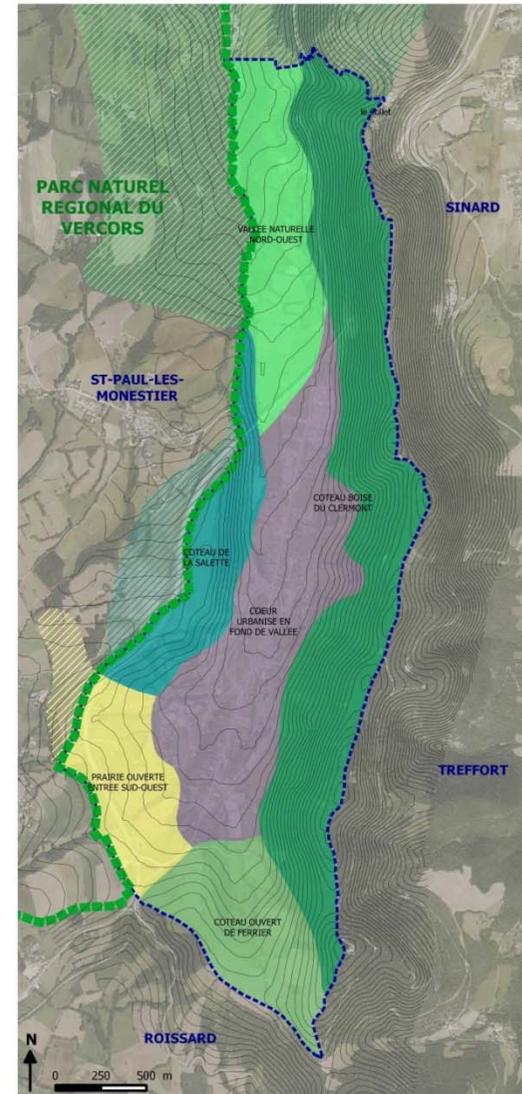
Depuis la gare ; depuis le chemin de la combe du Mas, perception du tunnel

2.4 Entités paysagères

L'identification des **entités paysagères** découle directement de la géographie et de la topographie construites par les coteaux est et ouest, par la végétation et par l'implantation humaine.

Ainsi, on distingue au titre du paysage :

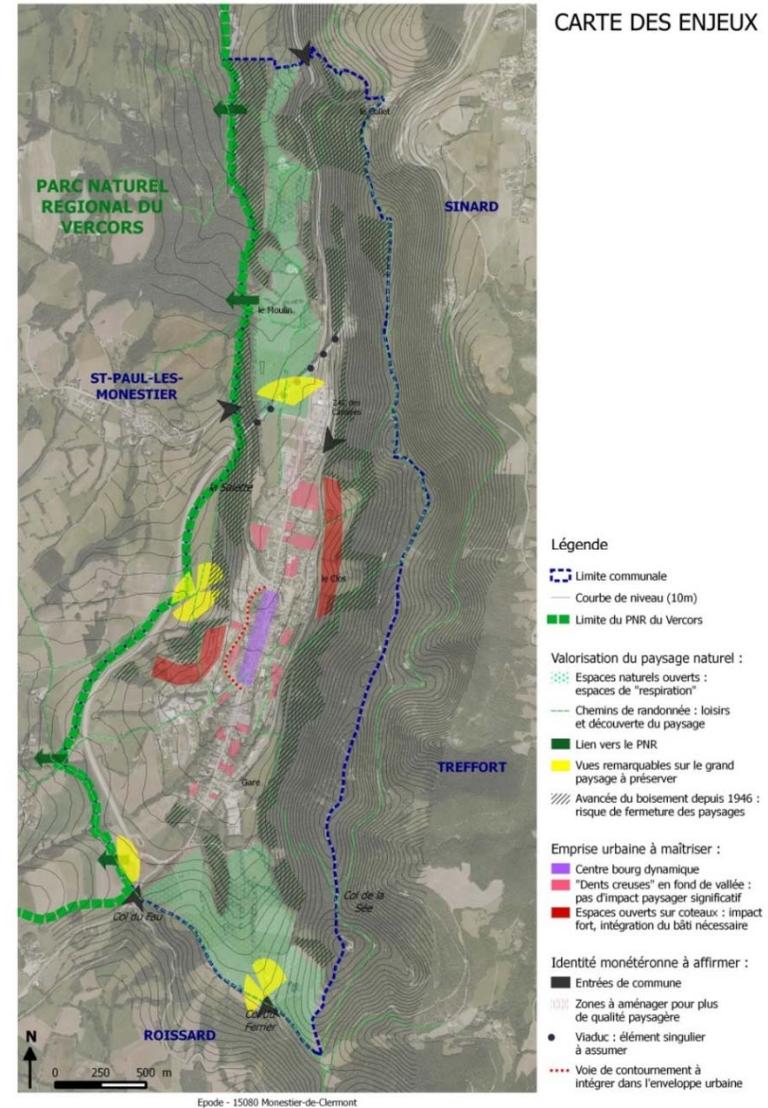
- Le **cœur urbanisé en fond de vallée**, entre les deux coteaux, portant l'intégralité de l'urbanisation de la commune ;
- Le **coteau boisé du Clermont**, qui marque une barrière avec l'Est de la commune ;
- Le **coteau de la Salette**, qui limite partiellement la commune à l'Ouest ;
- La **vallée naturelle Nord-Ouest**, espace très préservé, ouvert, occupé par des champs bordés de haies et s'ouvrant vers le nord et le PNR ;
- La **prairie ouverte Sud-Ouest**, entrée sur le territoire, occupée par des champs traversés par l'autoroute ;
- Le **coteau ouvert de Ferrier**, également occupé par des champs, dans une pente plus importante, et permettant des vues sur la commune et le grand paysage.



CARTE DES ENTITES

2.5 Enjeux paysagers

Suite au diagnostic, les enjeux au titre du paysage ont pu être identifiés. Certains concernent les espaces « naturels » qui sont un atout à valoriser, d'autres les espaces urbanisés (ou sous-pression d'urbanisation) qui sont à gérer et à maîtriser. Enfin l'objectif commun des enjeux est de renforcer l'identité et l'image positive de Monestier-de-Clermont.



- **Les espaces ouverts et les vues remarquables**

Ces deux enjeux sont liés. En effet, la préservation d'espaces ouverts, principalement grâce à l'agriculture, permet de larges ouvertures sur le grand paysage.



Les Carlaïres



La Croix de la Salette



Parking du Col du Fau



Le Col de Ferrier

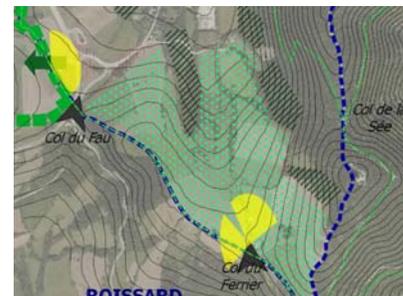
Les vues sur les reliefs emblématiques du Vercors permettent de se situer rapidement dans le paysage et d'identifier clairement le territoire. Principalement en pourtour de l'urbanisation, elles sont remarquables et offrent un paysage du quotidien de grande qualité.

Les espaces agricoles participent également en eux-mêmes à la qualité paysagère ; ils constituent un motif qualitatif et identitaire de la commune, notamment avec les haies boisées, et créent des respirations entre les zones urbanisées et les boisements. Ces espaces sont exposés à un risque de fermeture, menacés par la déprise agricole et l'avancée du boisement.



Carte postale du début du XXe « Vue panoramique de Monestier-de-Clermont depuis le col du Fau » : cette perception a disparu, dissimulée par un bois, et les versants du Clermont autrefois cultivés se sont refermés

Il s'agit d'un fort enjeu de préservation, vis-à-vis de la déprise agricole et du foncier. Cette qualité de paysages est un atout majeur de la commune qui pourrait être mis en évidence d'avantage (signalétique, sentiers thématiques...).



Zooms sur la carte d'Enjeux : lien entre points de vue et espaces ouverts et avec la topographie

▪ **Les chemins de randonnée et la proximité du PNR**

De nombreux chemins de randonnée parcourent la commune et permettent de découvrir ses paysages naturels et les points de vue remarquables qu'elle offre. Ils sont généralement bien balisés, ce qui les valorise. L'ambiance de nature de ces chemins doit être préservée, notamment en les prenant en compte dans le cas de projets d'urbanisation.



Chemin communal (Le Moulin) et signalétique de sentiers balisés (col de Fau)

Le lien avec le PNR du Vercors est à valoriser ; actuellement, sa présence proche n'est visible qu'au niveau de l'aire du col de Fau, par la signalisation.

Cette aire (identifiée par le Plan de Paysage du Trièves) pourrait être une porte vers le PNR, un site d'accueil du public. Or, elle est actuellement dépourvue d'aménagement et constitue un des rares points noirs de la commune.



signalétique PNR, panneau et aire « d'accueil » du col de Fau

Il s'agit d'un atout peu exploité alors que le PNR bénéficie d'une bonne réputation à l'échelle régionale et nationale. Un aménagement qualitatif de l'aire du col de Fau est préconisé.

▪ **Les entrées de commune**

Les multiples entrées sur la commune de Monestier de Clermont offrent des perceptions et des premières impressions différentes. Certaines sont plutôt urbaines alors que d'autres sont plus « naturelles ».



Entrées de bourg par la D1075 depuis le Sud (à gauche) et le Nord (à droite)

Depuis la départementale, au Nord comme au Sud, l'entrée passe par une zone d'activité peu qualitative. Les abords et les aménagements sont très fonctionnels, sans traitement paysager et avec une signalétique basique annonçant la commune. Ces entrées sont peu marquées, floues, et ne donnent pas une bonne impression.



Arrivée par la D1075 Sud et le col de Fau

En arrivant depuis le col de Fau, l'aménagement routier apparaît très présent mais la vue panoramique sur la commune et le grand paysage attire le regard et « diminue » l'impact visuel de la route. Cette entrée donne alors une image qualitative de la commune. De plus, il y a un effet de porte grâce au boisement en entrée de bourg.



Arrivée par la D110 depuis Sinard et le Collet

Cette arrivée est particulière puisque l'on descend vers Monestier, au travers du boisement du Clermont, avec une perception très fermée qui s'ouvre par la suite sur la vallée et la commune. Le viaduc apparaît en surplomb et marque, en plus du boisement, l'entrée sur la commune.



Arrivée depuis le chemin de Ferrier

Cette entrée peu fréquentée, presque confidentielle, passe par le col de Ferrier qui marque clairement l'entrée sur la commune, grâce à la topographie. Elle offre une des vues remarquables sur le grand paysage et reflète la qualité du paysage naturel de la commune.

L'aménagement des entrées sur la commune est un enjeu pour l'affirmation de l'identité de Monestier-de-Clermont, principalement pour les entrées les plus fréquentées, qui manquent de traitement qualitatif et ne marquent pas assez l'entrée de la commune.

En particulier, la ZAE des Carlares et ses abords, en entrée Nord, seraient à aménager pour l'intégrer au mieux et en faire une entrée qualitative.

Un travail sur la signalétique pourrait également bénéficier à la commune, notamment pour marquer les entrées et l'identité de la commune.

- **Le cœur d'urbanisation**

Le centre-bourg de Monestier est plutôt dynamique, avec de nombreux commerces et restaurants, principalement sur Grand Rue. Ce dynamisme est rendu possible et est encouragé par une forte limitation de vitesse et un sens unique.



Il s'agit d'un atout à préserver et valoriser par d'autres démarches encourageant le commerce de proximité.

En revanche, l'arrivée sur Grand Rue se fait par la départementale qui est, elle, très peu aménagée pour les piétons et lui semble hostile. Or, les connections entre les zones résidentielles et le centre-bourg devraient privilégier les modes de déplacement doux. Aussi, les chemins de randonnées devraient être clairement connectés à ce réseau de déplacement doux « urbain » ; les randonneurs auraient ainsi une possibilité de découvrir, et éventuellement de consommer, à Monestier.



D1075 et zoom sur le « trottoir », peu sécurisé

Aussi, les producteurs et artisans locaux sont à encourager ; ils prennent part à l'économie locale, au dynamisme, et participent à l'image de la commune.



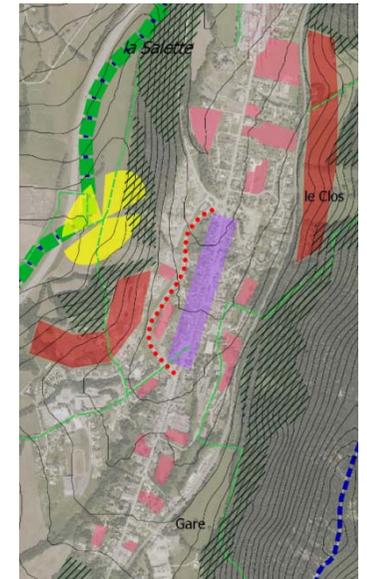
Maraîcher ; panneaux indiquant des savoir-faire présents sur la commune

L'enjeu pour le cœur de bourg est de conserver son dynamisme et d'encourager ses commerces et producteurs locaux. La place du piéton au sein de l'urbanisation de Monestier de Clermont pourrait être renforcée, pour des circulations sécurisées et pour plus de lien à l'environnement de la commune.

▪ **Les zones en périphérie d'urbanisation et les dents creuses**

Même si la topographie conditionne et contraint fortement l'urbanisation, certains espaces sont menacés par son expansion.

On distingue les dents creuses en fond de vallée, dans le prolongement du bourg-rue, des terrains ouverts positionnés sur un versant boisé. Les premières sont peu perçues, elles restent dans l'enveloppe urbaine traditionnelle et auront peu d'impact sur le grand paysage en cas de constructions. En revanche, les parcelles placées sur le versant sont exposées et visibles ; les opérations immobilières déjà réalisées sur le coteau, impactantes, ne devraient pas être réitérées.



Zoom sur la carte d'enjeux : dents creuses dans l'enveloppe urbaine (rose) et coteaux ouverts vulnérables (rouge)



Dents creuses en fond de vallée : possibilité d'urbaniser en gardant les motifs architecturaux de la commune, peu d'impact du fait de l'emplacement



Lotissement des Côtes vu depuis Grand Rue ; très visible de par la pente, mais au traitement architectural plutôt cohérent avec la commune



Espaces libres sur les coteaux, en connexion avec l'urbanisation, très sensibles d'un point de vue paysager : constructions à éviter fortement (ou à intégrer)

- **Les secteurs non bâtis marquant l'histoire du territoire**

Une liste est annexée au PLU

Les parcs privés

Quelques exemples



2.6 Synthèse

Sont rappelés ici les points importants concernant la qualité paysagère actuelle de Monestier de Clermont, issu de ce diagnostic, associés à des mesures préconisées pour une évolution positive de ce paysage.



- ▶ **Un atout remarquable : le contexte paysager** → Préserver (gestion du boisement, de l'urbanisation) et mettre en valeur (vues)

- ▶ **Une identité à affirmer** → Identifier les éléments caractéristiques et les valoriser (paysage, viaduc, architecture, patrimoine...) - Aménager les entrées

- ▶ **Un centre-bourg dynamique** → Encourager les démarches locales – Aménager des liaisons piétonnes sécurisantes

- ▶ **Des espaces sensibles à l'urbanisation** → Maîtriser l'implantation – Prôner une architecture en lien au territoire (formes, matériaux, colorimétrie)

- ▶ **Une proximité au PNR** → Aménager l'aire du col du Fau comme lieu d'accueil

Les espaces sensibles, très visibles, sont à protéger de l'urbanisation. Les terrains en fond de vallée et compris dans l'enveloppe urbaine sont à privilégier pour le développement urbain.

Dans tous les cas, l'architecture doit être cohérente avec l'identité de la commune de Monestier de Clermont, et plus largement du territoire du Trièves.

2.7 Analyse de la structure urbaine

L'urbanisation de la commune s'est massivement faite depuis les années 2000. En 70 ans, la surface urbanisée sur le territoire a été multipliée par 4 (+388% : 19 ha en 1946, 93 ha en

2016). La tâche urbaine a évolué depuis le village rue originel au mitage progressif des espaces agricoles et naturels.

L'urbanisation de la commune s'est principalement organisée au coup par coup par le biais d'opportunités foncières (lotissements, ZAC, etc), et de manière plus intensive au moment de la création de l'autoroute en 2007 à travers la création de nombreux lotissements de part et d'autre de la rue principale (les Chatras, les Portes du Trièves, la Combe du Mas, les Grandes Prairies, etc).

De cette urbanisation séquencée ressort un manque de cohérence globale entre l'habitat traditionnel et les constructions plus récentes.

L'armature villageoise sous forme de village rue, se compose d'un noyau ancien au cœur du bourg, entouré par de l'habitat plus récent, de part et d'autre de la Grand Rue.

Monestier-de-Clermont est aujourd'hui une commune au fonctionnement péri-urbain, sous influence directe de Grenoble. Elle tend à se rurbaniser du fait de l'arrivée de plus en plus importante de la population urbaine venant de l'agglomération urbaine grenobloise. De ce fait, la morphologie communale se métamorphose.

Au-delà de la zone d'activité économique et du pôle d'équipement, deux grandes morphologies se dessinent donc dans le paysage :

- Le bâti groupé ou semi-groupé, présent dans la centralité villageoise et tout au long de la Grand Rue. Cette typologie est caractéristique du paysage rural Trièvois, avec une trame ancienne groupée (habitat, édifices publics, maisons de Maîtres, fermes, ancienne usine) ainsi que quelques édifices plus ou moins isolés, généralement des fermes ;
- Le bâti récent semi-groupé ou individuel, correspondant aux extensions progressives du cœur villageois historique. Cette typologie prend la forme de lotissement desservi sous forme d'impasse avec maisons individuelles, ou alors des formes de bâti collectif (petites barres).

L'analyse typo-morphologique ci-après présente les caractéristiques de forme urbaine (rapport à la trame viaire, parcellaire, bâti) et de type de construction (position du bâti dans la parcelle, distribution interne) sur chaque zone du territoire identifiée dans la carte ci-dessous.

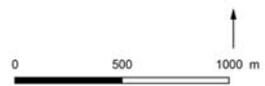
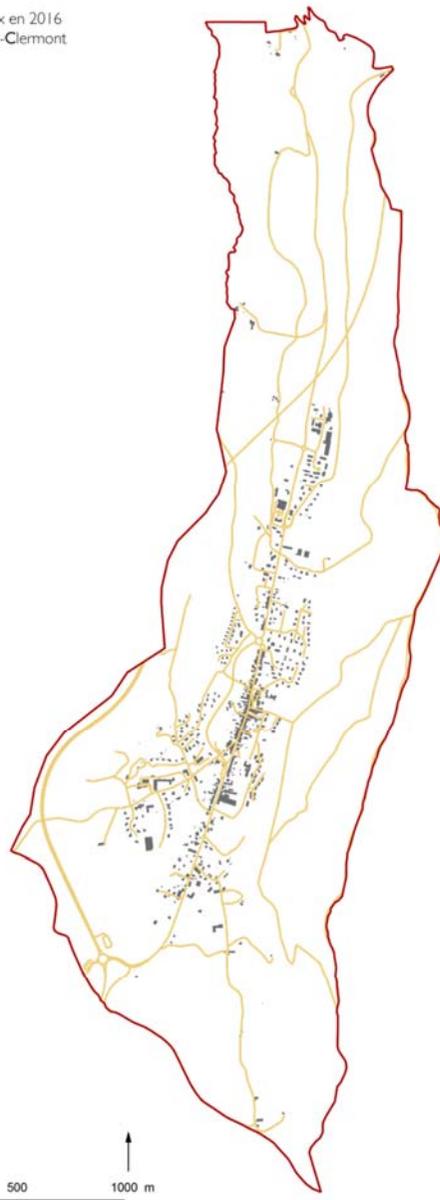
Cette étude permet de faire une évaluation critique de la forme des tissus et des organismes urbains en valorisant le tissu ancien, d'identifier des permanences structurales

associées à l'identité culturelle des lieux et des contraintes relatives à la conservation du patrimoine bâti et des paysages culturels, et de définir des mesures de contrôle des transformations du cadre bâti et d'encadrement des projets d'intervention.

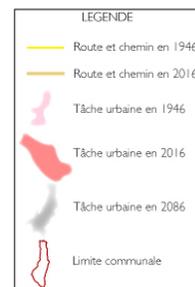
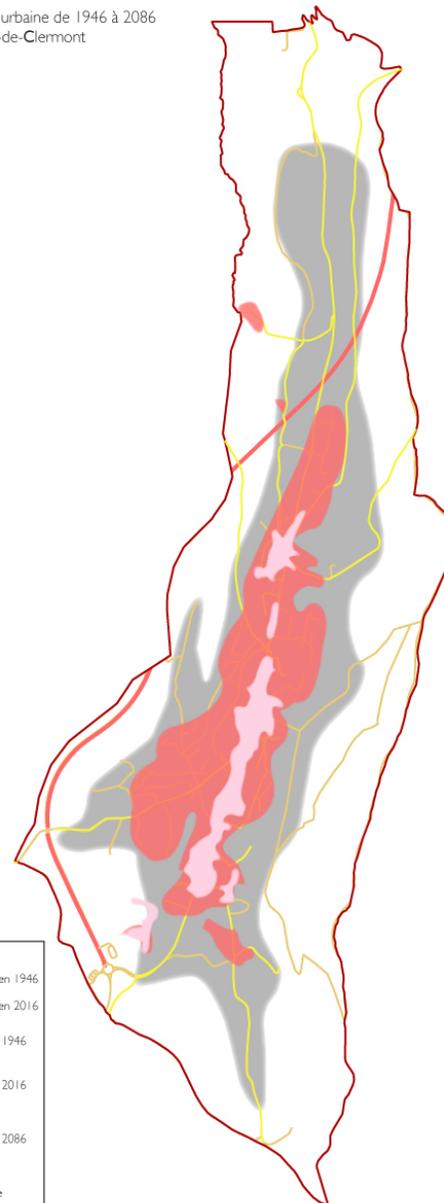
Etat des lieux en 1946
Monestier-de-Clermont



Etat des lieux en 2016
Monestier-de-Clermont



Evolution de la tâche urbaine de 1946 à 2086
Monestier-de-Clermont



Il existe donc différents tissus urbains que sont :

- le noyau ancien, au tissu dense et resserré, en limite de rue, avec une forte densité de logement à l'hectare (90 logts/ha) ;
- l'habitat pavillonnaire, au tissu lâche qui se retrouve dans les zones de lotissement, avec du bâti en milieu de parcelle et une desserte sous forme d'impasse (14 logts/ha) ;
- l'habitat groupé voire collectif, au tissu plus resserré que l'habitat pavillonnaire et une densité de logement à l'hectare plus importante (20 logts/ha)
- la zone d'activité et la zone d'équipement ont quant à elles ont un tissu spécifique du à leur fonction : de larges parcelles, sans organisation précise avec des bâtiments importants.

Les éléments principaux qui ressortent de cette analyse typo-morphologique sont :

- Dans le centre du village, qui concentre une partie des équipements publics, la structure du noyau ancien est relativement bien conservée. Néanmoins les extensions urbaines composées de maisons individuelles récentes ne respectent pas l'alignement à la rue et l'homogénéité du bâti ancien.
- L'ensemble des extensions urbaines se compose principalement de constructions récentes (principalement des maisons individuelles isolées en milieu de parcelles, sous forme de lotissement ou non), ne respectant pas l'alignement à la rue et une homogénéité dans les constructions, avec des densités globalement faibles.

Ces caractéristiques permettent d'identifier les potentiels de densification et ainsi d'éviter au maximum l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels et agricoles de la commune.



2.8 Architecture et patrimoine

► Architecture traditionnelle

La commune de Monestier de Clermont s'articule autour d'un axe principal et à sens unique formé par la Grand rue, et qui regroupe les constructions d'une architecture de qualité et des commerces variés. Cela contribue par ailleurs à faire du centre-ville un endroit animé et dynamique. Les constructions sont relativement modestes, avec 1 ou 2 étages au maximum, plus les combles. Les pentes de toits sont moyennes ou fortes tandis que les toitures disposent de coyaux. L'alignement à la voirie est marqué par le pignon, la façade principale ou l'arrête des constructions et est parfois renforcé par les murs en pierre et la présence d'engranjou.



Le territoire de la commune regroupe un nombre assez important de maisons « bourgeoises » de qualité ainsi que des monuments patrimoniaux.

Exemple de maisons « bourgeoises » :





Le château de Monestier est un site classé



La petite chapelle de la salette



La tour vallier

Exemple d'éléments patrimoniaux :



La source St Paul

► Architecture contemporaine

L'architecture contemporaine à Monestier de Clermont est surtout représentée dans les zones urbaines pavillonnaires, bien que certaines d'entre elles montrent une identité architecturale plus traditionnelle et inspirée des anciennes constructions du village. Quelques éléments bien réinterprétés, notamment l'architecture globale en façade pour les maisons les plus récentes, la mitoyenneté et la taille imposante du bâti pour les autres. Cependant, persiste un manque de cohérence globale avec le tissu urbain récent et l'architecture traditionnelle.



On trouve également une architecture industrielle visible dans la ZAC des Carlaïres et sur le site de l'ancienne usine De Clermont, avec des impacts plus ou moins importants suivant leur situation respective.

Concernant les constructions agricoles, elles sont également et avantageusement réparties dans le bourg, mais ne montrent toutefois pas de spécificités architecturales particulières. Ces édifices sont par ailleurs autant présents à l'extérieur de Monestier qu'en son sein.

ANALYSE AFOM : PAYSAGE // ARCHITECTURE // PATRIMOINE

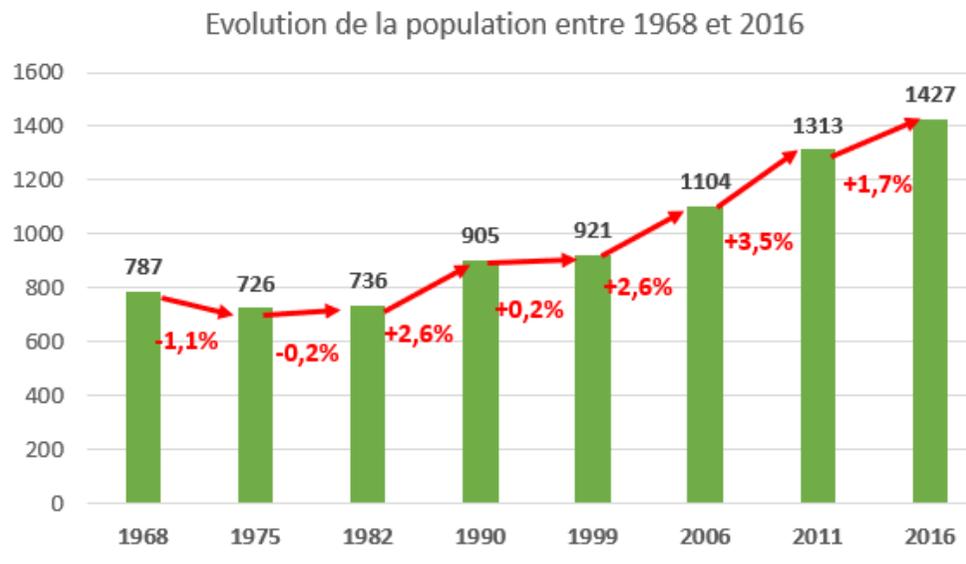
<p>ATOUTS</p>	<p>FAIBLESSES</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Réelle identité locale et patrimoniale liée à l'agriculture - Des vues sur le grand paysage et de nombreux espaces ouverts - Noyau ancien constitué et structuré (village rue) - Nombreuses réhabilitations qui ont permis la préservation du bâti traditionnel (maison de maître, ancienne ferme) - Coupures paysagères préservées, support de biodiversité et préservation de la lecture de la structure du paysage - Des allées et bandes boisées marqueurs d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace public essentiellement destiné au stationnement et à la circulation - Opérations récentes non intégrées (de type lotissement) - Des entrées de ville à aménager (signalétique,...) - Des voiries privées non maîtrisées par la commune - Manque d'intégration des nouvelles constructions
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de créer un espace public convivial au cœur de bourg - Parcours supports de loisirs (patrimoine, sport, promenade) - Maîtrise de l'urbanisation pour garantir la structure paysagère, urbaine et architecturale 	<ul style="list-style-type: none"> - Déconnexion des secteurs résidentiels au bourg (tout voiture) - Urbanisation à maîtriser - Fermeture des espaces par l'augmentation des boisements - Opérations au coup par coup qui délitent la structure traditionnelle du bourg

3. UNE COMMUNE RURALE TRES ATTRACTIVE

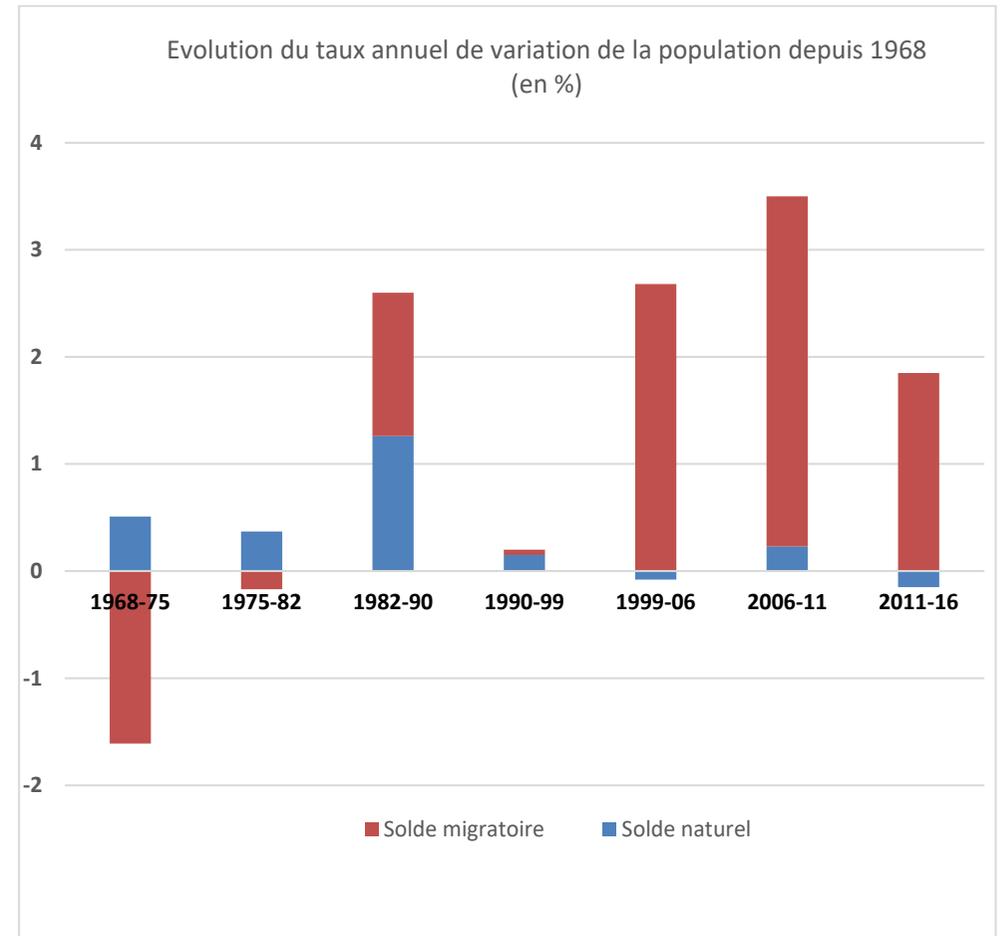
3.1 Evolution de la population et de son profil

► Croissance démographique

Monestier-de-Clermont a connu une baisse de sa population entre 1968 et 1975 avant que cette dernière ne reparte à la hausse de façon continue, atteignant même des taux de croissance élevés de 2,6% à 3,5%/an entre 1999 et 2006 et entre 2006 et 2011. Le taux de croissance est depuis revenu à une valeur de 1,7%/an, permettant donc de parler d'une croissance relativement importante de la population (+0.8%/an sur la même période pour l'Isère). La population atteint 1427 habitants en 2016 (source INSEE).



Evolution de la population de Monestier-de-Clermont entre 1968 et 2016- Source : INSEE – Traitement : Epoque

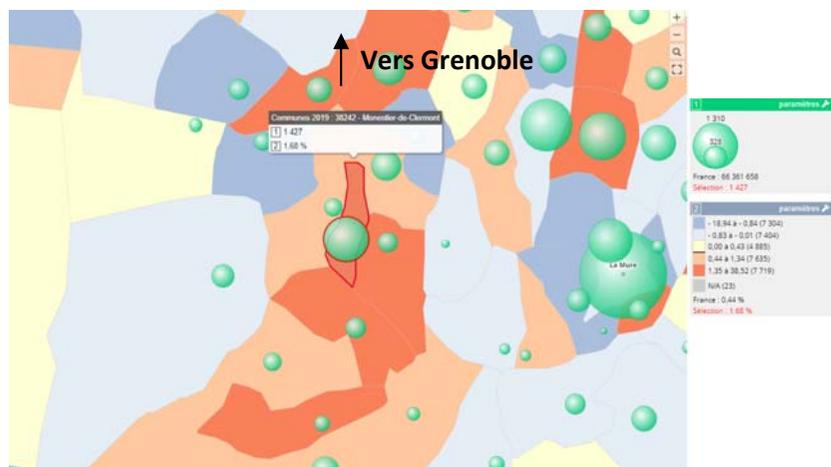


Variation annuelle de la population à Monestier-de-Clermont entre 1968 et 2016

Source : INSEE – Traitement : Epoque

La croissance de la population est largement due au solde migratoire, positif depuis 1982. Cette évolution est aussi renforcée par le solde naturel, en moyenne moins

important mais positif depuis 1968 (excepté entre 1999 et 2006) contribuant ainsi à l'accélération de la croissance démographique. La commune gagne encore aujourd'hui en attractivité avec un solde migratoire très largement positif de 3%/an entre 1999 et 2011, puis 1,85%/an entre 2011 et 2016 alors que le solde naturel est relativement faible. De ce fait, le solde naturel ne permet pas d'assurer à lui seul le renouvellement générationnel.



Evolution de la population de Monestier-de-Clermont et dans les communes limitrophes entre 1968 et 2016 Source : Géoclip – Traitement : Epode

Au vu du graphique ci-dessus, le taux de croissance démographique de Monestier-de-Clermont augmente ces dernières années. 13 communes sur les 28 de l'intercommunalité ont perdu en habitants sur au moins une période entre 1999 et 2016, dont une grande partie sur la période récente 2011-2016.

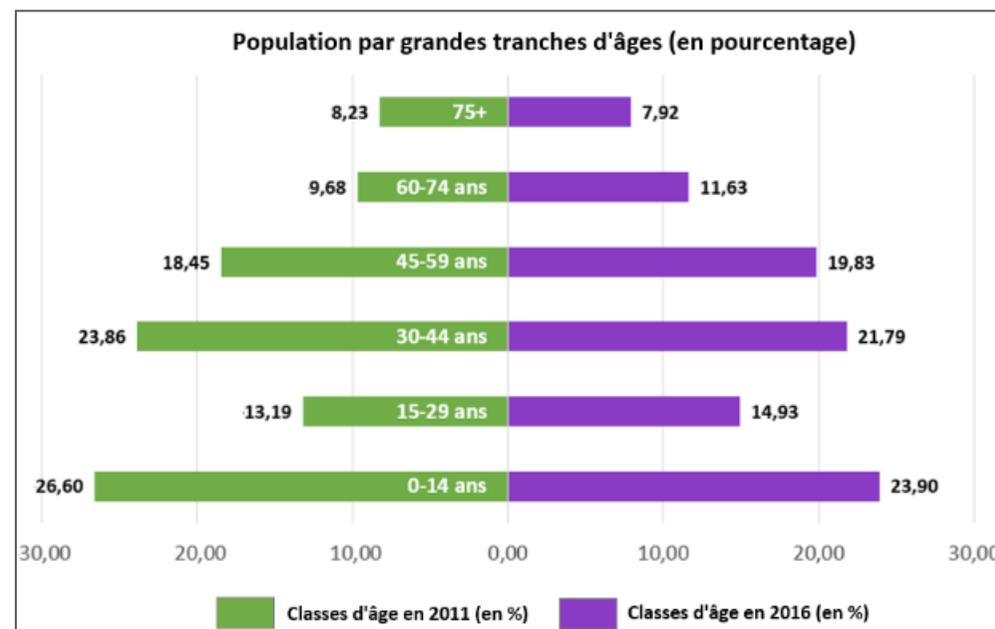
Depuis 1968, la majorité des communes situées sur l'axe de l'A51 ont gagné en habitants pendant que celles plus isolées de l'autoroute en ont en général perdu.

Concernant la croissance démographique, deux éléments forts se dégagent à Monestier-de-Clermont :

- Une reprise de la croissance démographique due à un regain d'attractivité résidentielle de la commune par rapport aux bassins d'emploi environnants, suite à un exode rural constant depuis le début du 20^{ème} siècle ; ainsi que par le développement d'une infrastructure de transport desservant Grenoble et sa région urbaine en moins de 30 minutes (autoroute A51).

- Un solde naturel toujours positif depuis 1968, mais relativement faible, permettant de soutenir le phénomène de croissance démographique, signe de la réimplantation de jeunes ménages lors de la phase de reprise de la croissance démographique.

► Structure de la population



Répartition de la population par tranches d'âges à Monestier-de-Clermont en 2011 et 2016 – Source : INSEE, Traitement Epode

La structure de la population communale se caractérise comme suit :

- Une pyramide des âges marquée par un léger vieillissement de la population. Les plus de 60 ans représentaient 17,91 % de la population en 2011, contre 19,55 % en 2016. Au sein de cette observation on constate néanmoins une diminution de la part de plus de 75 ans « compensée » une augmentation des 60-74 ans. La part

des plus de 60 est néanmoins moins importante que celle observée au sein de la CC et du département de l'Isère.

- La part des 0-14 ans est en diminution entre 2011 et 2016 en passant de 26,6% à 23,9% ce qui est une moyenne qui reste néanmoins supérieure à celles de la CC du Trièves et du département de l'Isère (environ 19 à 20% de 0-14 ans).
- Cette part plus importante s'explique par la part également importante des jeunes ménages qui sont les parents de ces 0-14 ans. Même si Monestier-de-Clermont connaît une diminution de la part des 30-44 ans (de 23,8% à 21,8%), cela reste une moyenne supérieure de celle du département et de la CC. Cette observation témoigne de l'attractivité résidentielle des jeunes ménages, travaillant souvent dans l'agglomération grenobloise.
- Bien que leur part ait légèrement augmenté de 13,2 à 14,9%, les 15-29 ans représentent une part moins importante que celle du département de l'Isère (18,3% en 2016), ce qui s'explique par le départ des populations étudiantes et des jeunes actifs vers des agglomérations plus attractives, notamment Grenoble.
- La part des 45-59 ans est quant à elle en légère augmentation en 2016 par rapport à 2011, mais reste dans la moyenne observée dans l'Isère en 2016 : 19,8%.

A Monestier-de-Clermont, 34,3% de la population a emménagé depuis moins de quatre ans dans son nouveau logement d'après l'INSEE en 2016. Les classes d'âge s'avère toujours hétérogène même si ces observations sont moins marquées en 2016 qu'en 2011. La population est en augmentation et reste relativement jeune par rapport aux autres communes de l'intercommunalité, ce qui induit toujours des besoins sur la commune (logements, équipements, réseaux...).

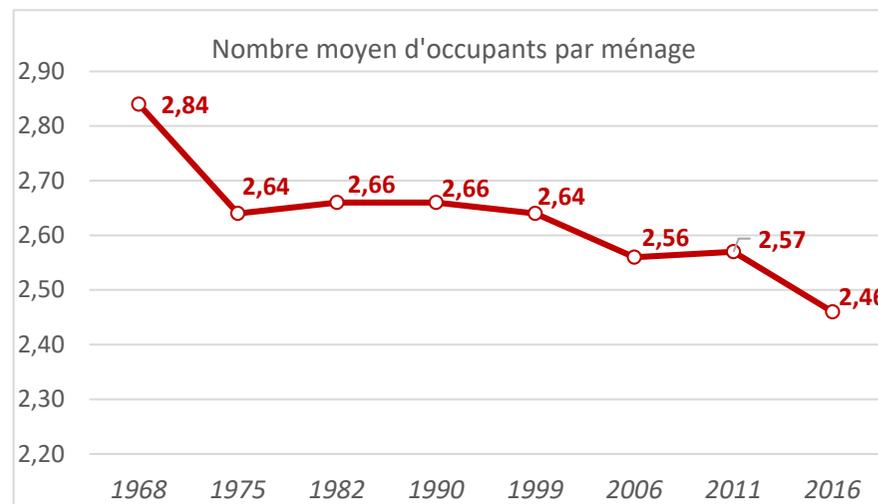
A partir de la pyramide des âges ci-dessus, deux tendances se dégagent :

- Une part importante de la tranche d'âge 0-14 ans en raison de la forte présence des populations en âge de procréer 30-44 ans. Cette tendance tend cependant à diminuer à une période très récente car les 0-14 ans et les 30-44 ans vieillissent et font ainsi augmenter la part des 15-29 ans et des 45-59 ans.

- Alors que la 15-29 ans avait récemment diminué dû à un phénomène de glissement générationnel : les enfants nés à Monestier-de-Clermont dans les années 1990 suite à l'implantation de nombreuses familles ont aujourd'hui plus de 15 ans et quitte la commune pour la vie étudiante dans les grands centres urbains. Ainsi, avec le rajeunissement de la population, cette tranche d'âge bientôt en âge de procréer, assurera également le renouvellement de la génération. Alors que leur part diminuait au début des années 2010, les 15-29 ans ont tendance à être plus nombreux aujourd'hui malgré le départ des étudiants vers les agglomérations actives, du fait de la forte présence des 0-14 ans il y a quelques années.

► Structure des ménages

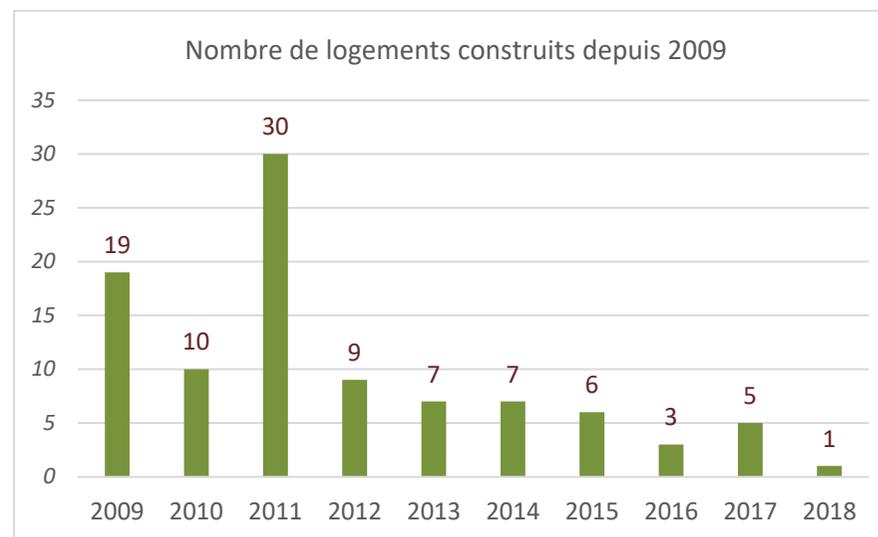
La taille moyenne des ménages sur la commune n'a cessé de diminuer entre 1968 et 2016, à l'image de la moyenne nationale. Le nombre moyen d'occupants par ménage est en 2016 de 2,46 personnes alors qu'il était de 2,84 en 1968.



Source : INSEE

La structure des ménages de Monestier-de-Clermont se caractérise donc par :

- Un départ progressif de familles avec enfants, ou d'étudiants, l'augmentation des divorces, et le vieillissement d'une part de la population se trouvant seule, expliquant le phénomène de diminution de la taille des ménages et de desserrement.
- Une taille moyenne des ménages (2,5) supérieure à la moyenne iséroise (2,3) signe de l'importance des familles avec enfants sur cette commune,
- Un taux de natalité en diminution de 11,9 ‰ en moyenne entre 2011 et 2016 contre 12,7 ‰ en Isère mais qui reste supérieur à la moyenne intercommunale de 10,9 ‰. Le taux de natalité de Monestier-de-Clermont était plus important que celui de l'Isère dans les précédentes périodes. 12,8 ‰ à l'échelle du territoire national) : un renouvellement de la population a récemment permis par un parcours résidentiel complet et une population relativement jeune. Cependant, cette phase a aujourd'hui régressé et la population en âge de procréer tend à diminuer depuis quelques années à Monestier-de-Clermont.



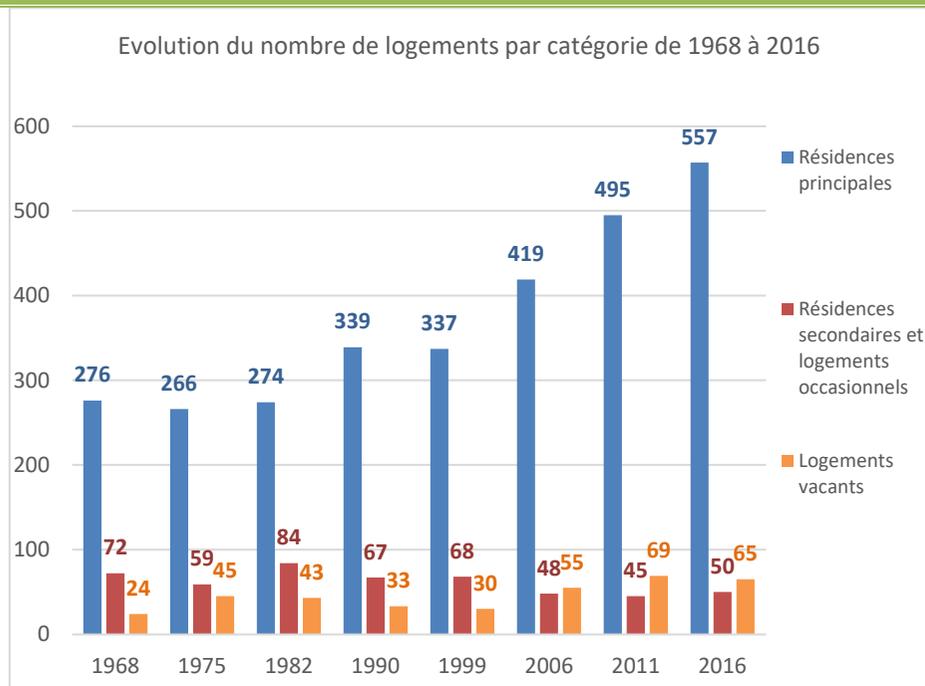
Logements neufs créés entre 2009 et 2018
Source : SITADEL – Traitement : Epoque

3.2 Un parc de logement croissant

► Evolution du parc de logements (Analyse INSEE)

Le parc de logements est en augmentation constante depuis 1968, avec une accélération de la production au début des années 2000. De 2009 à 2011 59 logements ont été réalisés à Monestier-de-Clermont (sur foncier nu ou issu de changement des destinations ou de réhabilitation/rénovation). Le rythme de production s'est ralenti depuis. Entre 2012 et 2018, seulement 38 logements nouveaux ont été créés.

Le rythme de production de logements principaux sur la commune est globalement plus élevé que la croissance de la population depuis 2011 (+62 logements entre 2011 et 2016, pour +114 habitants seulement). Les logements du parc sont de plus en plus nombreux par rapport au nombre d'habitants. Ce besoin en logement toujours croissant est lié à la décohabitation des ménages dont la taille diminue, et donc au desserrement de la population. Entre 2011 et 2016 le ratio nombre de nouveaux logements / augmentation du nombre d'habitants donnent une population de seulement 1,84 personnes par logements neufs.



Evolution du parc de logements depuis 1968 – Source : INSEE – Traitement : Epode

La commune est marquée par une prédominance des résidences principales (82,9% à Monestier-de-Clermont, moyenne régionale AURA : 79,7%). Les résidences secondaires demeurent largement minoritaires et leur effectif est en baisse, et elles sont en nombre inférieure à la moyenne départementale (8,4% en Isère en 2016 ; 7,4% à Monestier-de-Clermont). Ainsi, la dimension résidentielle de Monestier-de-Clermont reste la caractéristique dominante.

La vacance des logements apparaît faible (65 logements soit 9,7% du parc) mais néanmoins supérieure à la moyenne régionale qui est de 8,5%). Ce taux correspond à une vacance frictionnelle* dans un temps « normal », nécessaire pour la revente et/ou la relocation des logements.

Les parts des logements secondaires et vacants apparaissent largement minoritaires et l'analyse suivante se concentre donc sur le parc des résidences principales.

* La notion de vacance frictionnelle ou incompressible signifie qu'un minimum de vacance est nécessaire pour permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Source : INSEE

► Typologie et taille des logements

► Typologie des logements

Monestier-de-Clermont présente un profil largement dominé par la maison individuelle qui représente 71,9% du parc (49,2% sur l'Isère en 2016), et qui est en augmentation (450 maisons en 2011, 484 maisons en 2016) bien que la part des maison tend à diminuer du fait de l'augmentation de la part des appartements. Si la maison individuelle reste largement dominante, à noter que le nombre d'appartements est plus importants : 189 appartements sont recensés sur la commune en 2016, 30 de plus qu'en 2011.

La taille moyenne des habitations est de 4,6 pièces en 2016, chiffre légèrement supérieur à 2011 (4,5 pièces). 45,6 % des logements présentent 5 pièces ou plus, ce chiffre était de 46,6% en 2011. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de maisons individuelles comportant plus de pièces depuis 2011.

La commune présente un parc quasi exclusif de grands logements individuels, le plus souvent isolés. La tendance est à la confirmation de ce profil au vu des chiffres 2011 et 2016. Néanmoins, la tendance à l'augmentation du nombre d'appartements n'est pas à négliger. Globalement les logements ont toujours un nombre important de pièces.

Les résidences principales ont été édifiées de manière régulière sur toutes les périodes et datent ainsi de plusieurs années différentes allant d'avant 1919 à 2013.

53% des résidences principales du département de l'Isère ont été édifiées entre 1946 et 1990, à Monestier-de-Clermont ce sont 36,3% des logements principaux de la commune qui ont été construits sur cette même période.

Les logements construits entre 2006 et 2013 sont quant à eux surreprésentés (16,7%) par rapport à la moyenne iséroise de 11,6% de résidences principales de la même période.

Monestier-de-Clermont possède donc un parc de logements relativement récent, en raison de l'afflux important de population dans les années 1980 et 2000.

Monestier-de-Clermont étant situé à proximité du bassin d'emploi de Grenoble, son cadre rural et touristique (activités nautiques liées à la présence du lac de Monteynard à proximité) attire de nombreuses familles avec enfants désirant vivre dans de vastes logements avec un cadre de vie agréable.

Cette dynamique économique explique également la baisse des résidences secondaires au profit des résidences principales. Les gens s'installent à Monestier-de-Clermont car la commune bénéficie des nombreux emplois de la région urbaine de Grenoble.

► Les logements sociaux

D'après les données du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS 2016 – Ministère de la transition écologique et solidaire), au 1^{er} janvier 2017, Monestier-de-Clermont compte 59 logements sociaux sur son territoire communal.

Aucun logement social n'a été édifié entre 2010 et aujourd'hui. 44 des logements sociaux monétérons ont été construits entre 1970 et 1989, ce qui correspond à un parc relativement ancien. 10 de ces logements datent des années 2000 et 5 d'entre eux sont dans des bâtis très anciens datant d'avant 1950.

D'après les données RPLS, seuls deux de ces logements sont vacants, en l'occurrence depuis plus de 3 mois ce qui porte le taux de vacances à seulement 3,4%. Le taux de rotation de logements sociaux de Monestier-de-Clermont est de 10,2%.

46 des 59 logements sociaux (soit 85%) sont dans des immeubles collectifs, alors que 13 de ces logements sont considérés comme individuels. 32 de ces logements comptent 4 pièces ou davantage, ce qui correspond à plus de 54% de logements de grande taille. Environ 20% des logements sociaux possèdent 3 pièces et 24%, seulement 2 pièces.

54 des ménages occupants les logements sociaux de la commune bénéficient d'un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS). 56% des logements sociaux de la commune (33) ont un loyer situé entre 4 et 5,50€ et 34% entre 5,50 et 7€.

La consommation énergétique de ces logements sociaux est assez mauvaise. 30 logements sont évalués F et 10 sont classés D. La RPLS en dénombre également 6 en G, 5 en C et 8 sont sans objet.

3.3 Dynamique constructive et potentiel

► Analyse des Permis de Construire pour les logements délivrés entre 2008 et 2019

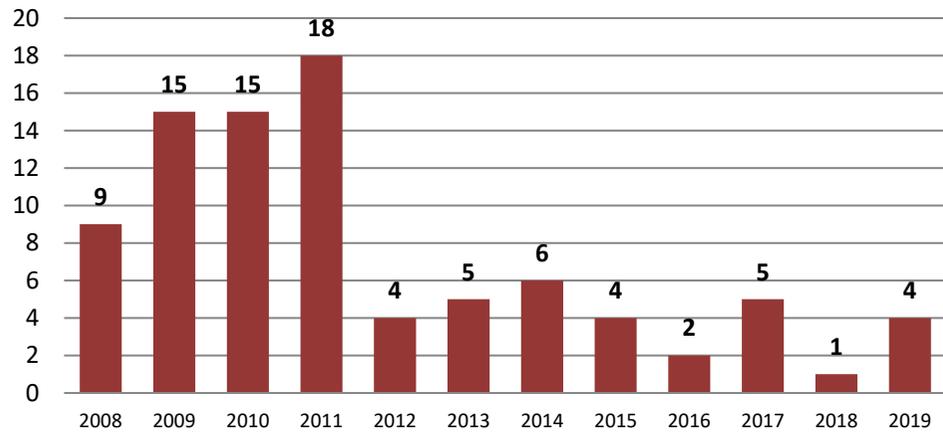
Sur l'ensemble de ces constructions de 2008 à 2019 la surface de plancher destinée aux logements est d'environ **1,08 hectare** (10 830 m²) sur une surface totale de terrain de **6,7 hectares** (soit 67 004 m²). Ainsi, ce sont 90 logements neufs sur foncier nu qui ont été autorisés par les permis de construire. Cette comptabilisation ne prend pas en compte les bâtiments des autres destinations que le logement.

Chaque logement créé depuis 2008 sur la commune nécessite en moyenne 768 m² de surface de terrain et 110 m² de surface de plancher. Parmi ces 90 nouveaux logements réalisés de 2008 à 2019, 82% (74) sont des maisons individuelles pures, 2% sont des maisons jumelées (2) et 16% sont des logements collectifs (14).

► Analyse des Permis de Construire pour l'activités et les équipements publics entre 2008 et 2019

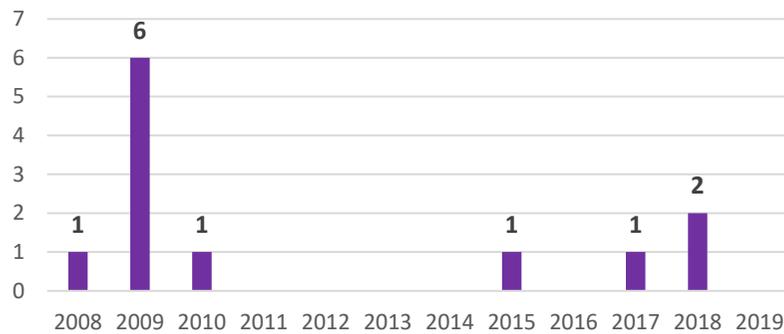
Concernant les permis de construire dédiés à l'activité et aux équipements publics, la commune en a délivré 12 entre 2008 et 2019. 5 pour les équipements publics et 7 pour des activités, sur un parcellaire d'une superficie totale de 12,8 hectares. La commune a fait construire plusieurs équipements publics entre 2017 et 2019 dont un restaurant scolaire, un groupe scolaire maternel nouveau et réaliser l'extension du collège de Monestier-de-Clermont. La construction d'une nouvelle école élémentaire est également prévue.

Logements neufs créés depuis 2008 à Monestier-de-Clermont



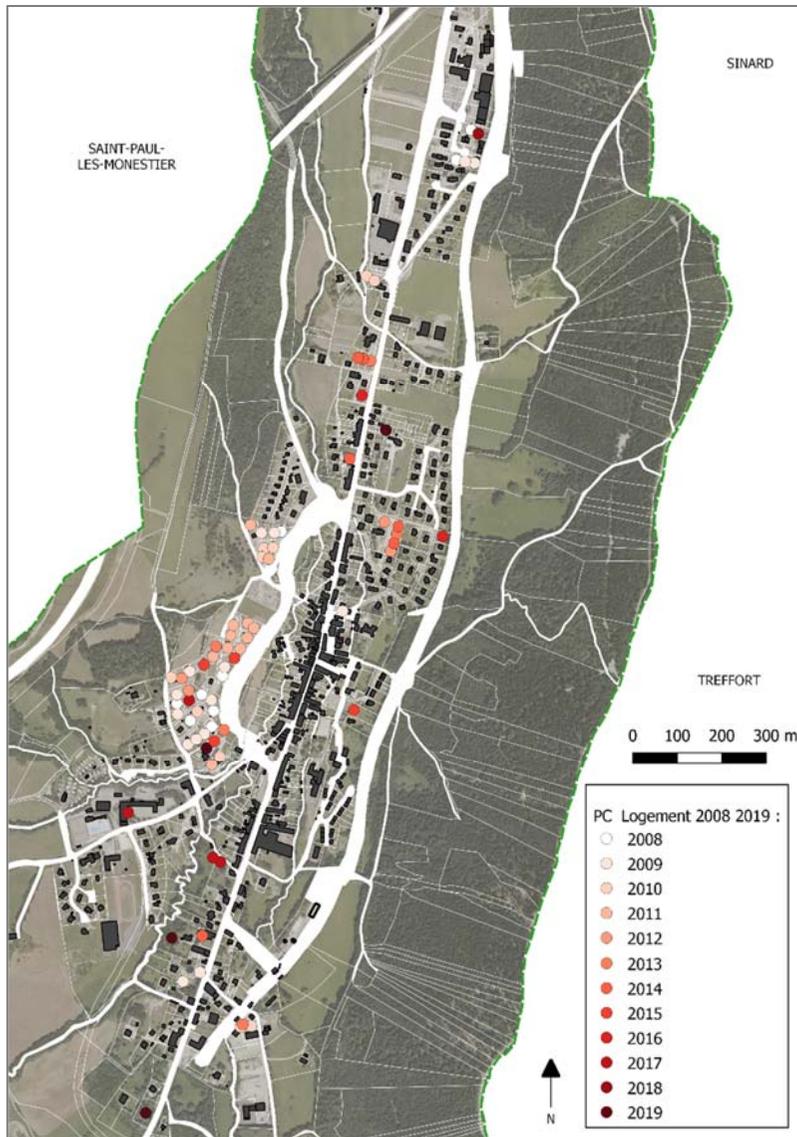
Evolution du nombre de logement neufs depuis 2008 –
Source : Commune – Traitement : Epode

Nombre des permis de construire accordés depuis 2008 (hors logement pur)

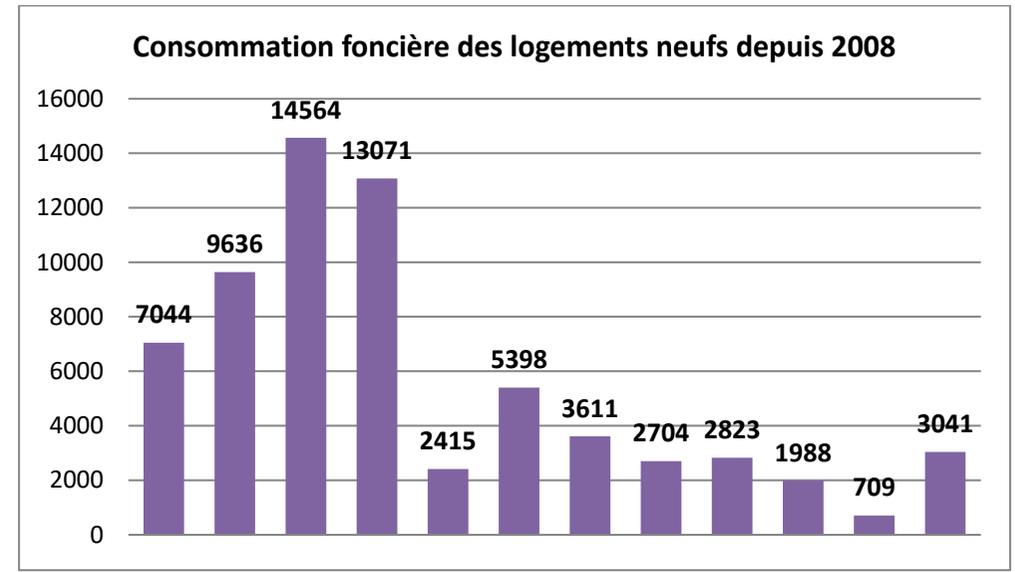


Evolution du nombre de permis de construire (hors logements) déposés depuis 2008 –
Source : Commune – Traitement : Epode

Année	Nombre de PC Equipements	Nombre de PC Activités	Nombre de PC Habitat/Activités	Nombre de PC total (hors habitat)	SURFACE PARCELLE en m ²
2008	0	1	0	1	3663
2009	3	1	2	6	45258
2010	0	0	1	1	2887
2011	0	0	0	0	0
2012	0	0	0	0	0
2013	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2015	0	1	0	1	2293
2016	0	0	0	0	0
2017	1	0	0	1	7049
2018	1	1	0	2	67202
2019	0	0	0	0	0
TOTAL	5	4	3	12	128352



Localisation des Permis de construire pour les construction neuve à destination de logement délivrés entre 2008 et 2019 – Source : Commune – Traitement : Epode



Evolution de la consommation foncière des logements neufs depuis 2008 – Source : Commune – Traitement : Epode

La consommation foncière a été relativement inégale durant les 12 dernières années. Le pic de 2009, 2010 et 2011 correspond à un nombre de logements créés important (15 ; 15 et 18 logements neufs) couplé à une consommation foncière élevée.

De manière générale, le constat est que l'ensemble des logements neufs créés sont en grande majorité des maisons individuelles. Ces dernières sont très consommatrices de foncier

Avec 7,5 à 8,2 logements en moyenne construits par an depuis 2008 (avec une baisse du rythme constatée depuis 2012) la consommation de foncier de ces 12 dernières années atteint 6,7 hectares.

Année	NOMBRE DE LOGEMENTS	SDP CONSTRUITE en m ²	SURFACE PARCELLE en m ²	SDP MOYENNE	SUPERICIE MOYENNE
2008	11	1473	7044	134	640
2009	15	2459	9636	164	642
2010	15	1901	14564	127	971
2011	18	1895	13071	105	726
2012	4	462	2415	116	604
2013	5	435	5398	87	1080
2014	6	642	3611	107	602
2015	4	513	2704	128	676
2016	2	222	2823	111	1412
2017	5	379	1988	76	398
2018	1	68	709	68	709
2019	4	381	3041	95	760
TOTAL	90	10830	67004	110	768

► Analyse des capacités de l'ancien PLU

L'analyse des capacités de l'ancien POS identifie l'ensemble des entités parcellaires classées en U ou Na, libres de toute construction et dont la superficie est supérieure à 350 m². A cela s'ajoute les divisions parcellaires possibles sur les propriétés supérieures à 3000 m². Le document actuel fait apparaître de larges capacités urbanisables sur l'ensemble de la commune.

En ajoutant les surfaces urbanisables en comblement des zones urbaines (dents creuses) à celles urbanisables en extension (zone AU), 14,4 hectares sont urbanisables selon le POS concernant les logements.

En prenant comme référence les chiffres observés sur la commune depuis 12 ans (2008 – 2019) :

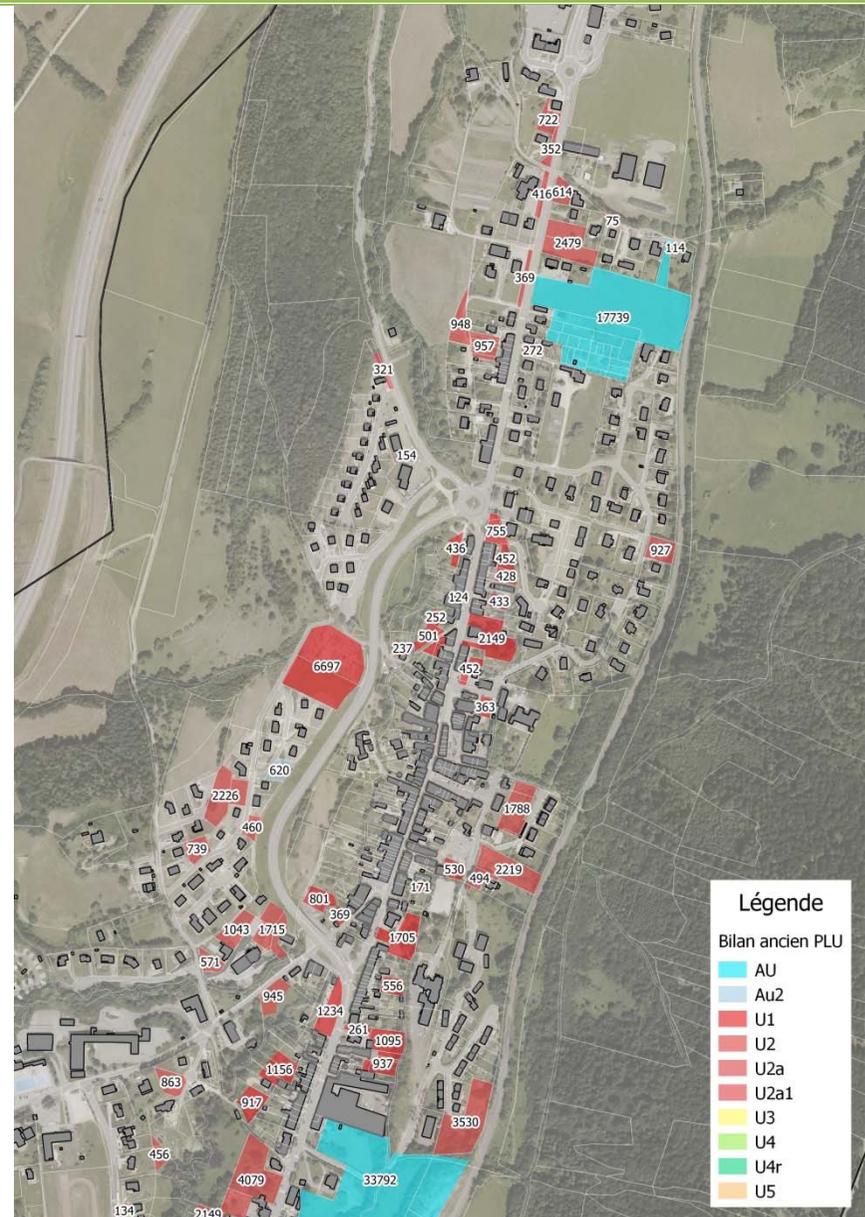
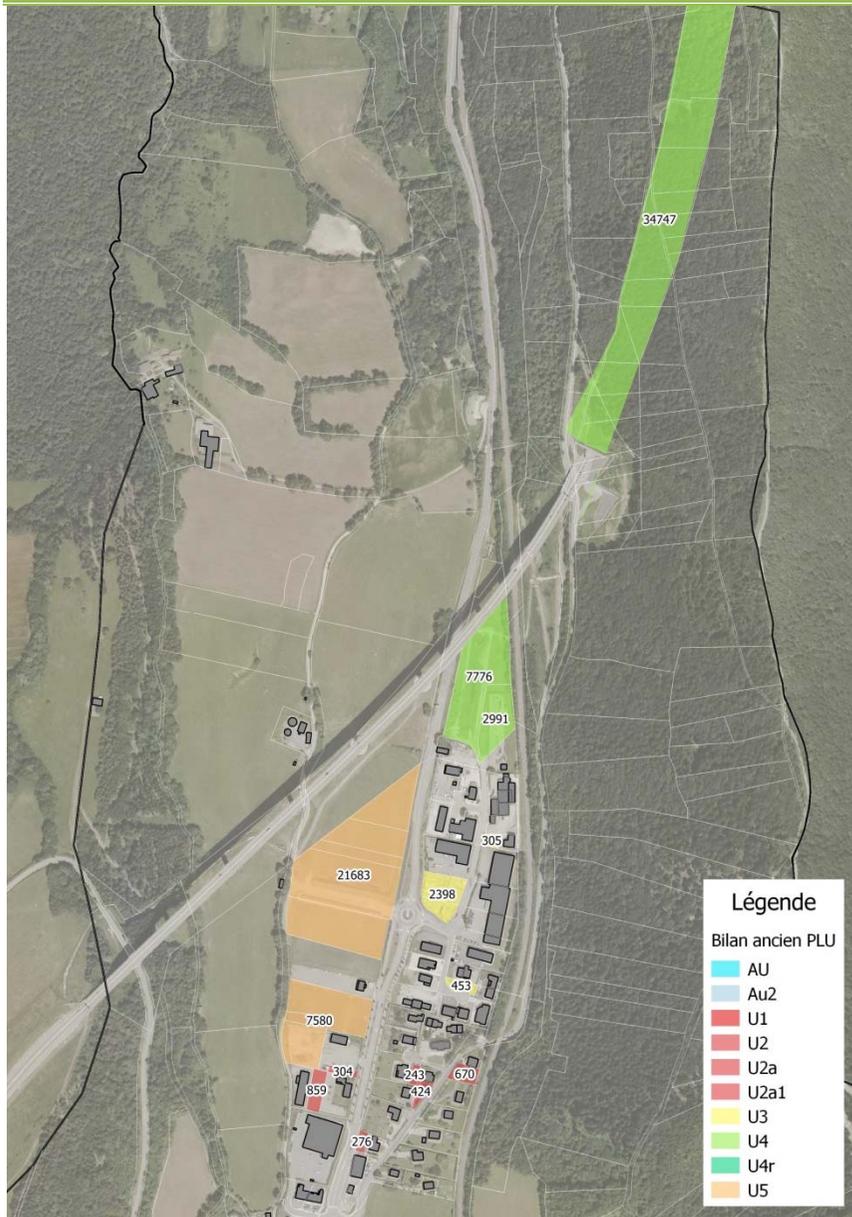
- 768 m² de foncier nécessaire à la réalisation d'un logement (13 logements/hectare)
- 2,5 personnes par ménage

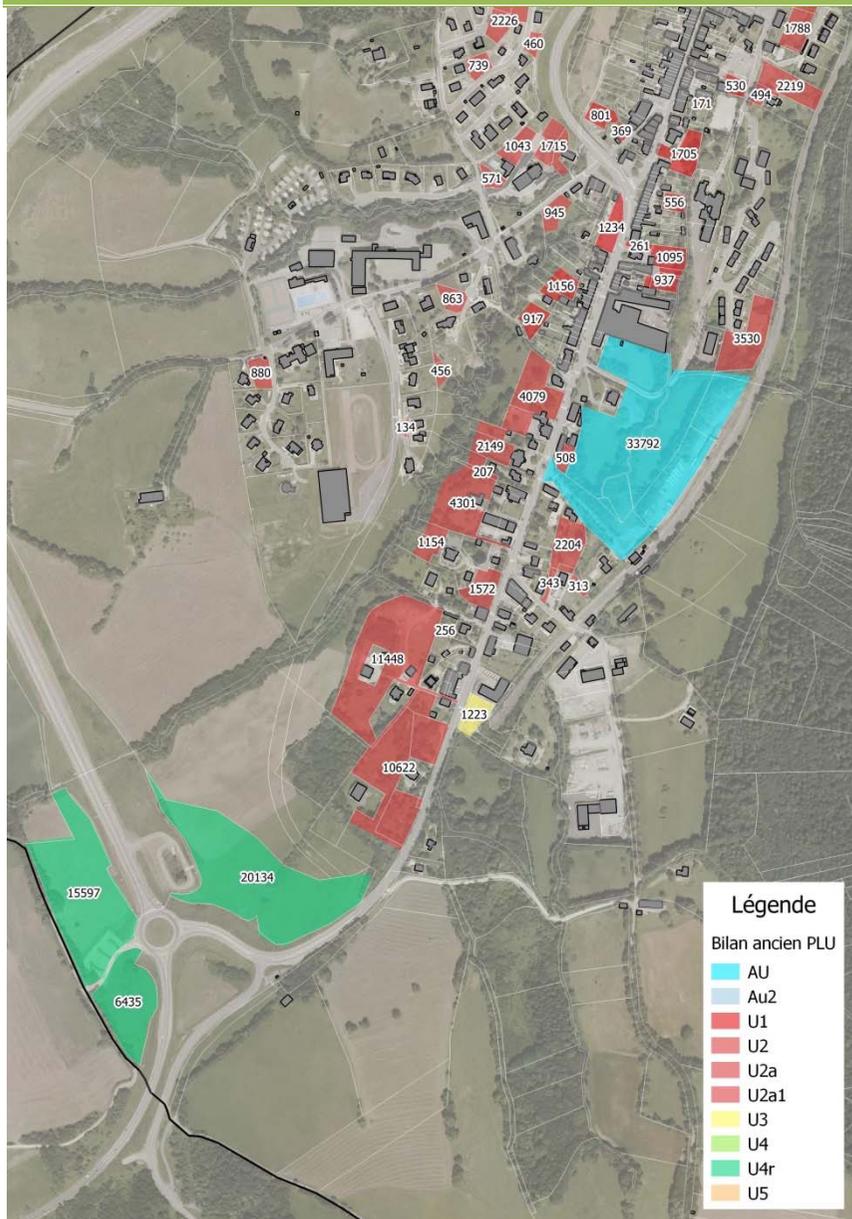
La commune dispose au sein du POS de réserves foncières permettant d'accueillir 503 habitants supplémentaires sur environ 194 logements.

Au-delà des secteurs destinés au logement (U1, U2 et AU), l'ancien PLU offre des capacités d'urbanisation sur des secteurs destinés aux équipements autoroutiers (U4 et U4r) à hauteur de 8,7 ha, aux autres équipements publics (U5) de l'ordre de 2,9 ha, et aux activités (U3) à hauteur de 0,4 ha.

Au total, l'ancien PLU, relativement permissif, offre une capacité d'urbanisation de 26,5 ha tous secteurs et destinations confondus.

Zone	Surface (m ²)	Zone	Surface (m ²)
AU	51 531	U3	4 379
AU2	620	U4	45 514
U1	23 353	U4r	42 166
U2	30 400	U5	29 263
U2a	31 561	TOTAL	265 541
U2a1	6 754		





3.4 Une économie communale qui se tertiarise

► Population active

Monestier-de-Clermont compte 78,6% d'actifs en 2016 (15-64 ans ayant un emploi et chômeurs) Néanmoins en 2016 la part des actifs à Monestier-de-Clermont est supérieure à la moyenne départementale (74,9%) et régionale (75,1%)

Le taux d'activité est en diminution sur la commune par rapport à 2011 (passant de 80,4% à 78,6%).

Le taux de chômage de Monestier-de-Clermont est plus faible en 2016 qu'en 2011 (7%). En 2016, il est également plus bas que la moyenne Iséroise et nationale de cette même année (Monestier-de-Clermont : 5,3%, Isère : 8,8%, France : 9,3% à l'époque en 2016).

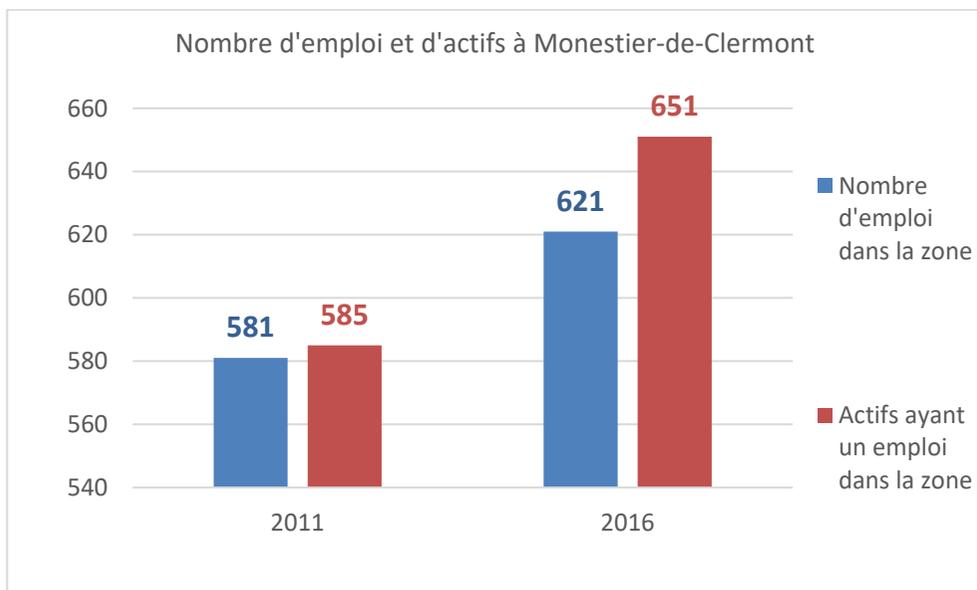
	Monestier de Clermont 2016	Auvergne Rhône-Alpes 2016
Actifs ayant un emploi	73,3%	66%
Chômeurs	5,3%	9,1%
Retraités	6,1%	6,8%
Etudiants	8,7%	10,5%
Autre inactifs	6,6%	7,6%

Répartition de la population de 15-64 ans par type d'activité (INSEE 2016)

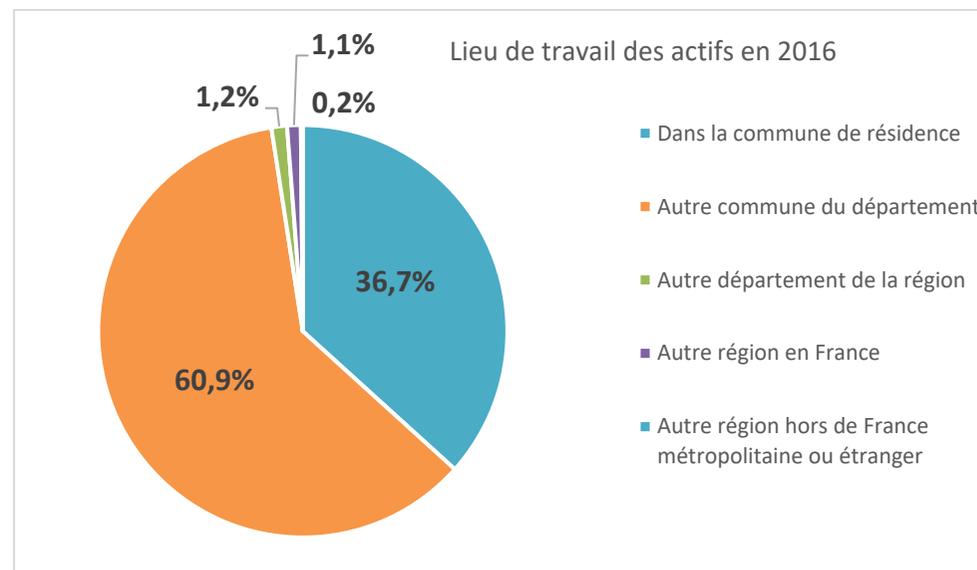
En 2016, la commune offrait 621 emplois. Couplés aux 651 actifs ayant un emploi et recensés cette même année sur la commune, le ratio emploi/actifs reste correct (0,95) bien qu'en diminution (0,99 en 2011 et 1,04 en 2008). La commune offrait donc plus d'emplois sur son territoire qu'elle n'accueillait d'actifs résidents.

La commune est considérée comme l'un des deux pôles ruraux du Trièves offrant de l'emploi (Monestier-de-Clermont pour la moitié Nord du Trièves, et Mens pour la moitié Sud).

Les actifs ayant un emploi travaillent majoritairement en dehors de la commune (63,3%). Les déplacements vers les lieux de travail des actifs s'effectuent à 60,9% vers une autre commune d'Isère, à 1,2% vers un autre département rhônalpin et à 1,1% vers une autre région.



Emploi et activité à Monestier-de-Clermont – Source : INSEE – Traitement : Epode



Lieu de travail des actifs en 2016 – Source : INSEE - Traitement : Epode

75,9% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture en 2016 (80,14% en 2014). A noter que la part des actifs utilisant la voiture est moins importante à Monestier-de-Clermont que dans les communes voisines où il n'y a pas de gare SNCF.

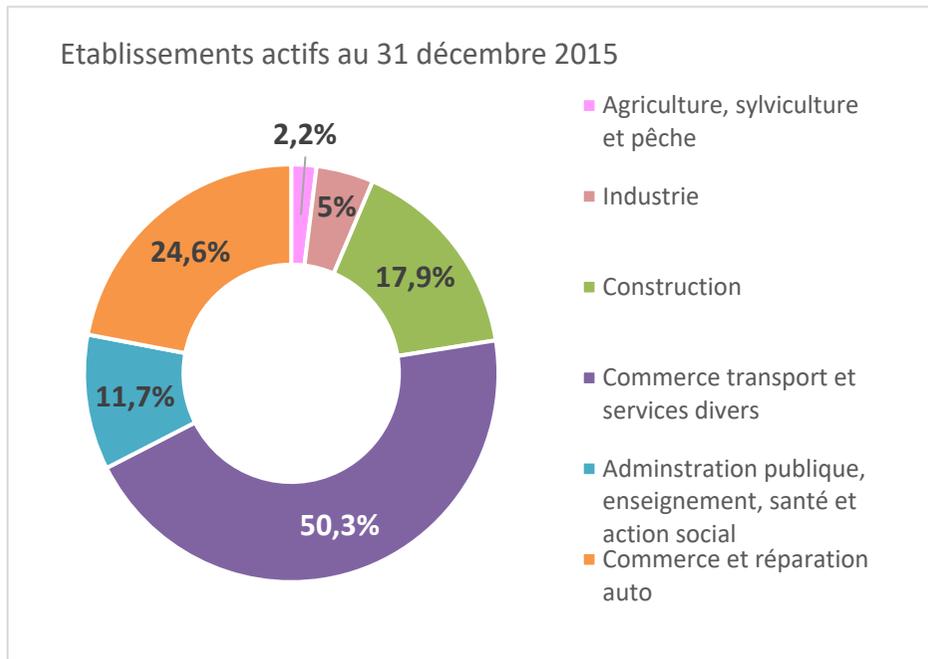
Monestier-de-Clermont apparaît clairement dépendante de la région urbaine Grenobloise en termes d'emploi, et des déplacements automobiles pour les atteindre. Ainsi de nombreux actifs vivant à Monestier-de-Clermont vont travailler sur Grenoble ou dans la couronne périphérique proche.

Le cadre rural de Monestier-de-Clermont attire de nombreux actifs en quête de logements plus grands et plus calme mais continuant à travailler en dehors de la commune, entraînant de nombreux déplacements pendulaires, pour la plupart en voiture. Néanmoins, la commune concentre quelques emplois. Le nombre emploi augmente mais le ratio emplois/actifs est passé d'environ 1 en 2011 à 0,95 emploi pour 1 actif à Monestier-de-Clermont en 2016. Le nombre d'actif a ainsi tendance à augmenter davantage que le nombre d'emplois présents sur la commune.

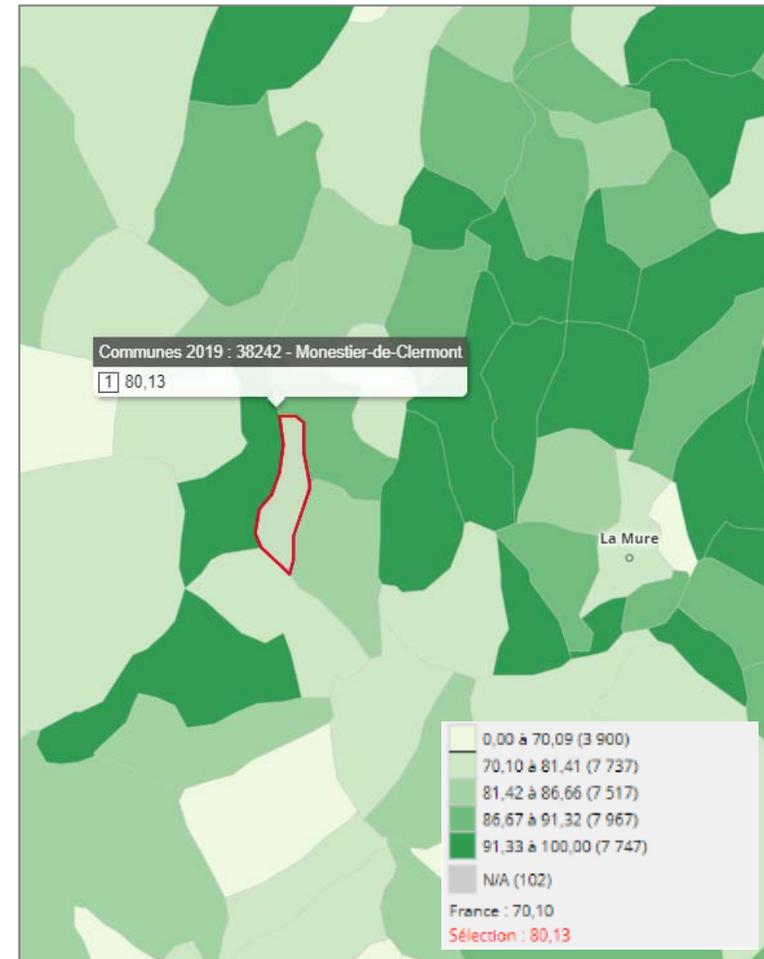
► **Activités présentes sur la commune**

L'histoire économique de Monestier-de-Clermont est largement marquée par l'activité agricole qui a progressivement été remplacée par l'activité tertiaire liée à la création de la zone d'activité économique et artisanale en entrée Nord du village.

La commune compte, fin 2015, 179 établissements selon l'INSEE, 4 dans l'agriculture, 9 dans l'industrie, 32 dans la construction, 90 dans les commerces, transports et services divers, et 44 dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.



Etablissements actifs par secteurs d'activité au 31 décembre 2015
Source : INSEE – Traitement : Epode



Part des actifs se déplaçant en voiture pour les trajets domicile-travail en 2014 – Source : INSEE – Traitement : Geoclip

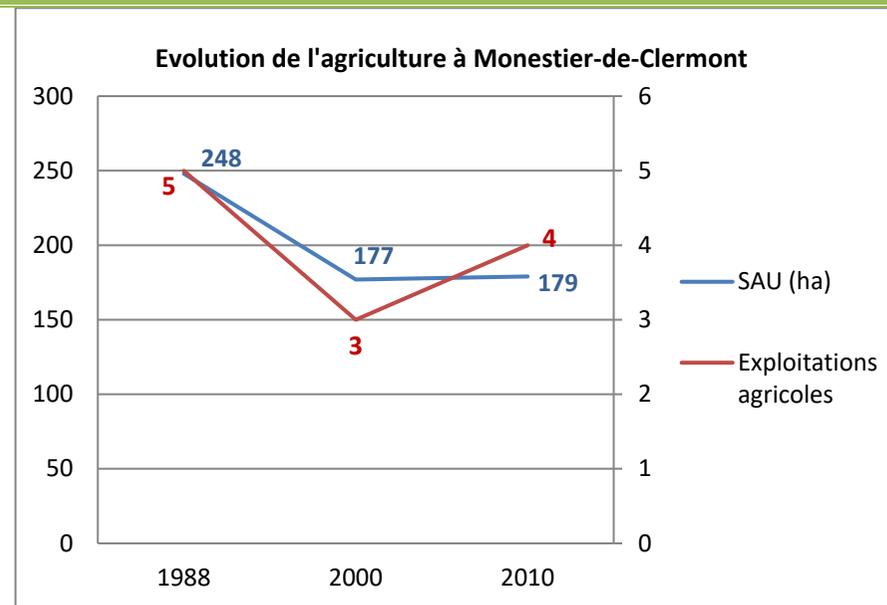
► **Agriculture**

La commune présente un héritage agricole important, et l'activité se maintient depuis 1988 en termes de nombre d'exploitation. Cependant, leur surface utile n'a cessé de diminuer, étant quasiment 1.5 fois inférieure à celle de 1988 (179 ha en 2010 contre 248 ha en 1988). Il existe donc moins d'exploitations avec des surfaces moins importantes, causés par la création de l'autoroute consommatrice de foncier, du développement de l'urbanisation, mais aussi de l'augmentation de la surface des boisements.

	1988	2000	2010
SAU	248 ha	177 ha	179 ha
Nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune	5	3	4
Cheptel (en unité de gros bétail, tous aliments)	272	145	117

Evolution du secteur agricole à Monestier-de-Clermont depuis 1988 – Source : RGA – Traitement : Epode

La SAU représente 179 ha soit 32.8% du territoire de Monestier-de-Clermont, ce qui inférieur à la moyenne de l'Isère. Cependant, 77% de la SAU est toujours en herbe, ce qui est globalement une commune orientée sur l'élevage de bovins mixte.



Evolution de la SAU et des exploitations agricoles – Source : RGA – Traitement : Epode

Il existe 13 exploitations sur la commune dont 4 avec leur siège. Elles sont globalement pérennes malgré l'absence de repreneurs pour une d'entre elles.

Les espaces agricoles sont imbriqués dans les espaces urbains et forestiers en raison d'un habitat diffus et linéaire, avec quelques exploitations présentes à l'intérieur du tissu urbain. Cependant leur répartition se fait sur des périmètres globalement homogènes et faciles d'accès notamment grâce au remembrement.

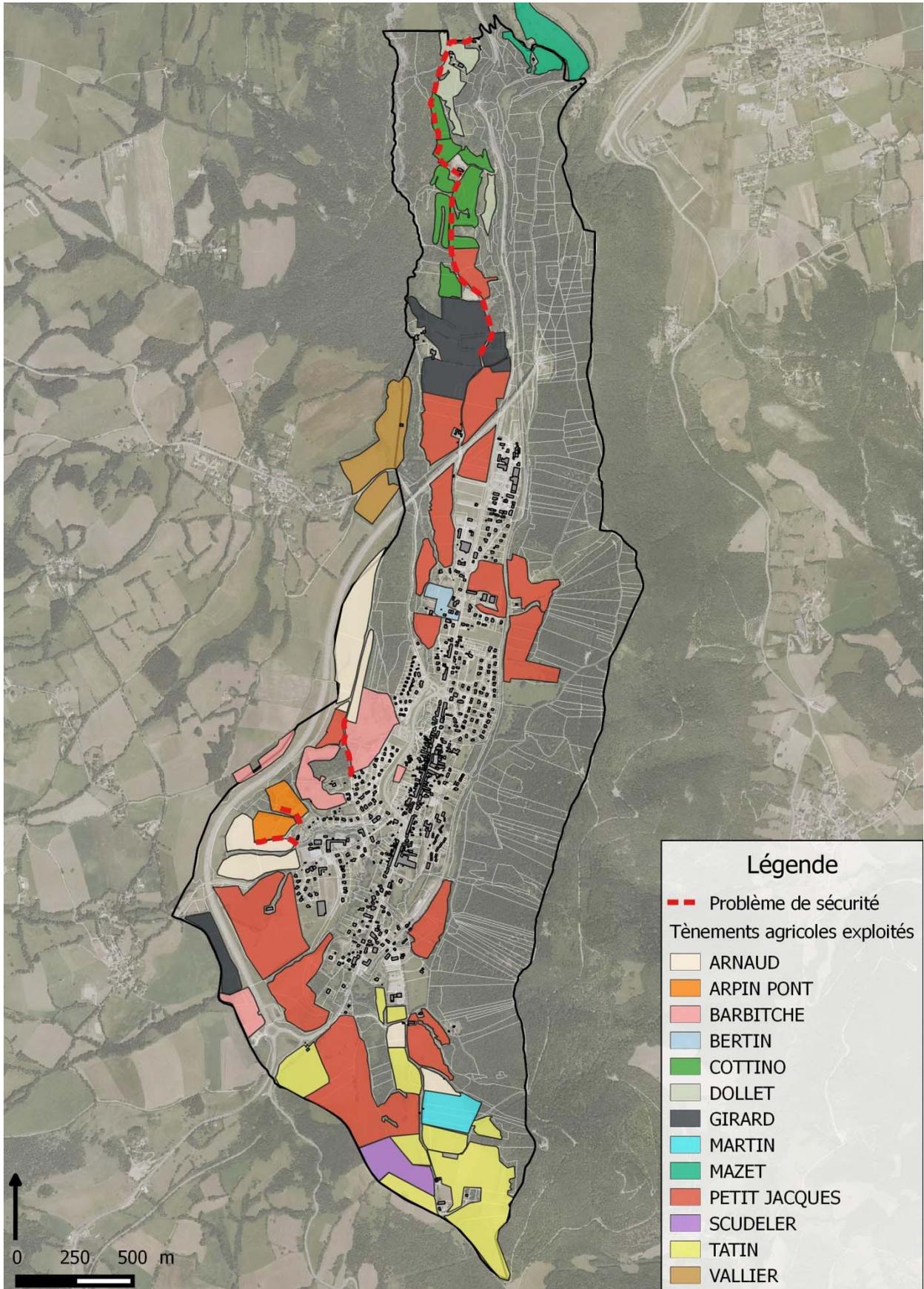
A l'échelle des exploitants, persiste un morcellement des tenements augmentant la circulation des véhicules agricoles sur les voies principales pour accéder à leur parcelle. Les bâtiments agricoles présents à la fois en cœur de village et à l'extérieur, peuvent également entraîner un conflit d'usage (présence de véhicules agricoles sur les voies principales). Néanmoins, la vente directe est facilitée par l'implantation en cœur de bourg (concerne un exploitant), et par la proximité avec les voies principales (concerne un exploitant).

Aussi, un périmètre de réciprocité agricole de 50 m existe autour des bâtiments destinés au bétail. Ce périmètre est un périmètre sanitaire, entraînant l'inconstructibilité dans le périmètre des 50m autour du bâtiment concerné.

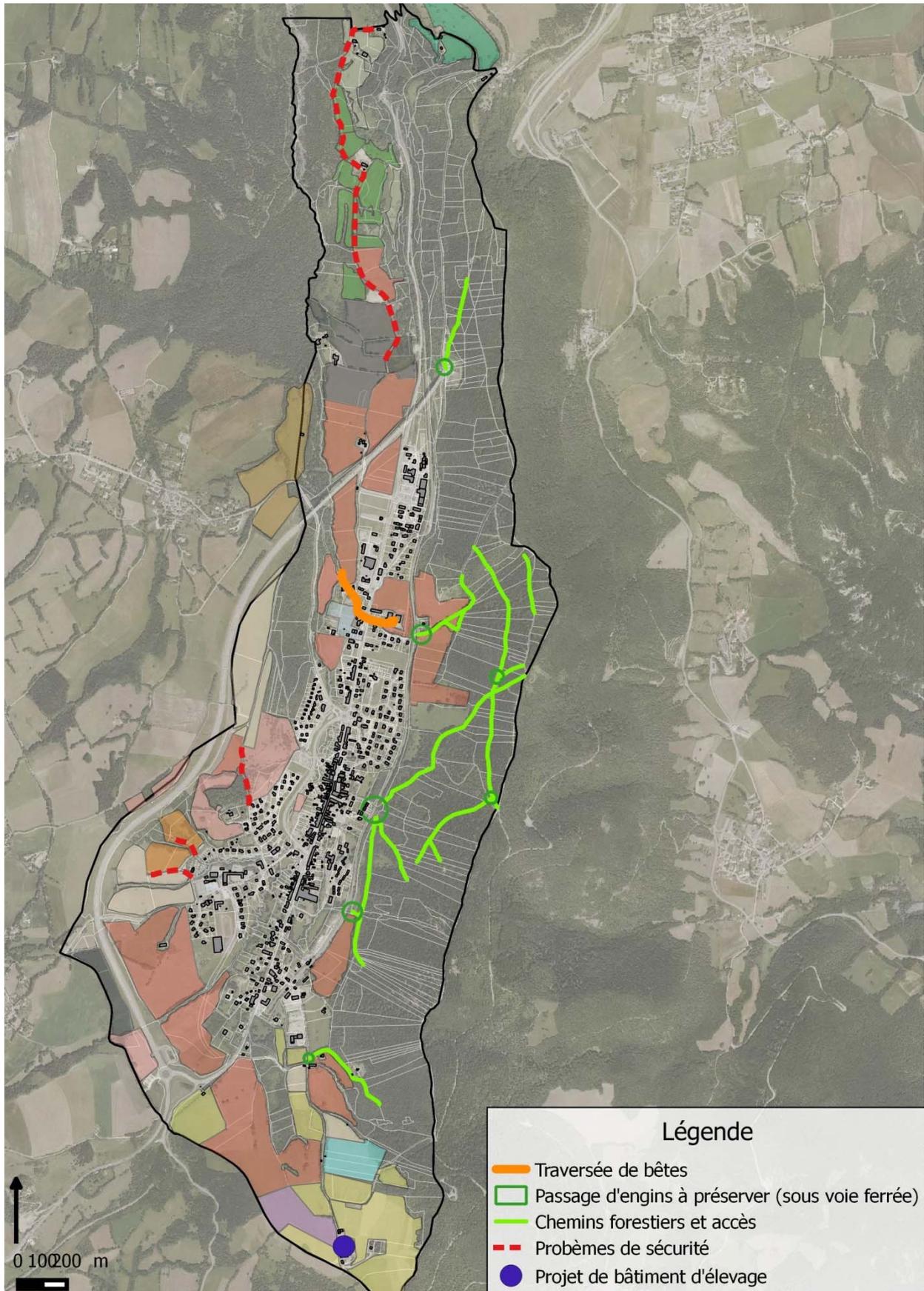
Sur l'ensemble de la commune, un projet est porté par un exploitant agricole : la création d'un bâti d'élevage supplémentaire sur la parcelle 188, au sud de la commune.

Enfin, deux zones d'insécurité au Nord et au Sud de la commune sont identifiées avec des chemins étroits, instables, peu praticables en cas de pluie (glissement). Aussi, des accès aux chemins forestiers sont importants (notamment le passage sous la voie ferrée), ainsi que la traversée du bétail au Nord du centre village marquant l'identité communale.

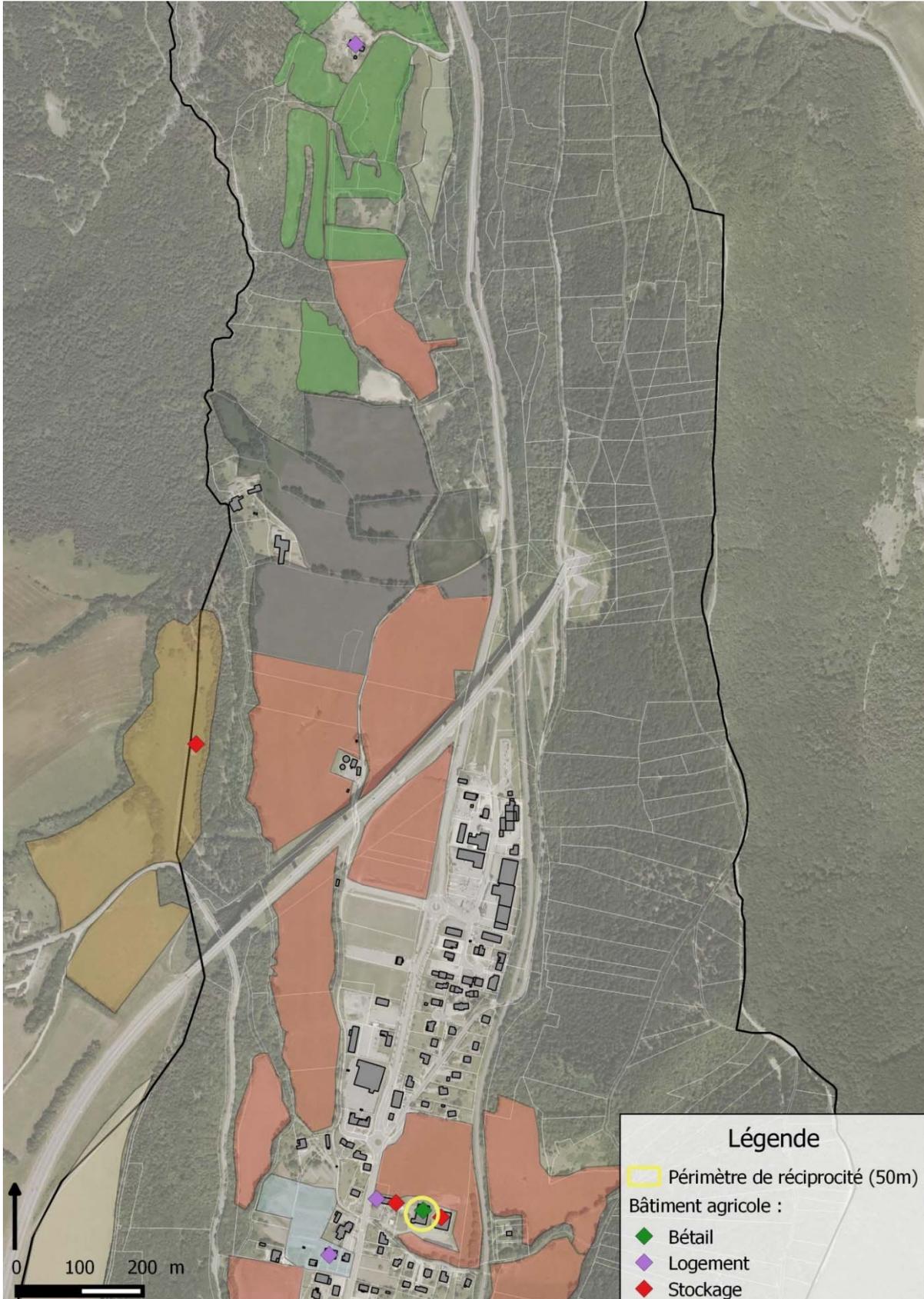
Ainsi, à Monestier-de-Clermont, l'agriculture est axée sur la polyculture et le polyélevage et les exploitations ainsi que le système de vente directe sont globalement pérennes.



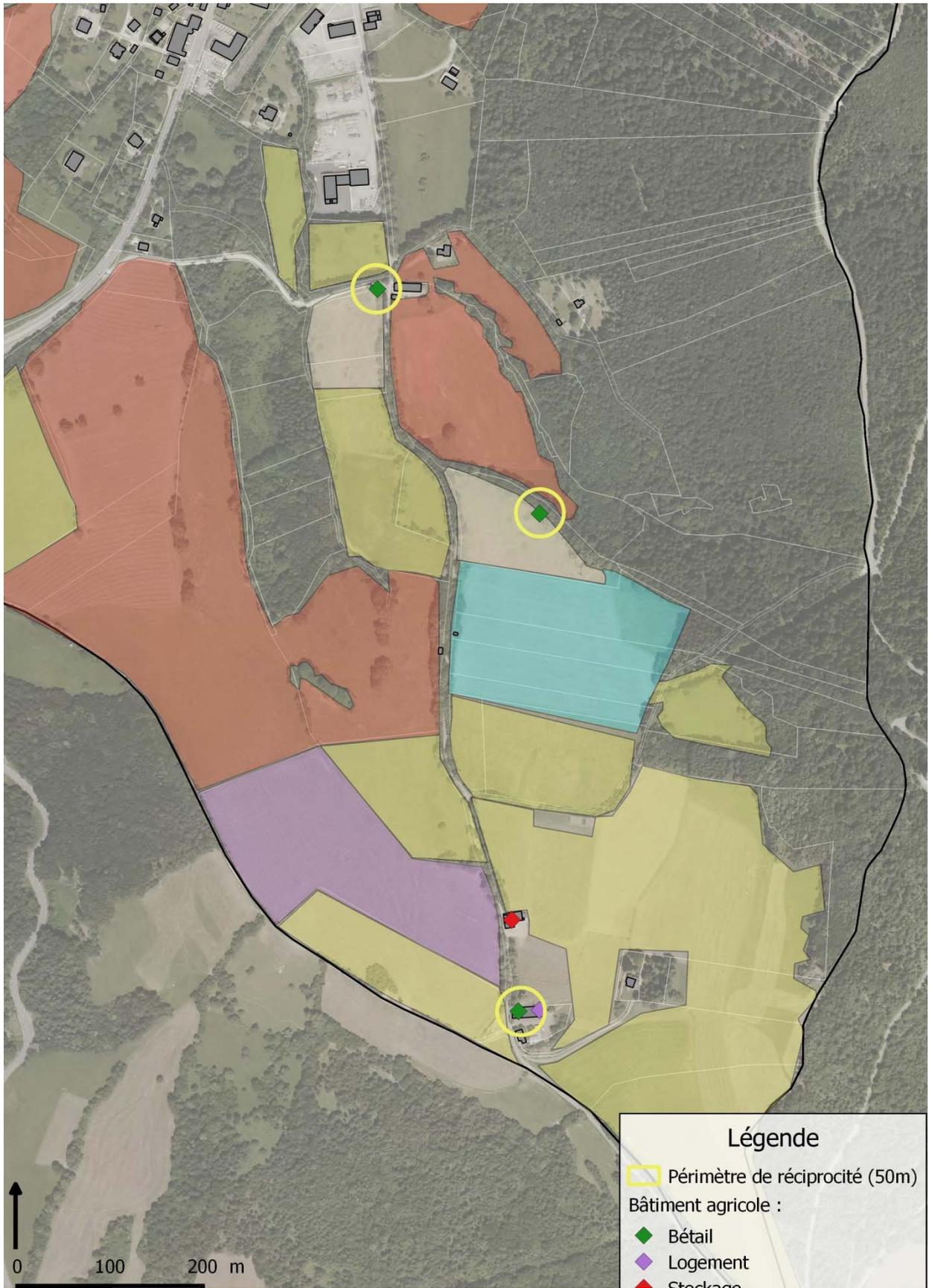
Localisation des tènements exploités par agriculteur à Monestier-de-Clermont, 2016



Localisation des problèmes de sécurité et des projets des exploitants
à Monestier-de-Clermont, 2016



Localisation des b timents agricoles et des p rim tres de r ciprocity au nord de Monestier-de-Clermont, 2016



Localisation des bâtiments agricoles et des périmètres de réciprocité au sud de Monestier-de-Clermont, 2016

► Forêt

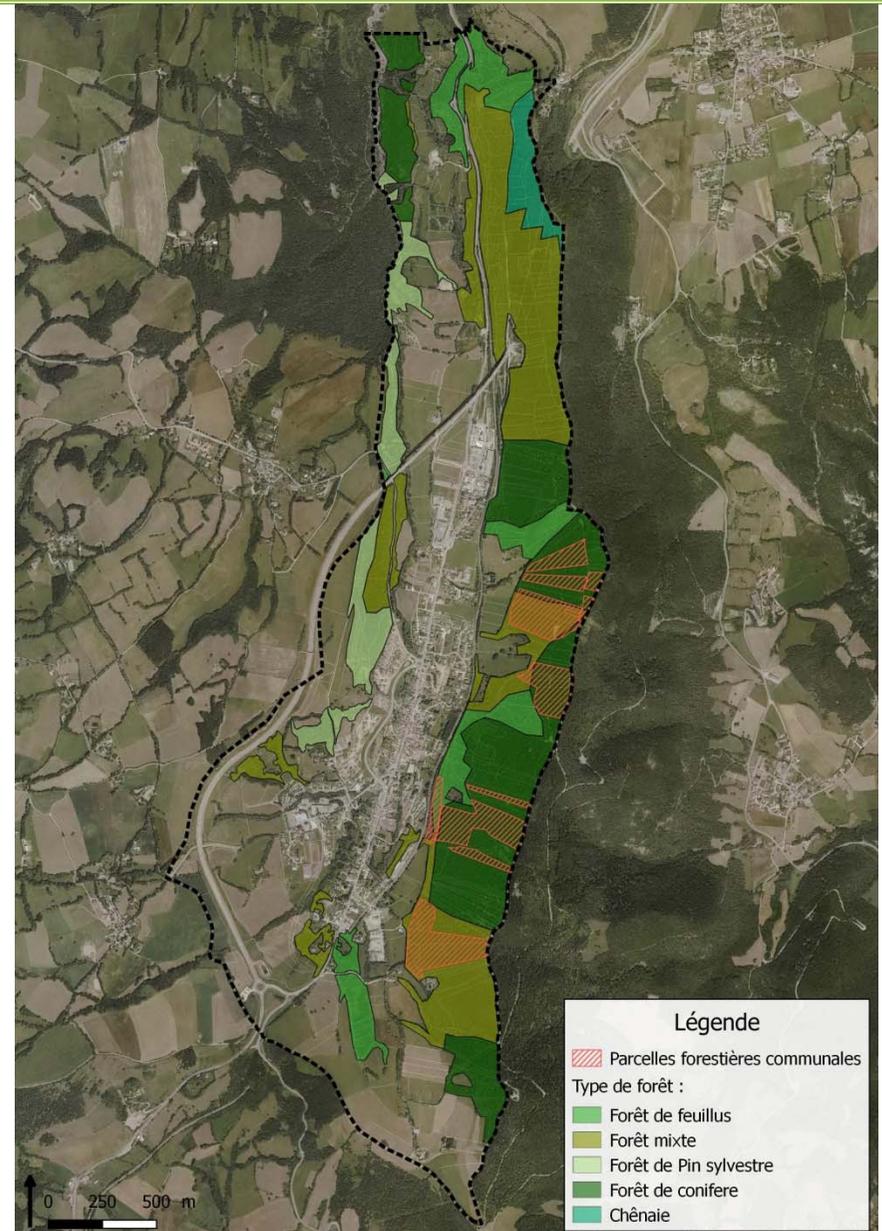
La commune de Monestier-de-Clermont présente de nombreux boisements et forêts sur son territoire avec près de 318 hectares de parcelles forestières. Sur ces 318 ha, la commune dispose d'environ 28 hectares, le restant appartenant à des propriétaires privés.

Les parcelles forestières communales sont gérées et exploitées par l'ONF qui siège sur la commune.

La gestion de la forêt communale s'organise autour d'une coupe des boisements environ tous les 2 ans. Cette coupe représente une recette de l'ordre de 20 000 euros pour environ 500m³ de bois. Cette production passe obligatoirement par une adjudication pour sa mise en vente. La production a fait l'objet jusqu'à présent d'un achat par la scierie BARTHELET basée à Mens.

Certaines parcelles de forêts privées présentent des problèmes d'accès. La gestion de ces problématiques de desserte est faite par le CRPF 38.

Concernant la desserte des parcelles communales, aucun conflit d'usage n'a été identifié.



Forêts communales de Monestier-de-Clermont — Traitement : Epode

3.5 Dynamiques de déplacements

► Dynamique régionale

La commune de Monestier se situe au niveau des grands axes routiers et ferroviaires (avec la gare située sur la commune, la RD 1075 traversant le territoire du Nord-Est au Sud-Ouest, et l'autoroute A51 surplombant la commune avec son passage sur le pont). Cette proximité avec les grands axes conduit la très grande majorité des habitants à utiliser leur voiture pour se déplacer (75,2% des déplacements domicile-travail) notamment vers les pôles d'emplois du centre urbain Grenoblois et de sa périphérie sud proche.

► Dynamique locale

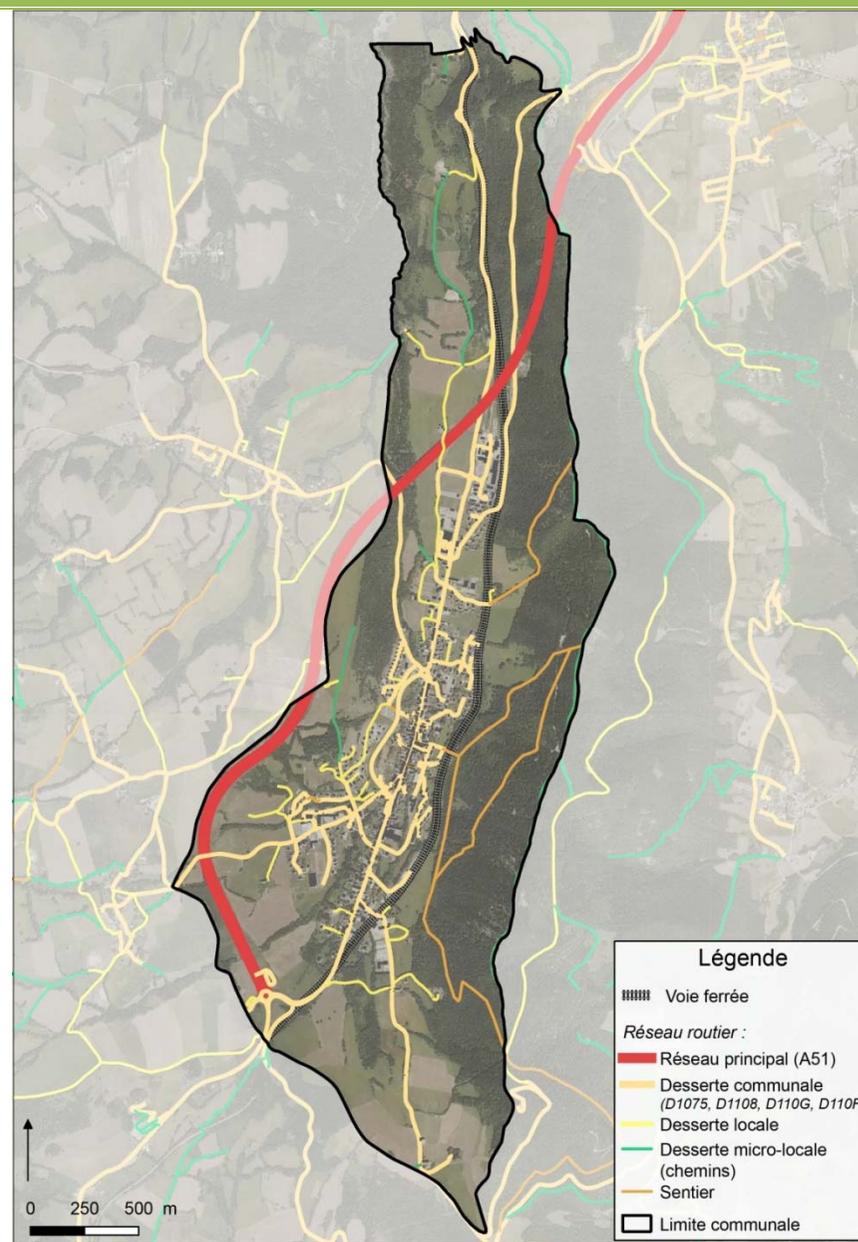
Monestier-de-Clermont est une commune connaissant un trafic automobile relativement important, avec une structure « village-rue » créant une artère principale traversant le territoire du Nord au Sud, avec très peu de connexion de part et d'autre de cette voie. Les flux sont quasi exclusivement liés aux personnes en provenance ou à destination de la commune. Les seuls flux de transit se concentrent sur la RD 1075 et l'autoroute A51 reliant Grenoble (Echirolles, Pont de Claix, Vif) à Monestier-de-Clermont. L'autoroute A51 étant soumise à l'amendement Dupont, instituant une bande inconstructible de 100 mètres de part et d'autre de l'axe.

Le réseau automobile de la commune dessert difficilement les secteurs habités et est moyennement adapté aux flux. Ces secteurs d'habitat sont connectés au réseau principal par des voies sous forme d'impasse à l'Est et à l'Ouest de la RD, desservant localement les poches de lotissements.

Les deux axes routiers principaux que sont l'A51 et la D1075 ont fait l'objet d'un classement sonore. Ce dernier les identifie comme axe de catégorie 3, affectant un périmètre de 100m.*

Le trafic étant très important sur ces axes, le Conseil Général de l'Isère dénombre, en 2014, 5 700 véhicules/jour sur la portion Grenoble-Monestier de l'A51, et 3 700 véhicules/jour sur la portion Grenoble-Monestier de la RD1075.

*Ce calcul s'appuie sur le trafic, la part des poids lourds traversant la commune, le revêtement de la chaussée et la vitesse des véhicules (la catégorie 1 correspondant à la nuisance maximale et la catégorie 5, l'absence de nuisance).



Réseau viaire de Monestier-de-Clermont— Traitement : Epoque

► Entrées de ville

Il existe deux entrées de village à Monestier-de-Clermont. L'entrée Nord marquée par le Viaduc et la zone d'activité économique, et l'entrée Sud en sortie d'autoroute (Col du Fau), identifiable par l'aire de covoiturage puis par des garages.

Ces entrées de ville sont globalement peu qualitatives, bien qu'au Nord, un rond-point facilitant l'accès à la ZAE ainsi que des larges trottoirs aient été aménagés.

Cependant, aucun traitement paysager n'a été apporté, et la sécurisation des voies en particulier pour les cheminements doux est inexistante au Sud.

► Stationnement

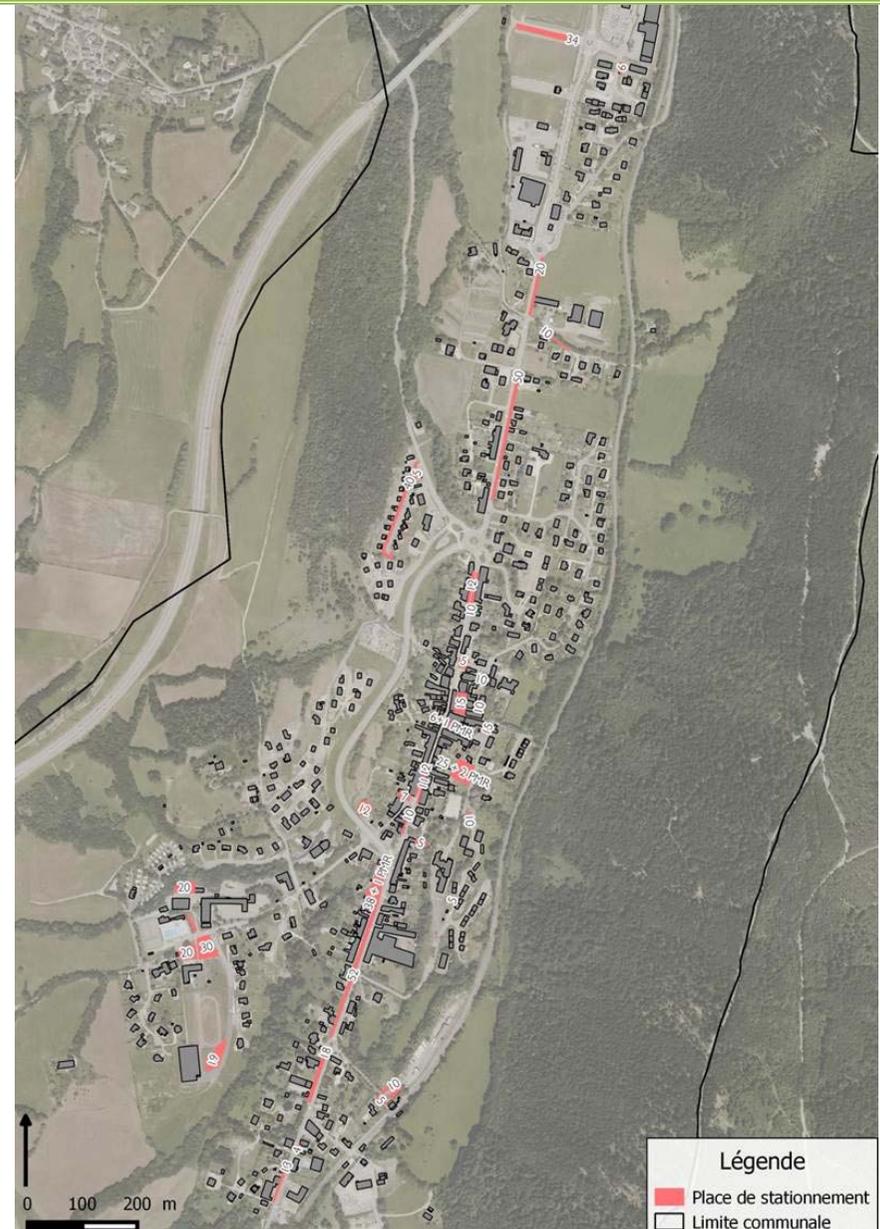
De manière générale, la part de l'automobile au sein du village est de plus en plus importante. En effet, le taux d'équipement automobile des ménages s'élève à 91,7% en 2016, chiffre en augmentation depuis 2011 (lorsque 89,5% des ménages possédait au moins une voiture).

Aussi, 74% des ménages ont au moins un emplacement réservé au stationnement en 2016, chiffre également en augmentation depuis 2011 (70%).

La commune de Monestier-de-Clermont est relativement bien dotée en aire de stationnement puisqu'elle compte 600 places de parking public environs, dont 6 places réservées aux personnes à mobilité réduite.

La répartition du stationnement sur le territoire est a priori équilibrée. Néanmoins, de forts besoins existent sur le centre du village (place des Halles, place de l'Eglise, le long des voies à proximité de la mairie) qui concentrent les commerces, services et une partie des équipements publics, mais également au niveau du secteur des écoles. Ces besoins sont importants en fonction de la temporalité de la journée et selon les jours de la semaine (jour de marché, début de soirée, entrée/sortie des écoles, etc), et tendent à dépasser les capacités de stationnement actuelles bien qu'une zone bleue ait été instaurée. Aussi, les places situées au Nord ou au Sud du village (linéaire de stationnement le long des voies et places du terrain sportif), sont nombreuses mais trop éloignées du centre village. En termes d'usage, ces places sont utilisées que ponctuellement pour de l'évènementiel (tournoi sportif, etc) et pour les riverains ayant une deuxième voiture, mais très peu pour les besoins quotidiens (commerces de proximité, etc).

La tendance est à l'utilisation généralisée de la voiture pour n'importe quel déplacement.



Répartition du stationnement à Monestier-de-Clermont – Traitement : Epode

► **Transport en commun**

Concernant les transports en commun, de nombreux bus scolaires desservent la commune au niveau du Bourg, pour le collège intercommunal Marcel Cuynat de Monestier-de-Clermont et l'école primaire.

De plus, la commune est desservie par le réseau Translère (ligne 4500 MENS-MONESTIER DE CLERMONT jusqu'à GRENOBLE),

Sur la ligne, environ 7 autocars par jour circulent dans le sens Monestier-Grenoble majoritairement le matin partant entre 6h15 à 13h30 durant la semaine, et environ 8 autocars par jour dans le sens Grenoble-Monestier majoritairement l'après-midi et le soir en semaine arrivant à Monestier-de-Clermont entre 9h15 et 19h09. Environ 5 autocars permettent de se rendre jusqu'à Mens en semaine aux mêmes horaires que les précédentes arrivées.

Monestier-de-Clermont dispose d'une gare SNCF. La commune est desservie par la ligne TER de Grenoble à Cielles-Mens qui se prolonge ensuite vers la gare de Veynes-Dévoluy dans les Hautes-Alpes puis vers celle de Gap.

En direction de Grenoble, environ 8 TER desservent la gare de Monestier-de-Clermont durant la semaine. L'offre est complétée par 2 à 3 autocars SNCF qui marquent un arrêt sur la commune durant la semaine. Les horaires s'échelonnent entre 6h12 et 21h13.

Dans le sens Grenoble-Cielles-Mens, 8 et 9 TER desservent la gare communale entre 9h02 et 18h58. Les autocars SNCF complètent là aussi l'offre avec 3 autocars entre 13h24 et 21h28.

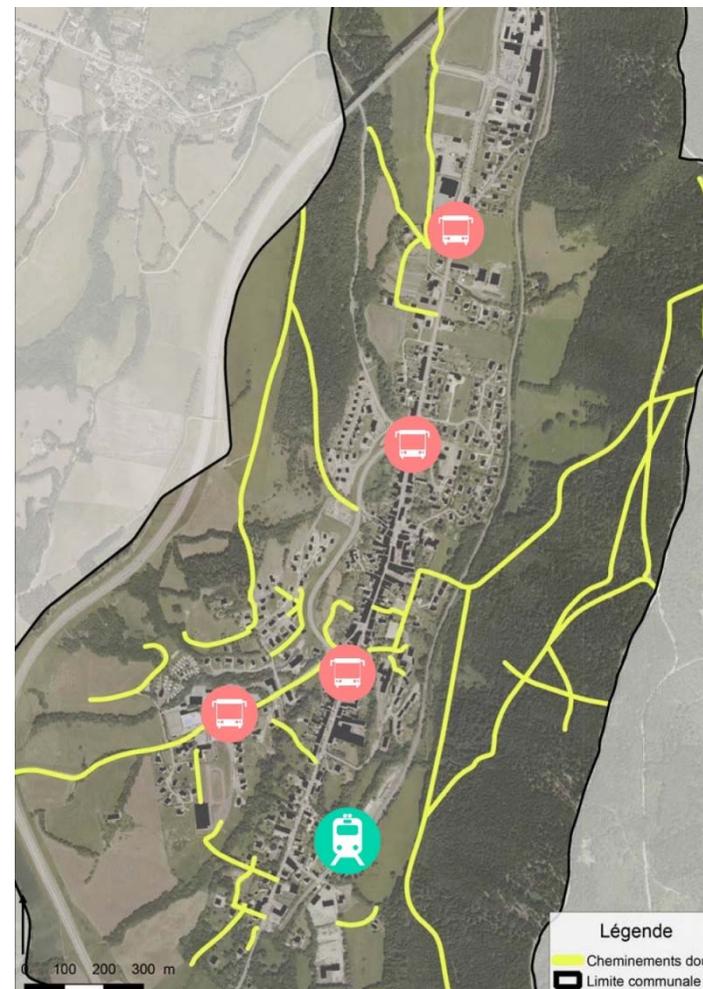
Cependant, l'utilisation des transports en commun sur la commune est très peu élevée. En effet, selon l'INSEE en 2016, seul 4,5% des actifs résidant à Monestier-de-Clermont utilisent les transports en commun pour leur déplacement domicile-travail. Ce faible taux s'explique notamment par la multiplication du temps de trajet par deux en car ou en train, par rapport à la voiture à destination de la Métropole de Grenoble (1h en TC – 30 min en voiture). A noter que le taux est plus élevé que la moyenne de la CC de Trièves (3,8% en 2016).

► **Cheminements doux**

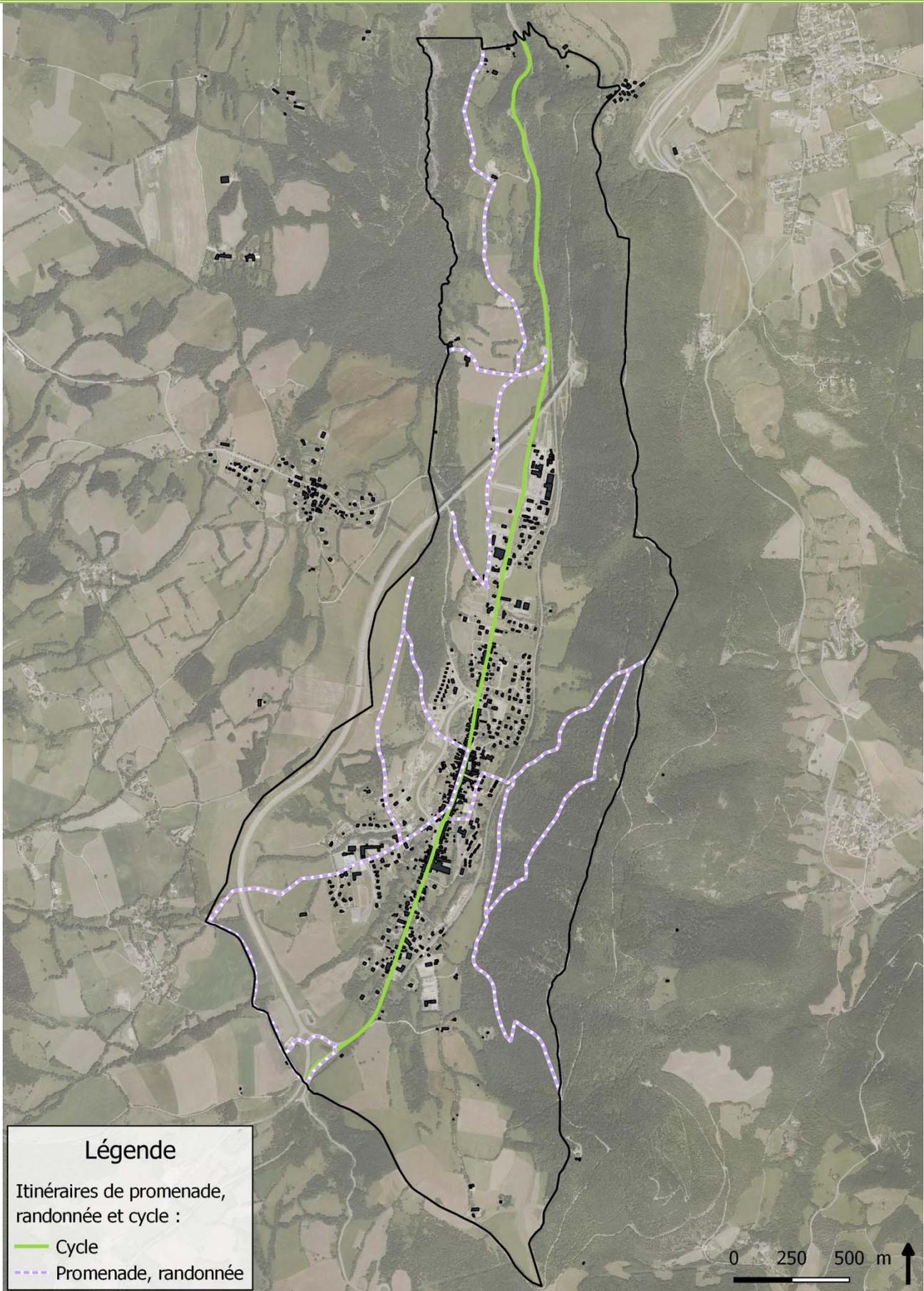
Au sein de Monestier-de-Clermont, le réseau de cheminements doux ne constitue pas un maillage véritable sur l'ensemble de la commune.

Un réel manque de liaison entre le centre bourg et les secteurs habités existe, mais également entre le centre bourg et le pôle d'équipement. Il apparaît difficile de rejoindre ces secteurs de manière efficace et sécurisée que ce soit à pied ou en vélo, notamment dans les trajets quotidiens (école, activités sportives/socio-culturelles, etc).

Les chemins existants sont en partie utilisés à des fins de loisirs et de tourisme, notamment les sentiers traversant les coteaux à l'Est et à l'Ouest de la commune.



Cheminements doux et arrêt de transport en commun –
Traitement : Epode



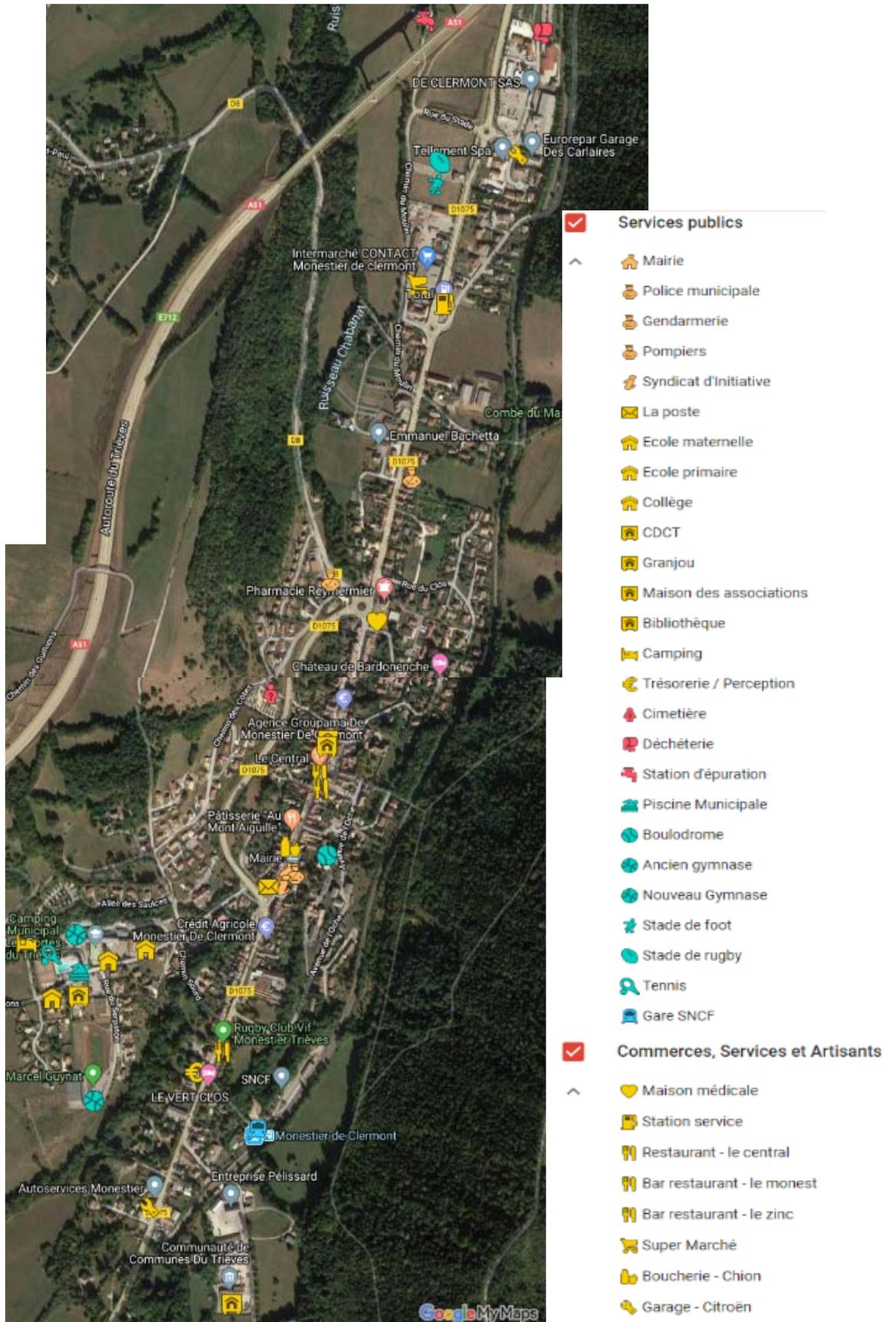
Itinéraires de promenade, randonnée et cycle à Monestier-de-Clermont — Source : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée / Schéma départemental des itinéraires cyclables 2011 - Traitement : Epode

3.6 Equipements publics et tissu associatif

Monestier-de-Clermont dispose d'un certain nombre d'équipements publics. Ainsi, la commune accueille une école élémentaire « Ecole du village élémentaire » (168 élèves) située au Chemin des Chambons et maternelle (76 élèves), un collège intercommunal Marcel Cuynat (330 élèves en 2019-2020), une cantine scolaire, la mairie, la gendarmerie, la caserne des sapeurs-pompiers, la poste, un EHPAD (l'âge d'or), un gymnase et des terrains de sports ainsi qu'un boulodrome, une bibliothèque, un centre socio-culturel (Le Granjou), une piscine municipale, une salle des associations, une déchetterie intercommunale et une salle des jeunes ainsi qu'une salle polyvalente.

La commune possède aussi plusieurs équipements commerciaux.

Photographie aérienne localisant les différents équipements de la communes – Source : Commune



Il existe également plusieurs associations (26) sur la commune, répertoriées ci-après :

	Type d'association	
	A but non lucratif (1901)	Autre
A.M.E. (Association Musique Ensemble)	X	
Dance Country Club	X	
A.S.M. Rugby	X	
Amicale Boules	X	
Cie des Archers	X	
Ecran Vagabond du Trièves	X	
Médiathèque Monestier de Clermont	X	
De la forme au bien être	X	
Football Club	X	
Grimpe Vercors Trièves	X	
Gymnastique féminine	X	
Judo Club	X	
Ski Club Gresse en Vercors	X	
Tennis Club	X	
Trièves Badminton	X	
Trièves Sports Co Loisirs	X	
ADMR SAD soins infirmiers	X	
Amicale des donateurs de sang	X	
Amicale des Pompiers	X	
Association Familiale	X	
Club du 3ème âge	X	
Collectif d'entraide	X	
Halte Garderie SOS Récré	X	
Société de Chasse	X	

Sou des Ecoles	X	
UECM (Union Economique du Canton de Monestier-de-Clermont)	X	

► **Assainissement collectif et individuel**

3.7 Réseaux

► **Adduction eau potable**

La commune de Monestier-de-Clermont est alimentée en eau potable par le réseau de la communauté de communes du Trièves qui s'occupe de la distribution et de l'adduction de cette eau dans les communes du nord du Trièves.

La CC du Trièves s'occupe de la distribution et de la gestion des réseaux d'eau potable issu d'un syndicat des Eaux créé en 1947 et qui concerne exclusivement les 7 communes de : St Michel les Portes, Roissard, Monestier-de-Clermont, St Paul les Monestier, Sinard, Avignonet, St Martin de la Cluze.

L'eau consommée à Monestier-de-Clermont provient de la source de Font-Fovèze, situé sur la commune de Monestier de Clermont.

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par pompe doseuse à la javel. Elle présente une qualité bactériologique satisfaisante et est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés. (L'ARS, Agence Régionale de la Santé Rhône Alpes, a réalisé et analysé 25 prélèvements sur le réseau d'eau en 2013. 100% de ces analyses étaient conformes à la consommation humaine tant sur les paramètres physico-chimiques que sur les paramètres bactériologiques).

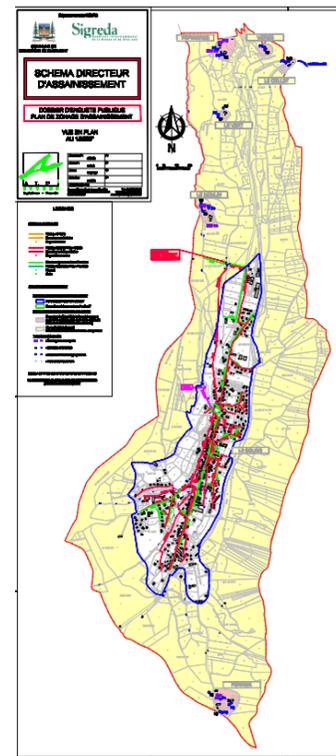
Le schéma directeur d'adduction en eau potable date de 2012.

Le SDAEP estime en 2025 qu'il y aura 1660 habitants sur la commune, le PLU de Monestier avec un objectif de croissance démographique de 1% atteindrait environ 1670 habitants en 2030. Les éléments de dimensionnements du SDAEP sont cohérentes avec les objectifs du PLU.

Dans un courrier du 17/02/2020 la CCT explique que la source de Pierrfeu permet d'aboser le projet de développement du PLU sans risque pour le bon fonctionnement du service. Ce même courrier précise pour autant que dans le cas de division pour multiplication de logement entraînant des demandes de branchement importants mettant en mal les capacités d'alimentation en raison d'une demande, dans ce cas les autorisations de branchement pourraient être refusées.

La gestion de l'assainissement est une compétence communale.

La commune bénéficie d'un Schéma directeur d'assainissement dont la dernière modification date de 2007.



Le réseau d'assainissement équipe toute la partie agglomération de Monestier-de-Clermont. Il est constitué de 2 antennes principales permettant d'acheminer les effluents à la station d'épuration communale, située le long du ruisseau de Gayères immédiatement à l'aval du viaduc de A51.

Une antenne suit le ruisseau de Gayères (Fanjaret) afin de collecter les effluents du coteau Ouest de la commune, ainsi que toutes les maisons à l'Ouest de l'ex-RN 75. Cette antenne remonte vers le Sud jusqu'aux secteurs cadastrés « Les Quouas » et « Les Clautres et Talabar ».

Une autre antenne suit globalement le tracé de l'ex-RN et raccorde les maisons à l'Est de celle-ci.

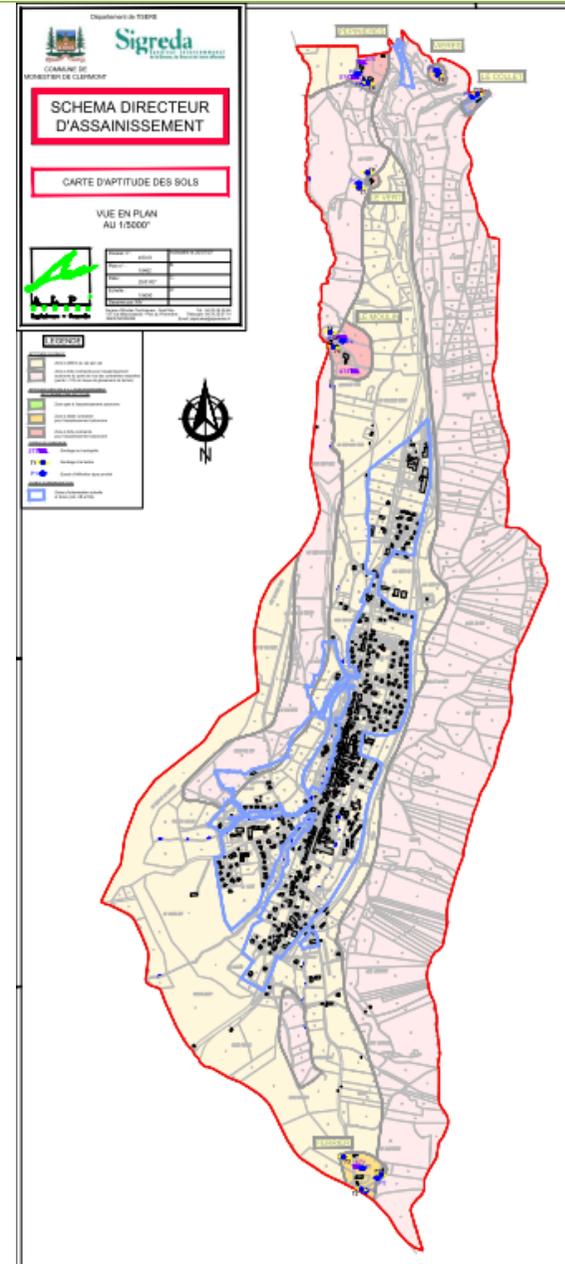
Elle dessert notamment la ZA à l'entrée Nord de la commune avant de bifurquer vers la station d'épuration.

La station d'épuration est de type boues activées avec traitement de l'azote. Sa capacité est de 1900 Equivalents – Habitants (EH). Elle a été mise en service en 1998.

Quelques constructions ne sont pas raccordées au réseau il s'agit des zones:

- Du collet
- Pepinieres
- Le Moulin
- Le vert
- Ferrier
- Talabar

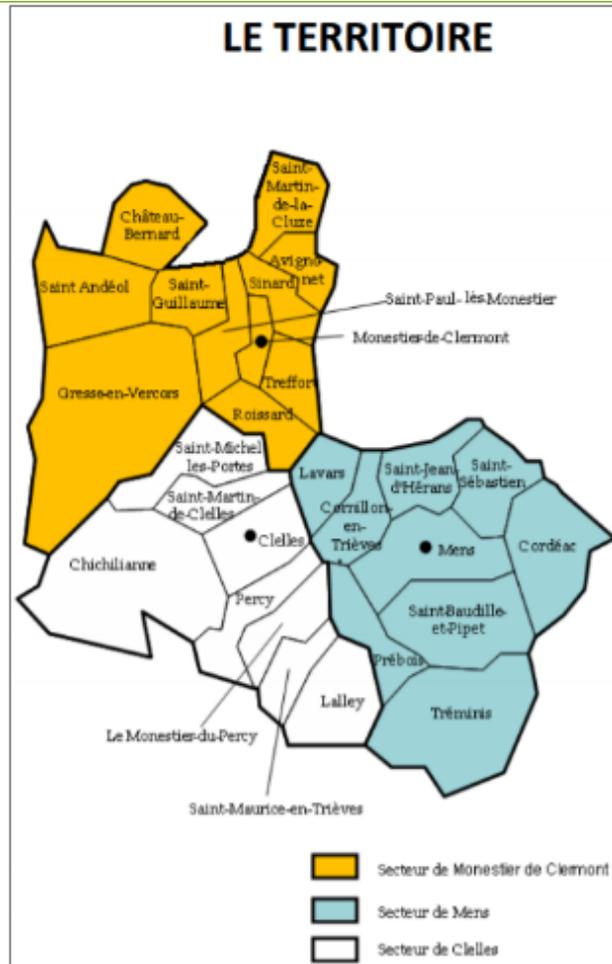
Elle sont gérées par de l'ANC. Dans ce cas, c'est le SIGREDA Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs Affluents qui a la compétence de SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).



Dans la carte d'aptitude des sols à faire de l'assainissement non collectif, toutes ces zones à l'exception la zone de Talabar et Ferrier, sont considérées à fortes contraintes pour l'assainissement autonome c'est donc un motif supplémentaire à laisser ces secteurs en zone A et N afin de limiter leur urbanisation.

Le secteur du collet (à cheval sur Monestier de Clermont et Sinard) est quant à lui constitué d'un hameau, il est donc identifié en zone U, alors même que la carte d'aptitude des sols à l'infiltration identifie une forte contrainte. Une trame R151-34 conditionne la constructibilité de ce secteur au fait de démontrer la capacité à traiter les effluents générés par un nouveau projet.

L'Etat dans le porté à connaissance demande à la commune de justifier des travaux réalisés sur la STEP et les réseaux pour régularisation la situation de la commune. Une notice est annexée au rapport de présentation tome 2.



► **Eaux pluviales**

Extrait SDASS 2007 :
 Dans le bourg, les eaux pluviales de voirie et de toitures sont généralement collectées par des réseaux séparatifs, qui se rejettent ensuite dans les deux ruisseaux qui suivent l'ex-RN.

Sur le reste de la commune, les eaux pluviales sont évacuées à la parcelle (puits perdus) ou dirigées vers des fossés ou des terrains en contrebas. Il n'existe pas de SDGEP.

s'occupe de leur traitement pour les 28 communes de l'intercommunalité. La CC du Trièves est divisée en 3 secteurs.

La CC du Trièves a géré en 2015 : 2320 tonnes d'ordures ménagères, 2840 tonnes dans les 3 déchetteries intercommunales et 756 tonnes en tri sélectif.

Ceci représente un total de 5916 tonnes de déchets par an soit le chiffre clé de 575,6 kg de déchets par habitant du Trièves et par an, soit 1,6 kg par jour en 2015 (la moyenne nationale étant de 590kg/an selon l'ADEME en 2011).

Tonnages incinérés : 2320 T soit 39,22 %
 Tonnages valorisés : 2656,12 T soit 44,9 %
 Tonnages mis en décharge : 919,78 T soit 15,55 % (encombrants et gravats de Mens)
 Tonnages décontaminés et détruits : 20,8 T soit 0,33 %

La communauté de communes du Trièves compte deux déchetteries sur son territoire : une à Mens et une à Monestier-de-Clermont. Elles accueillent toutes les deux le public les lundis, mercredis et samedis de 9h00 à 17h30.

La CC du Trièves, suit le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Isère.

Ce plan permet de mettre en évidence les lacunes liées à la gestion des ordures ménagères et de proposer une série de mesures afin de permettre, à terme, de garantir une véritable cohérence dans l'organisation et la gestion des déchets. Plus que la simple optimisation de la gestion des déchets isérois, ce plan vise à garantir la santé des populations, tout en préservant les ressources naturelles et maîtriser les coûts, tout en favorisant la création d'activités locales.

Les trois grands objectifs de ce plan sont :

- Produire le moins de déchets possible ;
- Recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement ;
- Traiter les déchets résiduels dans les installations de traitement thermique existantes.

► **Gestion des déchets**

La collecte des ordures ménagères est gérée par la Communauté de Communes du Trièves, celle-ci a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers. La CC du Trièves a été créée en 2012 et gère depuis sa création la collecte des ordures ménagères et

Les actions prévues au plan pour traiter les déchets ménagers et assimilés se déclinent selon la hiérarchisation suivante : d'abord prévenir et réduire à la source pour diminuer les tonnages de déchets puis encourager et développer la réutilisation et le recyclage.

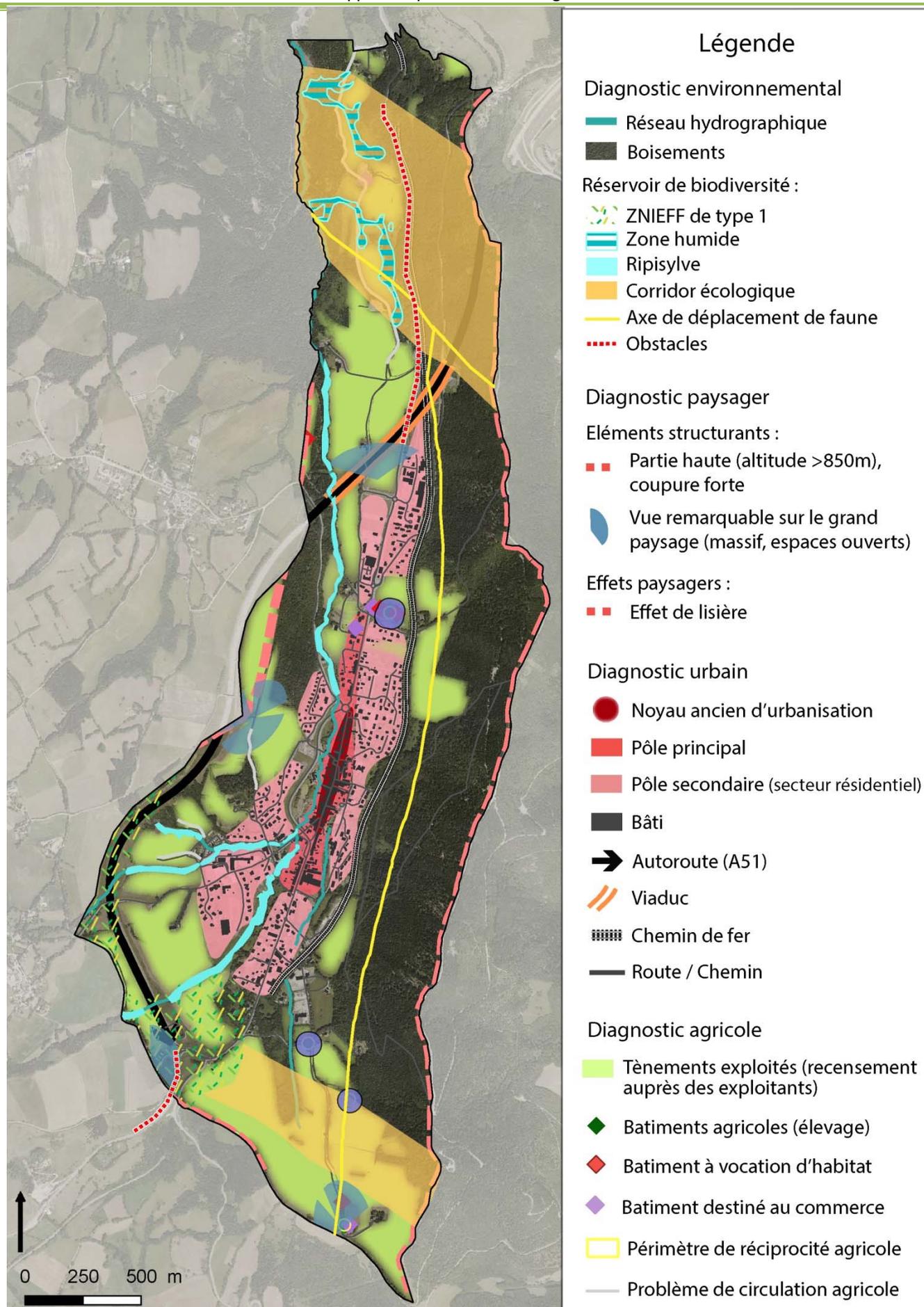
Aussi, la CC du Trièves travaille en collaboration avec des partenaires locaux de l'économie circulaire. L'économie circulaire correspond au fait de remettre en question la notion de déchets en les considérant comme une ressource pour un nouvel usage, permettant de réduire considérablement les impacts liés au traitement des déchets et créant une nouvelle ressource économique.

Ainsi, trois associations locales montrent l'exemple dans ce sens : Trièves Compostage, le Collectif d'Entraide du Trièves, et Re-cycl-Art.

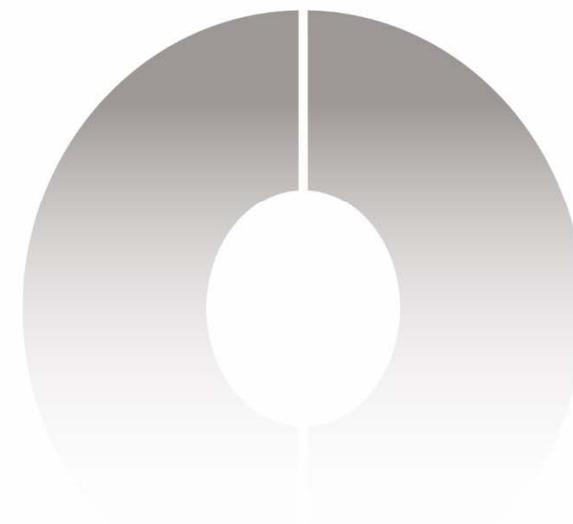


ANALYSE AFOM : DEMOGRAPHIE – LOGEMENTS – ECONOMIE

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité résidentielle - Profil social de plus en plus élevé - Pas de spécificité économique locale - Diversité des CSP → mixité sociale - Population jeune - Parc de logement aux caractéristiques urbaines - Dynamisme agricole (production locale, vente directe) - Nombre de stationnement important 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de logements qui pourrait encore se diversifier - Répartition inégale et peu efficace du stationnement (manque dans le centre village) - Une ZAE saturée et non exclusivement réservée aux activités - Des cheminements piétons manquants
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Foncier disponible et accessible - Prochaine génération assurée - Dynamique économique : bassin d'emplois proche (Grenoble) - Augmentation de l'attractivité communale - Besoin en logements - Image du Trièves : fort rapport au territoire, vie locale, attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du phénomène de résidentialisation : perte du lien entre la population et le territoire par la mono-fonctionnalité de ce dernier - Mono-spécificité du parc de logements et de ses occupants - Solde naturel de plus en plus faible - Augmentation du nombre de navetteurs et de la dépendance accrue à la voiture



Carte de synthèse du diagnostic – Traitement Epode



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1 ENVIRONNEMENT NATUREL

1.1. Climatologie

À l'extrémité ouest de la chaîne alpine, à quelques centaines de kilomètres des façades atlantique et méditerranéenne, le département de l'Isère subit le flux atlantique et ses perturbations mais de façon un peu moins constante que beaucoup de régions françaises à cause de l'éloignement de l'océan et de "l'écran" du Massif Central vers l'ouest.

Le département est, d'autre part, quelque peu "protégé" par le massif alpin des vents froids qui viennent de l'est ou du nord-est. L'ensemble de tous ces facteurs, liés à une latitude moyenne, donne à l'Isère un climat océanique tempéré contrasté.

Le Trièves, zone de moyenne montagne entourée de massifs élevés, quelque peu abritée des flux d'ouest par le Vercors est une des parties de l'Isère la plus méridionale. Cette région, à pluviosité plus réduite connaît un climat de transition entre les Alpes du Nord humides et les Alpes du Sud relativement sèches.

✓ Pluviométrie

Les précipitations à Monestier sont importantes. Même lors des mois les plus secs, les averses persistent encore. Il tombe en moyenne 987 mm de pluie par an. La moyenne nationale étant d'environ 900 mm/an.

59 mm font du mois de Juillet le plus sec de l'année. Les précipitations records sont enregistrées en novembre : elles sont de 96 mm en moyenne.

✓ Température

Monestier affiche une température de 8,5 °C en moyenne sur toute l'année. Juillet est le mois le plus chaud de l'année : la température moyenne est de 17,5 °C à cette période. Le mois le plus froid de l'année est celui de janvier avec une température moyenne de -0,4 °C.

✓ Ensoleillement

Il n'y a qu'un seul point de mesure officiel de l'ensoleillement dans le département, l'aéroport de Saint Geoirs qui enregistre 2 050 heures de soleil annuel.

Cependant, il est plus élevé dans le Trièves (environ 2 300 heures).

✓ Les vents

Avec ses trois vallées ouvertes dans trois directions différentes, le régime des vents du bassin grenoblois est particulier :

- La cluse de l'Isère laisse passer le vent de nord-ouest plus ou moins frais ou froid suivant la saison. À l'arrière des perturbations, ce vent dégage souvent le ciel. De cette direction également, souffle la brise de vallée qui rafraîchit la ville durant les après-midis de beau temps.
- Au contraire les vallées qui convergent au sud de Grenoble canalisent le vent de sud qui perd de l'altitude après son passage sur les Préalpes méridionales et devient le foehn. Soufflant souvent à l'avant des perturbations, c'est un vent tiède qui annonce la pluie, ce vent commence au sud de l'agglomération (Vizille), atteint Grenoble puis s'étend vers le nord-est (Grésivaudan) ou le nord-ouest (cluse de l'Isère).

Le climat de Monestier peut donc être qualifié de type tempéré froid.

1.2. Géologie

Le Trièves appartient encore aux Alpes du Nord mais se situe juste à la limite géographique des Alpes du Sud, sur l'autre versant du Col de la Croix-Haute. Le territoire de Monestier de Clermont se situe entre le massif du Vercors à l'ouest et celui du Dévoluy à l'est et au sud. Géologiquement, il est localisé dans la dépression du Trièves, creusée dans les terrains tendres du Malm inférieur et du Dogger.

Les formations géologiques de la commune correspondent à :

Moraines wurmiennes du bassin du Drac et de ses affluents (Gw) (Gris clair, point rouges) : moraines de fonds occupant de vastes plateaux. Ces moraines, très argileuses, donnent lieu à d'importants glissements. Cette formation occupe les parties nord-ouest et sud-ouest de la commune.

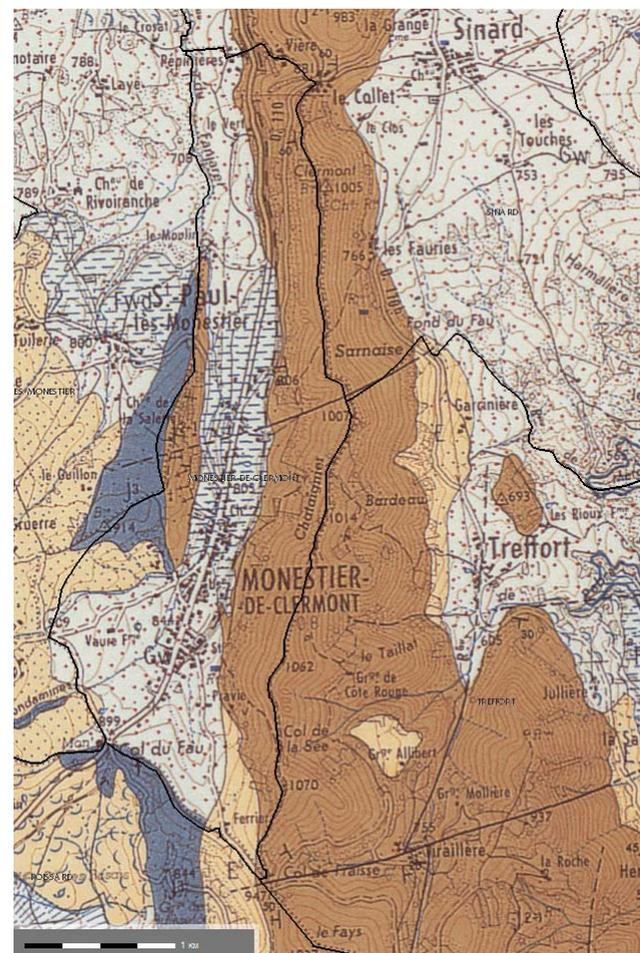
Bathonien et Bajocien (j₂₋₁) (brun) : ce sont des calcaires marneux à patine grise ou rousse, alternant avec des marnes très noires. Cette formation occupe toute la bordure est de la commune.

Éboulis (E) (beige) de pied de falaise. Cette formation est localisée à la pointe sud de la commune.

Complexe d'altération superficielle et limon de ruissellement (Ea) (beige à point bleu) passent localement (sur marnes jurassiques) à de véritables coulées boueuses. Cette formation est localisée à l'ouest du village.

Callovien (j₃) (gris foncé) : cet ensemble forme le complexe des « schistes à Posidonomyes » peu séparable morphologiquement de l'Oxfordien sus-jacent (« Terres noires »). Ce sont des marnes brunes ou noires. Cette formation est localisée à l'ouest du village.

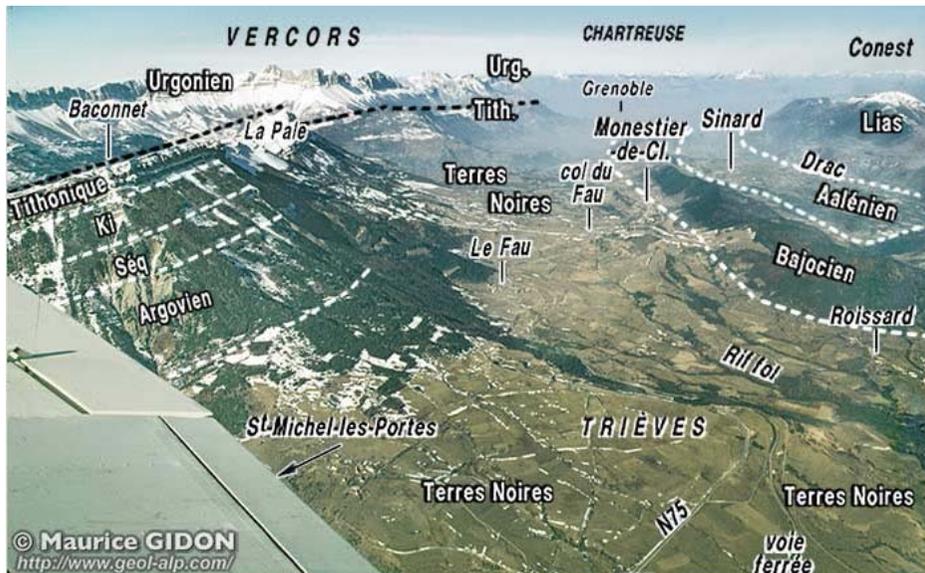
Alluvions de décrue du Wurm (Fwd) (gris clair-trait bleu) : ces alluvions constituent de grandes terrasses. Cette formation est localisée dans la partie centrale de la commune, à l'emplacement du village.



Extrait de la carte géologique n°820 - La Chapelle en Vercors

Source : BRGM

Le soubassement rocheux du Trièves est essentiellement formé par les Terres Noires du Jurassique supérieur, qui sont très largement garnies et masquées en surface par des alluvions quaternaires surtout formées de terrasses emboîtées, rissiennes et wurmiennes.



Le rebord subalpin et le sillon du Trièves septentrional vus du sud, d'avion, depuis l'aplomb de Clelles

Source : Géol-Alp

1.3. Hydrogéologie

Science qui s'occupe de la distribution et de la circulation de l'eau souterraine dans le sol et les roches en tenant compte de leurs interactions avec les conditions géologiques et l'eau de surface.

Les nappes d'eau souterraines sont alimentées par ruissellement par ce que l'on appelle la pluie efficace. Ces eaux qui lessivent le sol, vont entraîner avec elles d'éventuelles pollutions et faire varier le niveau des nappes. En matière de définition et d'évaluation du bon état des eaux souterraines, la DCE stipule que les masses d'eau souterraines doivent être dans un état chimique et en quantité suffisante pour permettre de satisfaire les besoins d'usage (en particulier pour l'alimentation en eau potable) tout en continuant d'alimenter de manière satisfaisante (en quantité et qualité) les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) qui en dépendent sans remettre en cause l'atteinte du bon état de ces derniers. Les réseaux de surveillance s'intéressent d'une part à l'état quantitatif des eaux souterraines et d'autre part à leur état chimique.

Le territoire de la commune est concerné par une masse d'eau souterraine : **Domaine plissé BV Romanche et Drac**. Tant du point de vue physico-chimique que bactériologique, cette aquifère présente des eaux de **bonnes qualités**, conformes aux normes de potabilité.

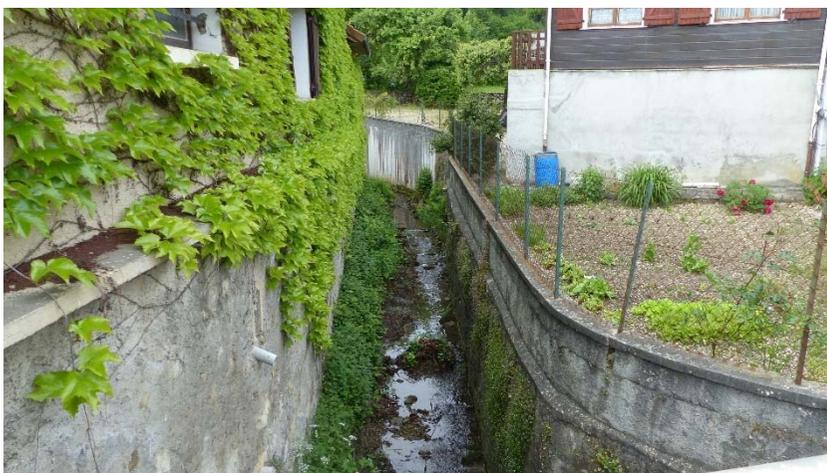
1.4. Hydrographie

Le territoire de Monestier appartient au bassin versant de l'Isère et au sous-bassin versant de la Gresse, elle-même affluent du Drac.

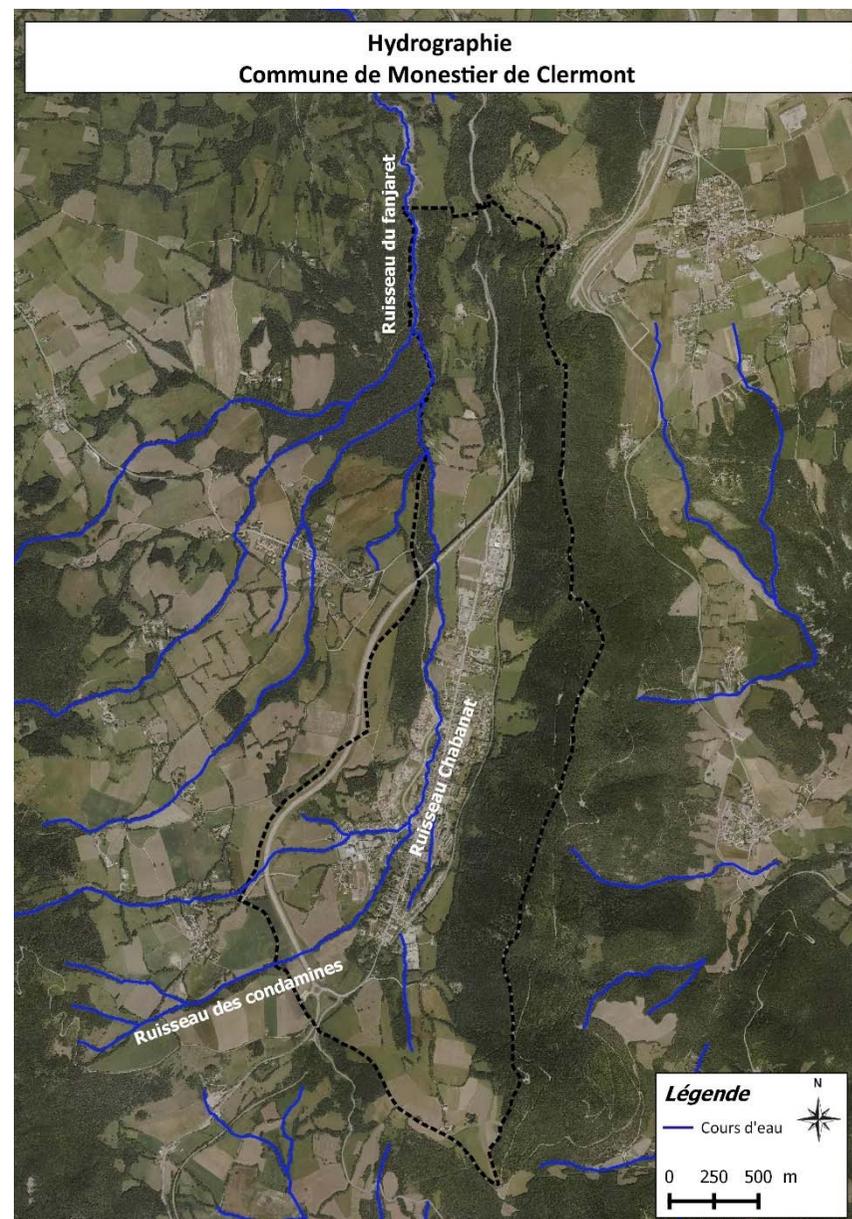
La commune présente un réseau hydrographique relativement simple avec 2 cours d'eau principaux prenant leur source sur la commune de Saint Paul les Monestier et drainant le territoire du sud vers le nord :

- le ruisseau Chabanat, qui traverse toute la commune et rejoint le ruisseau du Fanjaret (affluent de la Gresse) au nord, en limite communale avec Saint Paul les Monestier.
- le ruisseau des Condamines qui rejoint le Chabanat au sud du bourg.

Des cours d'eau plus petits sont également localisés dans les secteurs « Les Sausses », au sud-ouest, et « Les Herbaies », au sud.



Le Chabanat
Epode le 08 juin 2016



Contexte réglementaire

➤ **La Directive Cadre Européenne**

La Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), souvent désignée par son sigle D.C.E., engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle a été adoptée par le Parlement Européen le 23 octobre 2000 et publiée au Journal officiel des Communautés Européennes du 22 décembre 2000. Elle a été transcrite dans le Code de l'Environnement (articles L 211-3 et suivants).

La Directive Cadre sur l'Eau fixe une méthode de travail et des objectifs environnementaux jusqu'en 2027, dont la date limite pour le premier report de réalisation de l'objectif de bon état des eaux : décembre 2021.

➤ **S.D.A.G.E. 2016 - 2021 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée**

Le territoire de Monestier de Clermont est inclus dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM), adopté par le comité de bassin (20 novembre 2015) et approuvé par le Préfet Coordonnateur de bassin. Il est entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans.

Le SDAGE définit 9 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, à savoir :

0. S'adapter aux effets du **changement climatique**.
1. Privilégier la **prévention et les interventions à la source** pour plus d'efficacité.
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de **non dégradation** des milieux aquatiques.

3. Prendre en compte les **enjeux économiques et sociaux** des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement.
4. **Renforcer la gestion de l'eau** par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
5. **Lutter contre les pollutions**, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
6. **Préserver et restaurer** le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides.
7. **Atteindre l'équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
8. **Augmenter la sécurité** des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE a une certaine portée juridique, d'après l'article L212-1 du Code de l'environnement. Il est opposable à l'administration et non aux tiers, c'est-à-dire que la responsabilité du non-respect du SDAGE ne peut être imputée directement à une personne privée.

Le SDAGE intègre les obligations définies par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 ainsi que les orientations de la conférence environnementale.

➤ **S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement des Eaux**

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le SDAGE.

SAGE Drac Romanche :

Le territoire de Monestier est inclus dans le SAGE Drac Romanche. La CLE a validé le SAGE le 27 mars 2007. Afin de mettre en conformité le document avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (décembre 2006) et pour le mettre en compatibilité avec le SDAGE Rhône Méditerranée, sa révision a été engagée. Elle est en cours de rédaction (décision de mise en révision du SAGE en 2011).

Ce projet est géré par le SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac Aval).

➤ **Contrat de Milieu**

Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Avec le SAGE, le contrat de milieu est un outil pertinent pour la mise en oeuvre du SDAGE. Il peut être une déclinaison opérationnelle d'un SAGE.

Contrat de milieu Drac Isérois :

Le territoire de Monestier est inclus dans le Contrat de milieu Drac Isérois, qui est en cours d'élaboration (dossier préalable validé en juin 2015). Ce projet est géré par le SIGREDA.

Contrat de milieu Gresse, Lavanchon, Drac aval :

Le territoire de Monestier est inclus dans le Contrat de milieu Gresse, Lavanchon, Drac aval, qui est en cours d'exécution (signature du contrat le 23 octobre 2008). Ce projet est géré par le SIGREDA.

Les enjeux de ce contrat sont :

- Protection et pérennisation de la ressource en eau potable,
- Réduction des dysfonctionnements géomorphologiques et des risques d'inondation,
- Préservation et/ou renaturation des milieux aquatiques ou rivulaires dans le sens du bon état écologique.

1.5. Inventaires et protections des espaces naturels

Depuis les lois du 12 juillet 1983 et du 2 février 1995, sur la Protection de l'Environnement, ainsi que la loi SRU en 2000, renforcée par la loi Grenelle 2 portant "engagement national pour l'environnement" du 12 juillet 2010, la prise en compte des milieux naturels permet de garantir un développement équilibré du territoire. L'intégration de la dimension environnementale dans la planification spatiale devient un élément incontournable de la mise en oeuvre du développement durable, dont elle est un des principes fondateurs.

Le territoire de Monestier est concerné uniquement par 2 zones d'inventaires d'espaces naturels.

Zonage	Surface communale (ha)
Zones réglementaires	
<i>Natura 2000 : aucun site</i>	0 ha
Zones d'inventaires	
<i>Znieff 2 : Aucune Zone</i>	0 ha
<i>Znieff 1 « Pelouse sèche et boisements thermophiles de Pinjallas »</i>	35.54 ha
<i>Znieff 1 « Prairies du Col du Fau »</i>	188.69 ha
Zones humides	
<i>Zone humide « Pépinière »</i> <i>Zone humide « Les Valoires »</i>	2,71 ha

Zones naturelles soumises à des dispositions réglementaires

- **Natura2000**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats

naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Ces espaces naturels sont souvent concernés par des activités économiques (productions agricoles et forestières, tourisme rural) et de loisirs (chasse, pêche, loisirs de plein air, ...) qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale. Le réseau Natura 2000 est appelé à devenir un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC).

Le territoire de Monestier n'est pas concerné par un site Natura 2000.

Les sites les plus proches sont à environ 7 km sur la commune de Saint-Michel-les-Portes : n°FR8201744 « Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental » et n°FR8210017 « Hauts plateaux du Vercors ».

Les espaces naturels d'intérêt majeur

➤ Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à un inventaire qui a été établi sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle et qui a fait l'objet d'une cartographie entre 1985 et 1987 puis modernisé en 2004 et 2007.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel.

Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

La loi de 1976 sur la protection de la nature impose au document d'urbanisme de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées. Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du conseil d'Etat.

Le territoire de Monestier est concerné par **2 ZNIEFF de type I** :

✓ **ZNIEFF de type 1 n°38000125 « Pelouse sèche et boisements thermophiles de Pinjallas »**

En limite orientale du massif du Vercors, le site de Pinjallas regroupe des prairies maigres à faible rendement et caractérisées par une grande diversité biologique : la pelouse sèche, associée ici à des boisements feuillus thermophiles (recherchant la chaleur). C'est le milieu de vie de nombreuses plantes de grand intérêt, dont de nombreuses orchidées : l'Orchis Homme-pendu, l'Orchis bouc, ...

On rencontre aussi ici d'autres espèces adaptées à la sécheresse : le Gaillet glauque, la Gesse noire, ou encore une plante saprophyte (c'est-à-dire non chlorophyllienne, et qui exige un substrat organique pour se développer) : l'Orobanche jaune.

✓ **ZNIEFF de type 1 n°38000086 « Prairie du Col du Fau »**

Le Vercors est le plus grand massif des Préalpes calcaires. La végétation n'est pas moins remarquable avec la présence de nombreux habitats naturels de pelouses, de falaises calcaires, de groupements forestiers et d'éboulis secs méridionaux abritant de nombreuses espèces végétales, parfois endémiques (c'est à dire dont l'aire de répartition est limitée à une zone géographique restreinte).

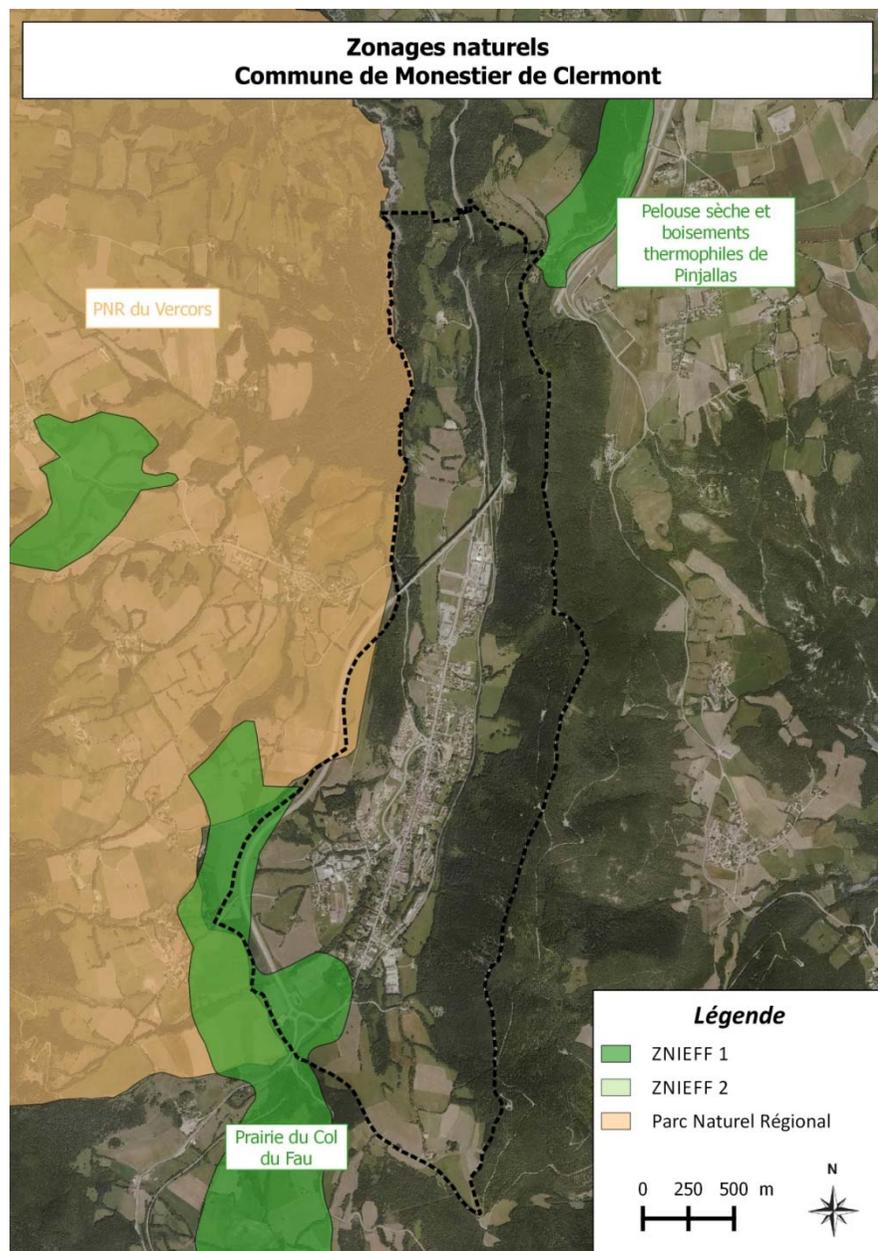
Les prairies du Col du Fau, au-dessus de Monestier-de-Clermont, présentent des caractéristiques très intéressantes, mêlant bosquets, lisières forestières, zones de suintements, sources et ruisseaux. C'est le domaine de prédilection de la Pie-grièche écorcheur, qui affectionne les espaces ouverts parsemés de buissons et fourrés.

On retrouve aussi la Locustelle tachetée ou la Rémiz penduline, surtout observée en petits groupes lors de ses haltes migratoires, à l'automne et au printemps.

Le Sonneur à ventre jaune affectionne les eaux stagnantes peu profondes en forêt ou en milieu bocager. Il hiberne d'octobre à mars-avril, enfoui dans la boue, sous les feuilles ou dans la terre humide.

Le Busard St-Martin niche à même le sol dans des landes ou des parcelles cultivées.

Pour la flore, on remarque tout particulièrement la rare Gagée jaune, délicate plante de la famille des lys aux fleurs jaunes affectionnant particulièrement les sous-bois frais.



➤ Zones humides

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La préservation de ce patrimoine naturel constitue un enjeu économique d'importance.

En outre, la richesse biologique des zones humides est largement conditionnée par les milieux terrestres annexes. L'ensemble, dans leur diversité et leur complémentarité, représente des sites naturels à préserver.

Définition d'une zone humide :

Le code de l'Environnement par son article L.2111-1 définit la zone humide par « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le territoire de Monestier comporte 2 zones humides :

- « Pépinière », n°38GL0026 : zones humides de bas-fond en tête de bassin versant.

Types de milieux que la zone humide comporte :

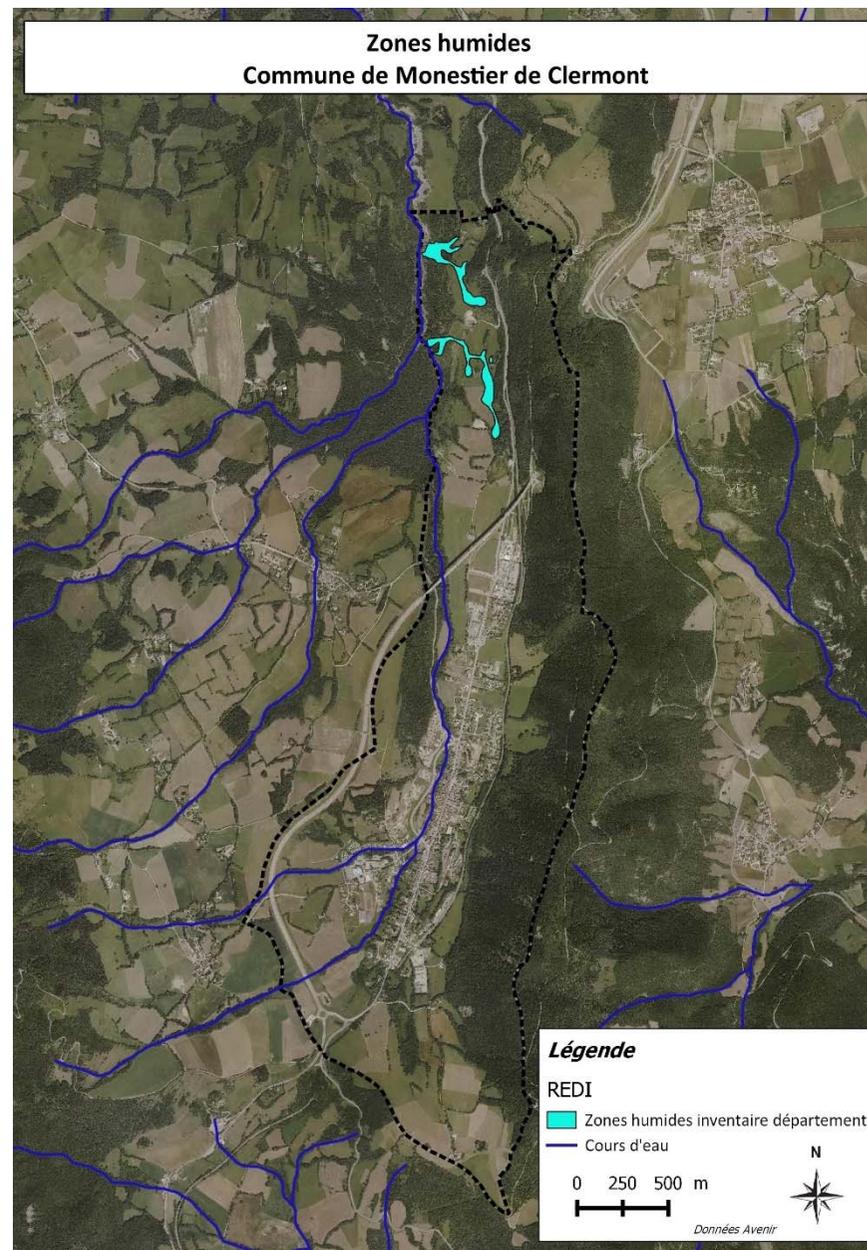
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- Bois marécageux d'Aulnes
- Formations à Grandes Laïches (Magnocariçaies)
- Plantations de conifères.

- « Les Valoires », n° 38GL0027 : zones humides de bas-fond en tête

de bassin versant.

Types de milieux que la zone humide comporte :

- Eaux dormantes
- Groupement à Reine des prés et communautés associées
- Prairies humides oligotrophes
- Bois marécageux d'Aulnes
- Phragmitaies
- Formations à Grandes Laïches (Magnocariçaies)
- Plantations de conifères.



2. Les milieux naturels

9 grands habitats différents ont été identifiés sur la commune, regroupant chacun des sous habitats et caractéristiques propres participant à la richesse écologique de la commune. Les habitats naturels sont dominants et se composent essentiellement de boisements et de prairies ouvertes agricoles.

Les milieux agricoles regroupent les prairies de fauche, de pâture ainsi que les cultures (céréales...). La flore y est plus ou moins diversifiée selon l'utilisation des parcelles. Ces milieux ouverts sont importants, car ils participent aux dynamiques écologiques via l'installation d'une mosaïque d'habitats favorable à la flore ainsi qu'à la faune (milieux de chasse, nourrissage...). La première menace qui pèse sur ces habitats est la fermeture du milieu suite à l'abandon croissant des pratiques agricoles.



Champ de fauche
Epode le 08 juin 2016

➤ **Ripisylves**

La ripisylve est le nom usuel donné aux formations végétales riveraines des cours d'eau, se développant à la frontière entre l'eau et la terre. Le plus couramment ces boisements rivulaires sont composés d'essences feuillues dominées par le Frêne (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne (*Alnus sp.*) et le Saule (*Salix sp.*).

Les ripisylves jouent différents rôles écologiques très importants. Elles offrent des habitats naturels spécifiques et forment des **corridors biologiques**, permettant la connectivité entre les différents milieux. Véritables **filtres**, elles protègent la qualité de l'eau et d'une partie des zones humides.

Enfin, elles ont un rôle **protecteur** dans la stabilité des berges et des sols riverains. C'est la diversité des essences et des végétaux, des types de plantes et des entrelacs racinaires qui rendent les ripisylves si résistantes face au courant.

Les ripisylves des ruisseaux Chabanat et des Condamines traverse le chef-lieu de la commune et sont à préserver dans la mesure du possible.



Boisement rivulaire
Epode le 08 juin 2016

► Boisements de feuillus

La commune possède principalement des boisements de reprise qui sont dominés par le Frêne ayant un fort potentiel colonisateur sur les prairies qui ne sont plus exploitées et donc entraîner une fermeture de ce milieu. Une vigilance est à maintenir sur la colonisation du Frêne sur les prairies mésophiles décrites précédemment.

► Haies

Tous comme les grands habitats précèdent les haies inter-parcellaires participent fortement à la cohérence écologique des territoires en créant des espaces refuges pour la faune dans les grandes zones ouvertes agricoles et en créant une hétérogénéité dans les milieux propices à la diversité spécifique (notamment de la flore). Les haies sont constituées de différentes essences d'arbres ou arbustes feuillus.



Haie interparcellaire
Epode le 08 juin 2016

► Chênaie

Sur la commune un petit boisement dominé par le Chêne (*Quercus* sp.) est présent nord-est de la limite communale.

► Boisements mixtes

Certains boisements présentent un mélange d'espèce feuillus et résineuses. Ils sont l'interface entre les boisements de feuillus pur et les pessières/pinèdes de la commune.



Haie interparcellaire
Epode le 08 juin 2016

► Forêt de Pin sylvestre

Les versant Ouest de la commune sont composés essentiellement de forêt de Pin sylvestre, boisement demandant une bonne exposition.

► **Boisement de conifère**

Les versant est de la commune sont pour leur part essentiellement composés de boisement d'épicéas.



Boisement de conifère sur la commune

Epode le 08 juin 2016

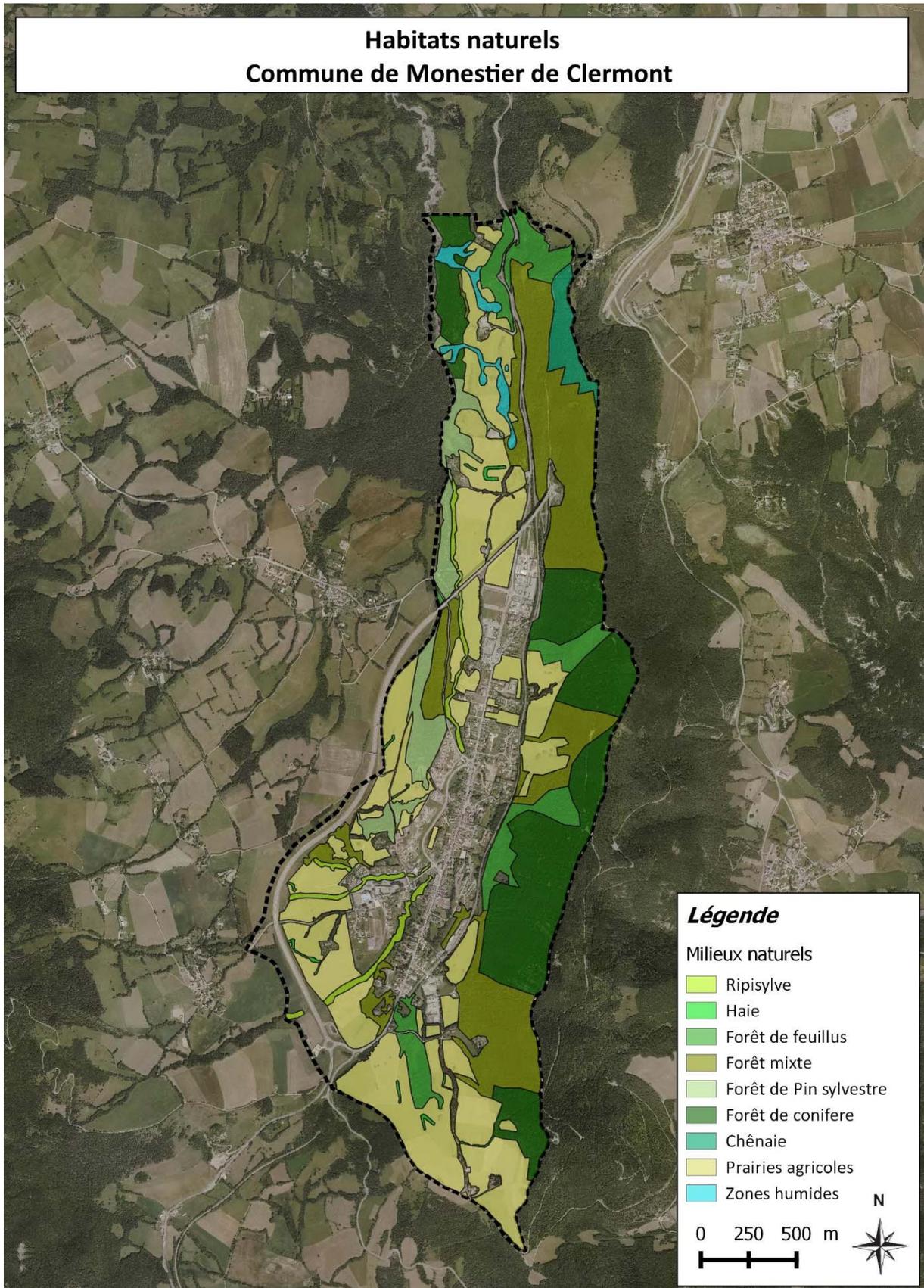


Zone humide

Epode le 08 juin 2016

► **Zones humides**

Les milieux humides regroupent de nombreux habitats différents (roselières, bas-marais, tourbières, boisements marécageux, saulaie...) souvent patrimoniaux. Favorables à une faune et une flore remarquables ces habitats sont à préserver. Le réseau de zones humide sur la commune est peu important avec deux zones humides au nord de la commune. Ces deux zones humides sont peu menacées.



2.1 Patrimoine écologique

✓ La flore

Divers facteurs (hydrologiques, géologiques, mosaïque de milieux...), induisent une très grande diversité floristique sur la commune. Les différents inventaires font ressortir plus de 400 espèces. Ces inventaires n'étant pas exhaustifs et se basant essentiellement sur la strate arbustive et herbacée, il est convenable de supposer que ce territoire dispose d'autres espèces, notamment du groupe des fougères et des mousses.

Parmi les espèces recensées, certaines font l'objet de protection départementale, régionale, nationale voire communautaire telle que :

- **Ail rocambole (*Allium scorodoprasum*)** soumis à une protection régionale en Rhône-Alpes
- **Danthonie des Alpes (*Danthonia alpina*)**, espèce prioritaire inscrite sur le livre rouge de la flore menacée de France (Tome I)
- **Gagée jaune (*Gagea lutea*)** soumis à une protection nationale
- **Gagée des champs (*Gagea villosa*)** soumis à une protection nationale
- **Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)** soumis à une protection régionale en Rhône-Alpes



Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)

✓ La faune

La faune terrestre

Les grands mammifères sont présents essentiellement dans les grands boisements et zones agricoles, plusieurs espèces ont été recensées : Chevreuils, sangliers, blaireaux, Hérisson et renards y sont les plus rencontrés. L'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), espèce protégée au niveau national, a également été recensé sur la commune.

La répartition de la faune et la localisation des différentes espèces animales sont directement liées à la spécificité des unités botaniques.

Les milieux boisés associés à des milieux plus ouverts permettent également la présence de petits carnivores tels que la Martre, le Putois, le Renard, le Blaireau.... Ou encore de Hérisson, Lièvre, Lapin, Ecureuil roux...

Reptiles et amphibiens

Aucun reptile ou amphibien n'a été aperçu lors de nos passages. Cependant, d'autres inventaires ont recensé la présence de quelques espèces comme le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), la coronelle lisse (*Coronella austriaca*), la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) plusieurs espèces de batraciens (grenouilles, crapauds...). Ces espèces sont protégées au niveau national et inscrites sur les listes de rouge.



Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)

L'avifaune

Environ 120 espèces d'oiseaux ont été recensées par la LPO. La plupart de ces espèces, nicheuses sur la commune, sont dites patrimoniales, car protégées au niveau national et certaines sont inscrites dans la directive européenne « Oiseaux ».

On peut notamment noter la présence d'espèces rares telles que le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le Busard pâle (*Circus macrourus*) ou encore la Huppe fasciée (*Upupa epops*).



Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Odonates et lépidoptères

Les ripisylves et la plaine agricole sont fréquentées par des lépidoptères et odonates, dont l'inventaire reste à compléter. Aucune espèce protégée au niveau régional ou national n'est connue sur le territoire communal.

2.2 Espèces invasives

Dans l'ensemble la commune est bien préservée des espèces invasives. La bibliographie ne relève pas la présence de ces espèces.

Cependant deux espèces invasives ont été observées lors des prospections sur le terrain :

- La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) le long des cours d'eau
- Le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) en lisière des boisements mixtes de feuillus.

Ces plantes indésirables sont très compétitives et ont tendance à former rapidement des peuplements monospécifiques denses provoquant :

- Un appauvrissement de la diversité biologique en empêchant le développement de la flore indigène.
- Une régénération limitée de la végétation ligneuse en zone riveraine où ces végétaux jouent un rôle très important pour la stabilisation des berges.
- Une gêne pour l'accès aux cours d'eau (entretien, pêche, ...).

L'éradication de ces espèces est extrêmement difficile. Il convient donc d'intervenir dès l'apparition de ces espèces, avant leur prolifération.



Renouée du Japon le long du ruisseau des Condamines

Epode le 08 juin 2016

2.3 Les dynamiques écologiques et Trame Bleue – Trame Verte

✓ La Trame Verte et Bleue

La Trame verte et bleue a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors), elle vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique.

La Trame Verte et Bleue se veut également un véritable outil d'aménagement du territoire, selon les termes mêmes de la Loi Grenelle 1. Cette approche amorce une profonde mutation dans le regard porté sur les territoires. **Il ne s'agit plus d'opposer conservation de la nature et développement des territoires, mais de les penser ensemble.**

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.

Aujourd'hui, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes est adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014.

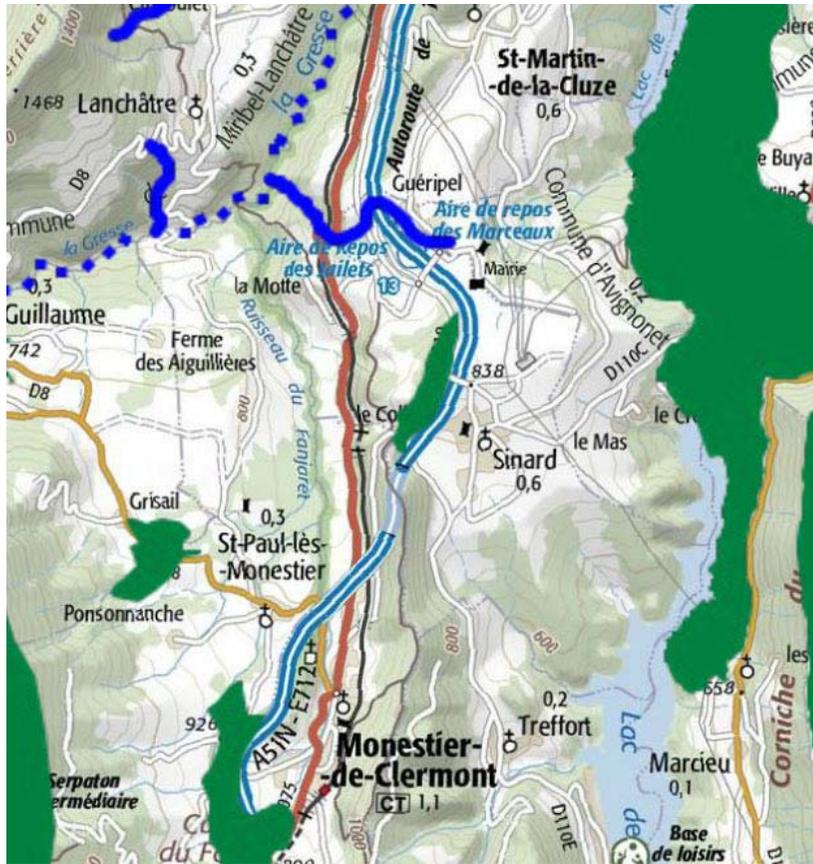
Le SRCE définit notamment :

- **Les réservoirs de biodiversité** : Ils correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.

- **Les corridors écologiques d'importance régionale ou locale** : Ils assurent les connexions entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables, en offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

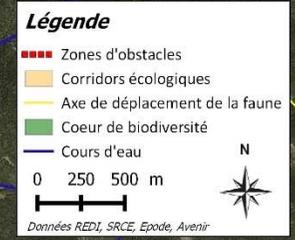
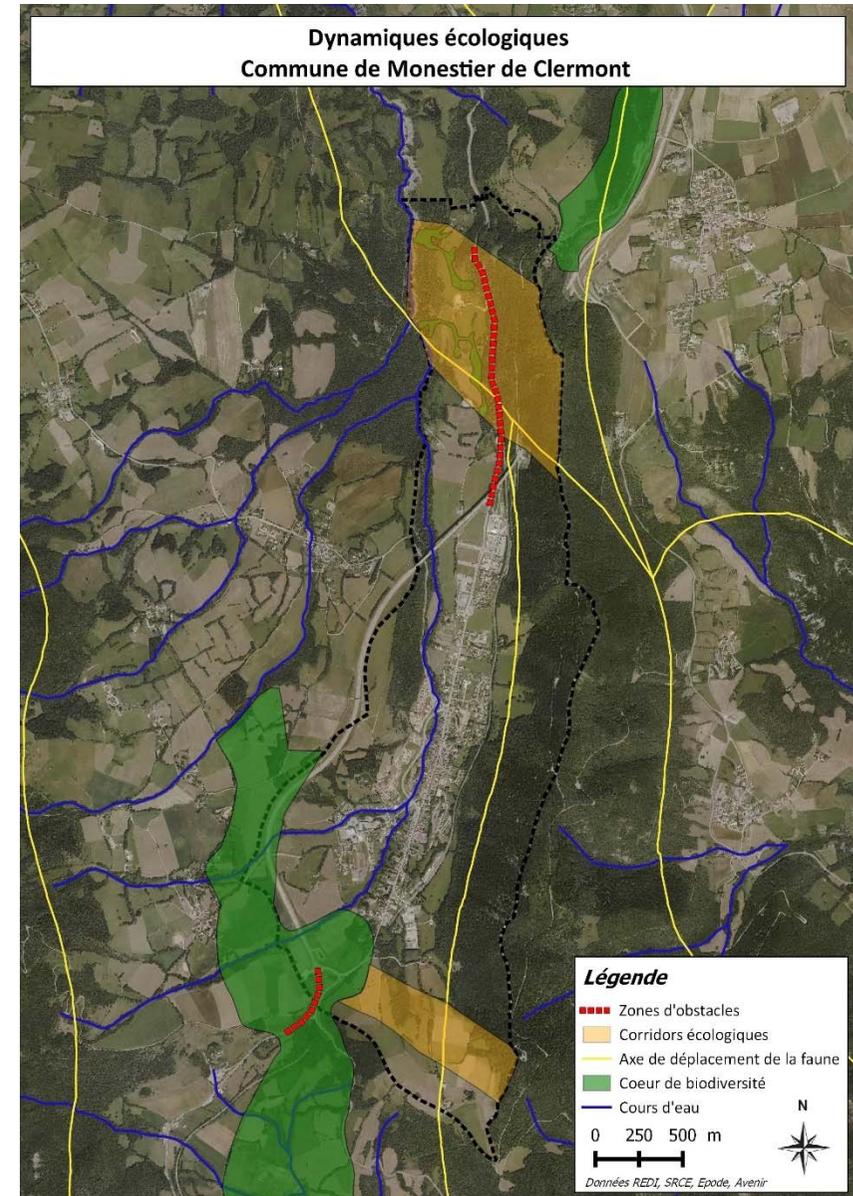
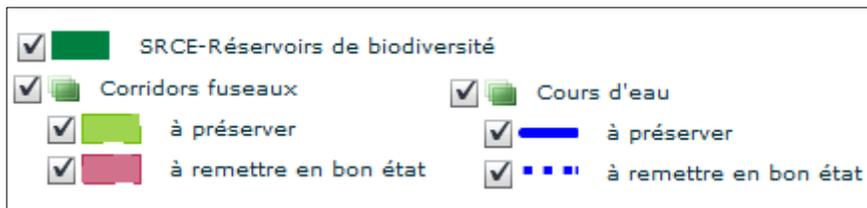
À l'échelle locale, les données connues sur le secteur d'étude sont les suivantes (*voir carte page suivante source : REDI, SRCE, Epode, Avenir*) :

- Les cœurs de biodiversité de la commune sont représentés par les 2 zones humides ainsi que la znieff de type 1 ;
- Le principal obstacle est la D1075, l'A51 ne posant pas de problème majeur de déplacement des espèces sur la commune (tunnel et viaduc) ;
- 2 corridors écologiques potentiels au nord et au sud de la commune en dehors des zones urbanisées.



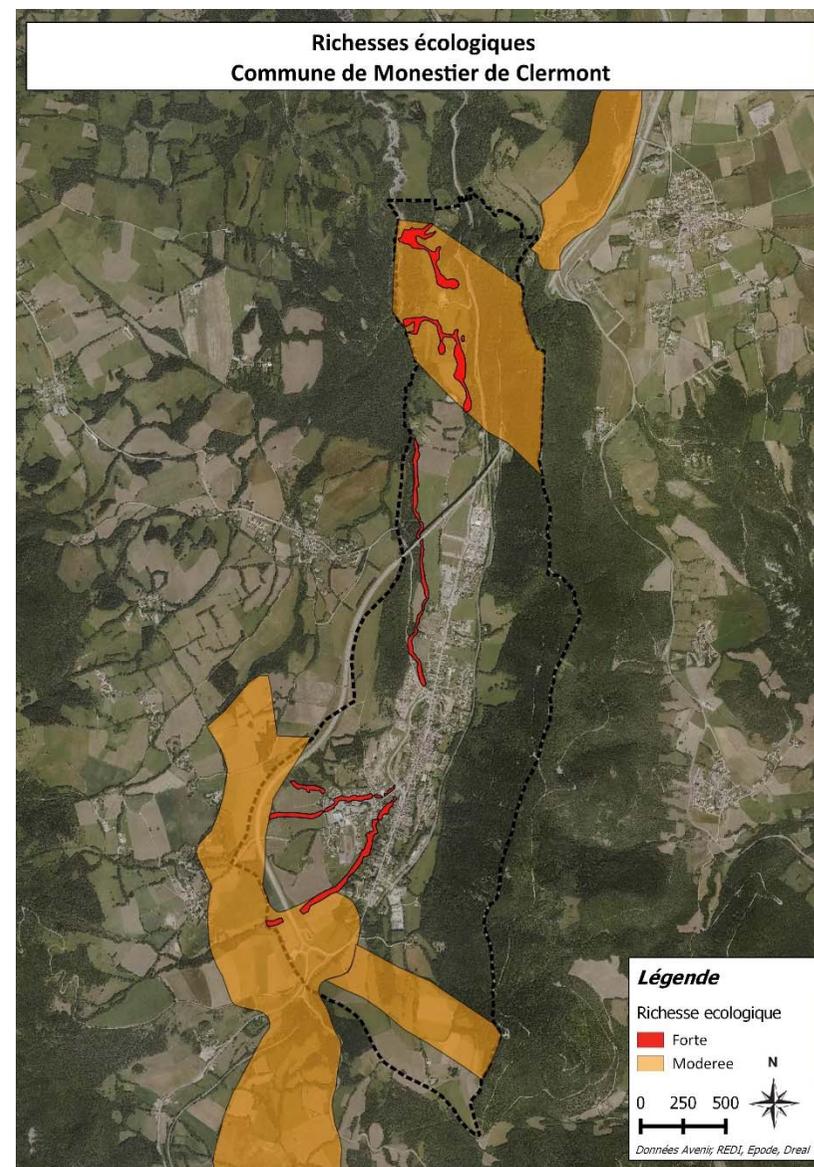
Extrait de la carte des corridors écologiques

Source : SRCE



2.4 Synthèse des richesses écologiques

Les principales richesses écologiques de la commune sont composées des deux zones humides au Nord du territoire, les ripisylves des cours d'eau ainsi que la Znieff 1 et les deux corridors écologiques traversant la commune à ses extrémités Nord et Sud.



Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Mosaïque d'habitats favorable aux espèces et aux dynamiques écologiques en contexte agricole • Deux zones humides non menacées à l'heure actuelle • Tissu urbain allongé mais dense permettant des connexions écologiques intéressantes et peu menacées à ses extrémités 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture des prairies de fauche liée à la régression des activités agricoles, pastorales et forestières • Présence à la marge d'une espèce invasive : la Renouée du Japon difficile à gérer ayant un impact fort autant écologique que paysager
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Protection et conservation des espèces remarquables et des habitats remarquables (zones humides, ripisylve...) <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la forêt pour le maintien de prairies agricoles ouvertes • Préservation des connexions écologiques <ul style="list-style-type: none"> • Usages de l'eau et pollutions diverses • Limiter l'imperméabilisation des sols • Surveillance des espèces invasives <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'urbanisation • Valorisation et sensibilisation du public 	

3. PRISE EN COMPTE DES RISQUES

3.1 Les risques naturels

Le contexte géologique et hydrologique du territoire de Monestier de Clermont est favorable à certains risques naturels. La commune dispose d'une carte des risques naturels réalisée en février 1990 par le RTM38 (*voir carte ci-contre*).

Monestier de Clermont est concerné par les risques naturels suivants :

- Inondation,
- Crues torrentielles des ruisseaux et torrents,
- Mouvement de terrain : Chute de pierres, glissement de terrain,
- Risque sismique.

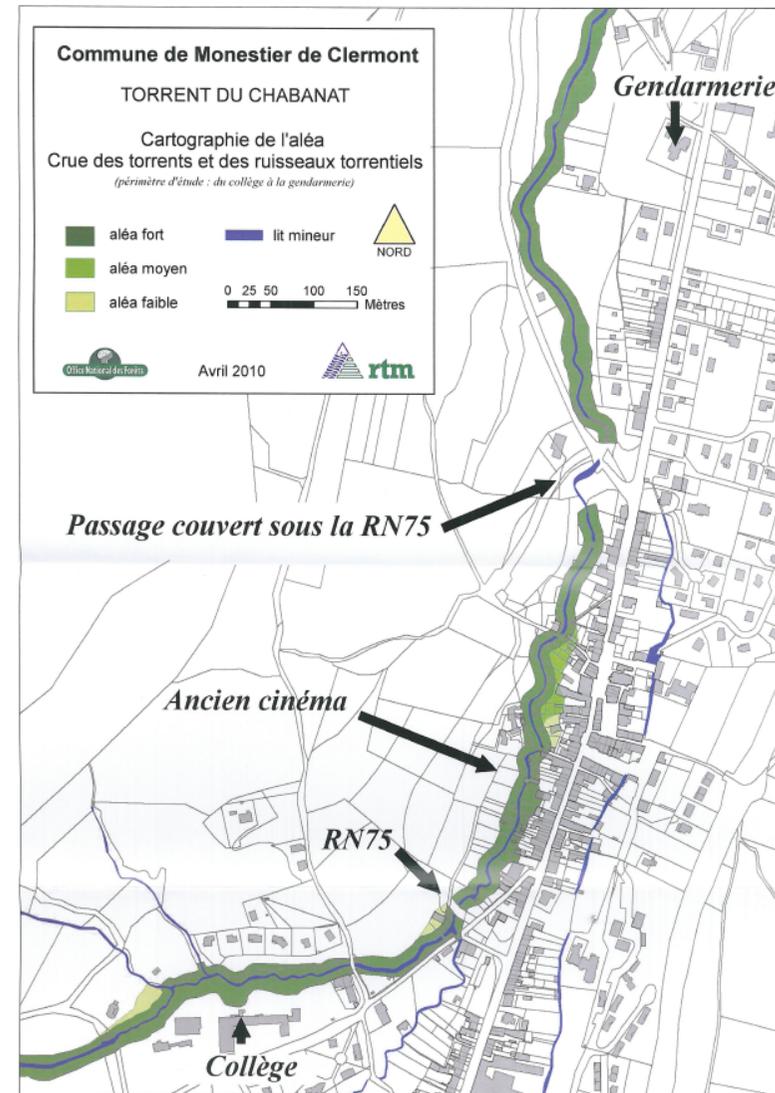
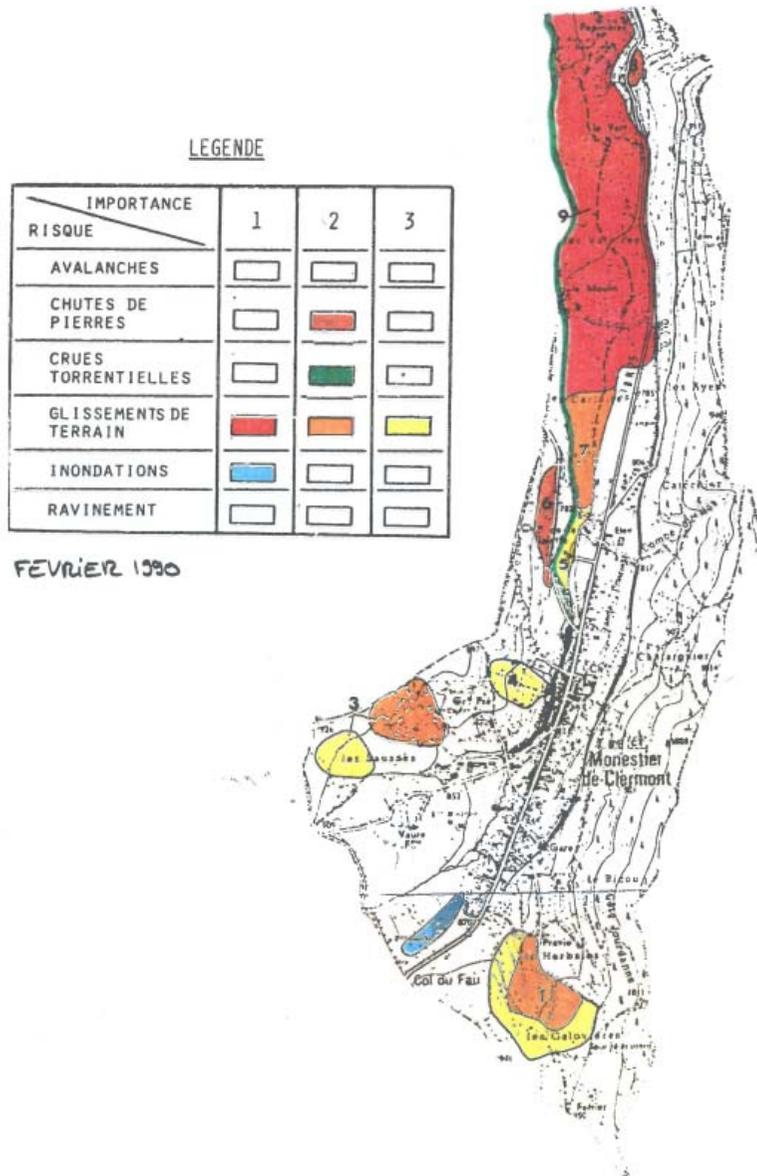
Les risques liés aux inondations et crues torrentielles

Les inondations se déroulent généralement sous forme de crues torrentielles et coulées boueuses, mais également sous forme de saturation des sols (zone marécageuse). Elles résultent de précipitations de forte intensité entraînant une montée des eaux importantes et brutales.

La commune de Monestier de Clermont est sujette aux zones de débordement de torrents sur les ruisseaux des Condamines, du Chapanat et le Fanjaret, avec un aléa faible, moyen ou fort selon les secteurs.

Une cartographie précise a été réalisée par le RTM en 2010 pour qualifier le risque de crue au droit du bourg (*voir carte ci-après*). Certaines habitations sont localisées en zone inondable, avec un aléa fort pour certaines.

Une étude a également été réalisée par la commune sur le ruisseau de l'Oche (qui ne bénéficiait jusque lors d'aucune étude) afin d'identifier l'aléa et de mettre en place une bande de recul pour les nouvelles constructions aux abords du ruisseau. Cette étude est annexée au présent rapport de présentation.

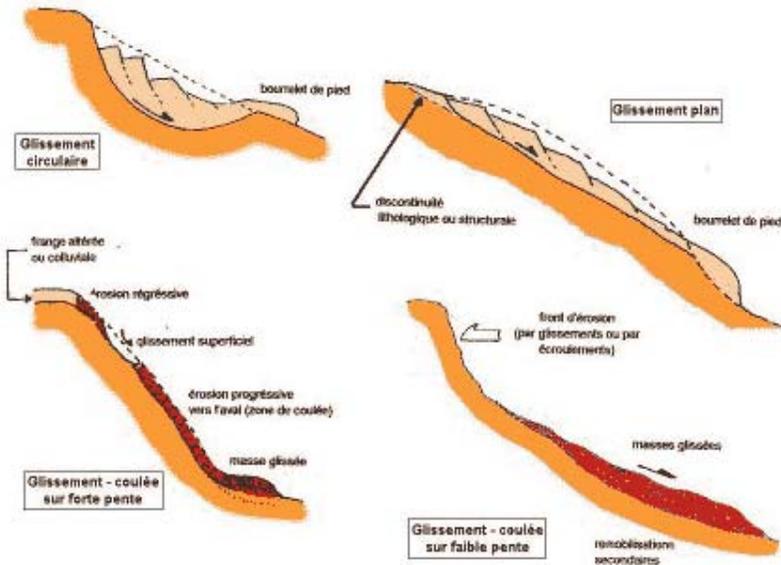


**Zone d'aléa liée aux crues du torrent du Chabanat
 entre le camping et la gendarmerie**

Source RTM, avril 2010

Les risques liés aux glissements de terrain

Le glissement de terrain correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture.



Source : georisques.gouv.fr/

Les glissements de terrain sont dus essentiellement à la présence au nord de Monestier de Clermont de dépôts morainiques à matrice très argileuse. Ces moraines se développent largement de part et d'autre du ruisseau le Fanjaret.

L'importance de la dégradation s'accroît avec la pente et la teneur en eau provoquant d'importants mouvements au sud du Moulin.

Les risques liés aux chutes de pierres

Une micro zone a été observée le long de la route de Monestier de Clermont à Saint Paul les Monestier, au niveau où les calcaires du Jurassique moyen affleurent dans le talus.

Risque sismique

Source : www.planseisme.fr.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

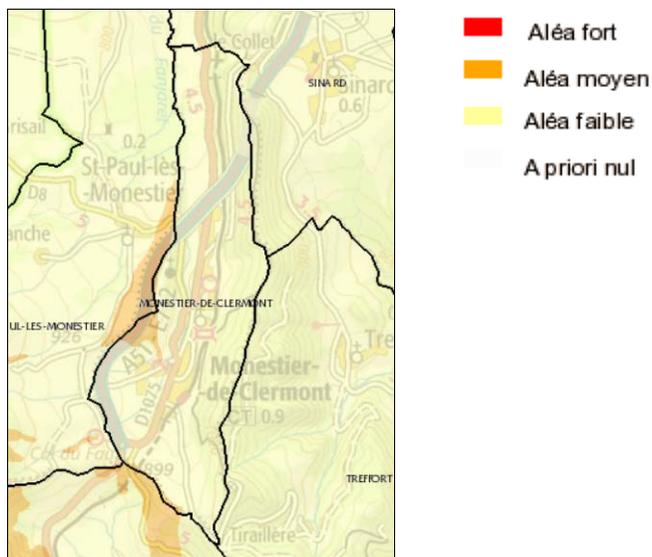
La commune de Monestier se situe dans la **zone de type 3, sismicité modérée**, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Les risques liés aux argiles

Le retrait-gonflement des sols argileux est causé par le gonflement, mais surtout par le retrait des argiles. L'argile, plutôt proche de l'état de saturation dans les milieux tempérés et donc avec peu de potentiel de gonflement, est responsable de mouvements importants du sol en période de sécheresse.

Cartographier l'aléa retrait-gonflement des argiles reviendrait donc à définir, en tout point du territoire, quelle est la probabilité qu'une maison individuelle soit affectée d'un sinistre par exemple dans les dix ans qui viennent.

La commune est concernée en quasi-totalité par un aléa faible (jaune pâle) sauf 2 secteurs classés en aléa moyen : la bordure ouest du territoire, le long de l'autoroute et la bordure sud, à la limite avec Roissard.



Aléa retrait-gonflement des argiles

Source : infoterre.brgm

Les risques liés à l'amiante

L'amiante est une substance minérale naturelle qui correspond à six variétés de silicates fibreux, ainsi qu'à tous les mélanges entre ces différents silicates, exploités pour leurs propriétés thermomécaniques. L'amiante est une substance minérale naturelle. Les risques sanitaires liés à des expositions professionnelles ou domestiques à l'amiante ont fait l'objet de très nombreux travaux.

La commune de Monestier est concernée par la classe d'aléa de niveau 1, avec un aléa nul à très faible (aucun indice d'amiante n'est actuellement connu).

Les risques liés aux cavités souterraines

La commune comporte :

- 2 cavité naturelle actuellement recensées. La première est localisée en limite de commune avec St Paul les Monestiers, le long de l'A51, et l'autre dans le boisement au début du chemin de croix
- 2 ouvrages civils, dans l'extrême nord de la commune, le long de la RD 1075 et au sud vers le col du Fau.



Cartographie des cavités souterraines (nord et sud)

Source : georisques

3.2 Les risques technologiques

La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Elle n'est pas concernée non plus par une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Elle n'est pas non plus concernée par un risque de rupture de barrage.

Le territoire de Monestier est concerné par le transport de marchandises dangereuses : traversée d'une canalisation de type pipeline d'éthylène (Transalpes), de St Auban à Pont de Claix. Cette canalisation a été déclarée d'intérêt général par le décret du 10 septembre 1971.

Les bandes suivantes sont à prendre en compte :

- Zone des effets très graves de 340 m de part et d'autre de la canalisation. Dans cette zone sont proscrits les ERP de plus de 100 personnes.
- Zone des effets graves de 390 m de part et d'autre de la canalisation. Dans cette zone sont proscrits les ERP de catégorie 1 à 3.
- Zone des effets significatifs de 670 m de part et d'autre de la canalisation. Dans cette zone les projets de construction ou d'extension de bâtiments doivent être soumis pour avis au concessionnaire.

4. Les nuisances et les pollutions

4.1 La qualité de l'air et les risques sanitaires

La pollution atmosphérique d'origine humaine est le plus souvent issue : de combustions (foyers divers, rejets industriels, circulation automobile, ...), de procédés industriels et artisanaux, et d'évaporations diverses.

Les polluants sont très variables et nombreux. Ils évoluent en particulier sous les effets des conditions météorologiques lors de leur dispersion (évolution physique, chimique,...). Aux polluants initiaux (ou primaires) peuvent alors se substituer des polluants secondaires (exemple l'ozone, les aldéhydes, des aérosols acides, ...).

La pollution de l'air est devenue un enjeu majeur de santé publique. En effet, les connaissances actuelles, issues des études épidémiologiques, biologiques et toxicologiques disponibles, permettent d'affirmer que l'exposition à la pollution atmosphérique a des effets sur la santé, même s'ils restent difficiles à appréhender précisément.

La réglementation

La réglementation relative à la qualité de l'air s'appuie principalement sur :

- Sur le **Décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010** relatif à la qualité de l'air portant transposition de la **directive européenne n°2008/50/CE** du 21 Mai 2008, concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il a pour objectif la réduction des émissions de polluants afin d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé humaine.
- Sur le **Décret n° 2002-213 du 15 février 2002** portant transposition des directives **1999/30/CE** du Conseil du 22 avril 1999 et **2000/69/CE** du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 et modifiant

le décret no 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites.

Devant les risques que représentent certaines de ces substances pour la santé humaine, pour la flore et la faune, diverses réglementations nationales et internationales (Union européenne, Organisation Mondiale de la Santé) spécifient des valeurs de concentrations des polluants atmosphériques à respecter dans l'air ambiant, tant en pollution chronique qu'en épisode de pointe. Le code de l'environnement a fixé les objectifs de qualité de l'air, les seuils d'alerte et les valeurs limites à respecter.

Les documents de référence

✓ Le PLU doit prendre en compte les mesures des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) qui doivent eux-mêmes être compatibles avec le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE).

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été élaboré par la Région Rhône-Alpes (approuvé le 17 avril 2014) et l'État (arrêté le 24 avril 2014). Ce schéma fixe les orientations permettant de prévenir ou réduire la pollution atmosphérique. L'air y est traité transversalement dans les orientations thématiques (notamment bâtiment et transport), mais fait également l'objet d'une thématique spécifique.

Le SRCAE a défini selon une méthodologie nationale des zones ayant une sensibilité accrue à la pollution atmosphérique, dites « zones sensibles à la qualité de l'air ». Dans ces zones, les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être préférées aux actions en faveur de la lutte contre le changement climatique en cas d'antagonisme. Le SRCAE propose également pour ces zones des orientations spécifiques.

La commune n'est pas identifiée comme une « commune sensible » dans le SRCAE.

✓ Les PPA sont des plans d'action arrêtés par les Préfets qui fixent des mesures visant à ramener les concentrations en polluants atmosphériques en deçà des seuils réglementaires.

Les mesures concernent les 3 principaux secteurs émetteurs de polluants que sont le transport, l'industrie, l'habitat, mais également l'urbanisme, qui a un rôle à jouer pour prévenir ou remédier à l'exposition des populations. Certaines mesures des PPA sont spécifiques aux zones sensibles à la qualité de l'air incluses dans leur périmètre, ainsi qu'aux points noirs de la qualité de l'air. Une mesure vise spécifiquement le contenu des SCOT et des PLU.

La commune est concernée par le PPA de Grenoble.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Grenoble révisé a été approuvé par arrêté du préfet de l'Isère le 25 février 2014.

Les principales mesures du PPA de Grenoble en lien avec l'urbanisme sont les suivantes :

- Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'urbanisation ;
- Informer les élus sur la qualité de l'air via les porter à connaissance de l'État ;
- Traiter les « points noirs » de la qualité de l'air en menant des actions locales spécifiques de réduction des émissions de transports et de protection des populations sensibles (personnes âgées, enfants, personnes immunodéficientes...).

Généralités

Les polluants atmosphériques sont trop nombreux pour être surveillés en totalité. Certains d'entre eux sont choisis, car ils sont représentatifs de certains types de pollution (industrielle ou automobile) et/ou parce que leurs effets nuisibles pour l'environnement et/ou la santé sont déterminés. Les principaux indicateurs de pollution atmosphérique sont les suivants :

Dioxyde de soufre (SO₂) / Particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}) / Oxydes d'azote (NO_x) / Ozone (O₃) / Monoxyde de carbone (CO) / Composés Organiques Volatils (COV) ou hydrocarbures (HC) / Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

Pour rappel, la part de responsabilité de chaque secteur sur la région Rhône-Alpes (source : Observatoire de l'Air en Rhône-Alpes)

Transports : 80% des NO_x – 25% des PM₁₀ – 15% des HAP

Industrie : 10% des NO_x – 20% des PM₁₀ – 55% des HAP

Résidentiel : 10% des NO_x – 50% des PM₁₀ – 25% des HAP.

Présence de polluants dans l'atmosphère

Ces divers polluants se mesurent en microgramme par mètre cube (1mg/m³ = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air) sauf pour le monoxyde de carbone qui s'exprime en milligramme par mètre cube.

La variation de leur concentration dans le temps et dans l'espace a souvent pour origine des phénomènes naturels, mais l'activité humaine prend une part non négligeable.

Les niveaux de pollution fluctuent avec les saisons de façon différente pour chaque polluant. En effet, la teneur en dioxyde de soufre (SO₂) est plus faible en été, car celui-ci est essentiellement produit par les activités de combustion et de chauffage, réduites à cette époque de l'année. Par contre, les oxydes d'azote (NO_x) fluctuent moins, en raison d'une relative constance du trafic automobile tout au long de l'année. Et l'ozone, polluant secondaire formé sous l'action d'un fort rayonnement solaire, est présent en quantité plus élevée l'été.

Les conditions météorologiques influent également sur la dispersion de la pollution. En effet, en hiver et en été, l'absence de vent au sol, l'absence de précipitations, le phénomène d'inversion de température ne permettent pas une bonne dispersion de la pollution.

Durant de telles situations, qui varient d'une journée à une dizaine de jours, les niveaux de pollution peuvent être jusqu'à 5 fois supérieurs à la moyenne.

Analyses des données existantes

Source : <http://www.air-rhonealpes.fr>

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air sur la commune de Monestier. La station la plus proche se situe au nord, à Vif, à environ 12 km. Cette station présente les résultats suivants :

Polluant / Mois	janvier 2015	Février 2015	mars 2015	avril 2015	mai 2015	juin 2015	juillet 2015	août 2015	septembre 2015	octobre 2015	novembre 2015	décembre 2015
Dioxyde d'azote (microg/m3) 	25	24	20	11	10	10	12	10	10	17	18	24
Monoxyde d'azote (microg/m3) 	11	3	1	1	0	0	(0)	0	1	(4)	6	21
Ozone (microg/m3) 	28	40	48	72	72	81	97	76	55	25	26	16
Particules PM10 (microg/m3) 	(19)	19	23	13	12	13	18	14	(10)	19	18	28

	Dioxyde d'azote (NO ₂)	Oxydes d'azote (NO _x)	Ozone (O ₃)	Particules PM10
Valeurs limites	En moyenne annuelle depuis le 01/01/10 : 40 µg/m ³ .			En moyenne annuelle : depuis le 01/01/05 : 40 µg/m ³ . En moyenne journalière : depuis le 01/01/2005 : 50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Objectif de qualité	En moyenne annuelle : 40 µg/m ³ .		Seuil de protection de la santé, pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures : 120 µg/m ³ pendant une année civile.	En moyenne annuelle : 30 µg/m ³ .
Seuil d'alerte			Pour une protection sanitaire, en moyenne horaire : 240 µg/m ³ sur 1 h	En moyenne journalière : 80 µg/m ³ .
Seuil critique		En moyenne annuelle (équivalent NO ₂): 30 µg/m ³ (protection de la végétation)		

Globalement, la qualité de l'air est considérée comme bonne. Cependant, en période hivernale et plus particulièrement sur les périodes de grands froids, des **pics de pollutions au dioxyde d'azote (NO₂)** peuvent être signalés de décembre à février. Par contre, l'ozone (O₃) est surtout présent en été (juin à août). Monestier, bien que situé en bordure d'autoroute, reste plus rural et plus éloigné de l'agglomération Grenobloise que Vif (localisation de la station de mesure). On peut s'attendre à y trouver une qualité d'air légèrement meilleure.

4.2 Les nuisances sonores

Un ensemble de mesures législatives et réglementaires a été mis en place depuis 1978 en vue de limiter les nuisances du bruit sur la vie quotidienne, notamment celles relatives à la prévention des nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre et des aéroports.

Afin de caractériser les infrastructures en fonction de leurs émergences sonores, un classement des infrastructures a été établi conformément au tableau présenté ci-dessous à partir du nouvel arrêté de classement sonore n°2011-322-0005 du 18 novembre 2011 :

Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB (A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Tissu urbain	Largeur max. des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	Ouvert	d = 300 mètres
76 < L < 81	71 < L < 76	2	Ouvert	d = 250 mètres
70 < L < 76	65 < L < 71	3	Ouvert	d = 100 mètres
65 < L < 70	60 < L < 65	4	Ouvert	d = 30 mètres
60 < L < 65	55 < L < 60	5	Ouvert	d = 10 mètres

Deux axes routiers traversent le territoire de Monestier et sont sources de nuisances sonores : la départementale D1075 et l'autoroute A51.

Les secteurs bordants ces routes sont affectés sur une largeur de 100 m et soumis à ces règles d'isolation acoustiques spécifiques.